

2013

Saint-Pierre-et-Miquelon



**INSTITUT D'EMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL
164, rue de Rivoli 75001 PARIS

 Saint-Pierre-
et-Miquelon

Rapport annuel
2013

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Saint-Pierre-et-Miquelon en bref	10
Synthèse	12
CHAPITRE I - LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 - Géographie et climat	17
Section 2 - Repères historiques	18
Section 3 - Le cadre institutionnel	20
1. Dans le paysage administratif français	20
2. Dans le paysage administratif communautaire	22
3. Les codes des impôts et des douanes	22
4. Le code local des investissements	23
CHAPITRE II - PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	25
Introduction	26
Section 1 - La population	27
Section 2 - Les principaux indicateurs économiques	28
1. Les comptes économiques	28
1.1 Le PIB	28
1.2 La valeur ajoutée par branche	28
1.3 L'indice de développement humain (IDH)	29
2. L'emploi et le chômage	30
2.1 La population active	30
2.2 L'emploi	30
2.3 Le chômage	31
2.4 Les diverses formes d'emplois aidés	32

3. Les revenus et salaires	33
3.1 Les revenus	33
3.2 Les salaires	36
4. Les prix	37
5. Le commerce extérieur	38
5.1 Les importations de biens	38
5.2 Les exportations de biens	40
5.3 La balance commerciale (hors services)	41

Section 3 - Les politiques et finances publiques 42

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	42
1.1 Le schéma de développement stratégique	42
1.2 Le contrat de développement Etat-Collectivité territoriale	42
1.3 Les aides européennes	44
2. Le système fiscal	44
2.1 Une fiscalité locale spécifique	44
2.2 Les réformes fiscales	44
3. Les finances publiques locales	46

CHAPITRE III - LES SECTEURS D'ACTIVITÉ 47

Section 1 - Aperçu général 48

Section 2 - L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture 49

1. L'agriculture et l'élevage	49
1.1 La production végétale	50
1.2 L'élevage	50
1.3 Les aides des pouvoirs publics	51
2. La pêche et l'aquaculture	52
2.1 La régulation de la production halieutique	52
2.2 Bilan de la saison	54
2.3 L'aquaculture	56

Section 3 - L'industrie et l'artisanat 58

1. L'industrie de transformation et de conditionnement des produits de la pêche	58
2. L'artisanat	59

Section 4 - L'énergie 61

1. La production et la commercialisation de l'électricité	61
2. Les énergies renouvelables	62
3. Les hydrocarbures	62

Section 5 - La construction et les travaux publics 64

1. La construction	64
2. Les travaux publics	66

Section 6 - Le commerce	68
Section 7 - Le tourisme	69
1. La fréquentation touristique	69
2. L'offre	70
Section 8 - Les transports et les communications	72
1. Les activités portuaires	72
2. Les transports aériens	73
3. Les transports terrestres	74
4. Les communications	75
Section 9 - Les services marchands	77
Section 10 - Les services non marchands	78
1. L'éducation	78
2. La santé	80
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	83
Section 1 - La structure du système bancaire	84
1. Les faits marquants de l'exercice	84
1.1 Les principaux événements locaux	84
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	84
2. L'organisation du système bancaire	89
2.1 La typologie des établissements de crédit	89
2.2 La liste des établissements de crédit locaux	90
2.3 La ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement	91
2.4 Les ressources humaines	91
3. La densité du système bancaire	92
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	92
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	92
4. Les moyens de paiement	93
4.1 Les cartes bancaires en circulation	93
4.2 Le volume des transactions de retrait et de paiement par cartes bancaires	94
4.3 Les chèques	94
5. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)	95
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	97
1. Les taux d'intérêt	97
1.1 Les taux directeurs	97
1.2 Les taux créditeurs	98
1.3 Les taux débiteurs	99
1.4 Les taux d'usure	100

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	101
2.1 La structure du bilan agrégé	101
2.2 L'évolution des risques de contrepartie	102
3. Les performances financières des banques locales	103
3.1 La formation du produit net bancaire (PNB)	103
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	105
3.3 Les indicateurs de productivité	105
4. Les tarifs bancaires	106

Section 3 - L'évolution de la situation monétaire 108

1. Les avoirs financiers des agents économiques	108
1.1 L'ensemble des actifs financiers	108
1.2 Les dépôts à vue	109
1.3 Les placements liquides ou à court terme	109
1.4 L'épargne à long terme	110
2. Les concours à la clientèle	111
2.1 Les concours consentis aux entreprises	112
2.2 Les concours consentis aux ménages	113
2.3 Les concours consentis aux collectivités locales	114
2.4 Les concours consentis aux autres agents	115
3. La circulation fiduciaire	115
3.1 Les billets	115
3.2 Les pièces	117
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	118
4.1 La tendance générale	118
4.2 Les risques sur le secteur public local	119
4.3 Les risques dans le secteur de la construction et de l'immobilier	120
5. Le surendettement	120

Annexes 121

Annexe 1 : Statistiques économiques	122
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	127
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2012	132
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	135
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM	138

Avant-propos

Après deux années en demi-teintes, l'économie de l'archipel connaît un léger mieux en 2013. L'inflation a ralenti et l'emploi s'est amélioré. La consommation des ménages s'est également affermie et l'investissement, des entreprises comme des ménages, a progressé. Les encours sains de crédit bancaires se sont sensiblement accrus, accompagnant la dynamique des agents économiques.

Cette timide embellie ne peut toutefois être annonciatrice d'un véritable retour à la croissance, certains secteurs d'activités sont en retrait, notamment la pêche et le tourisme, tandis que l'activité du BTP, l'un des premiers pourvoyeurs d'emplois privés, se contracte fortement en raison de la baisse de la commande publique.

À l'évidence, la croissance des prochaines années ne pourra être tirée par la démographie, au mieux stagnante, ou par l'équipement des ménages dont le taux est déjà très élevé. Le parc de logements n'offre qu'un potentiel d'expansion limité et les grands travaux d'infrastructures, port, aéroport, hôpital et centrale électrique sont également réalisés.

Dans un contexte budgétaire national fortement contraint, la nécessité d'une plus grande ouverture de l'archipel sur son environnement régional paraît donc plus que jamais d'actualité. La sous-région connaît en effet un dynamisme tout à fait remarquable, de nature à entraîner l'économie de l'archipel.

Avec une économie largement dominée par le secteur public, c'est grâce à l'esprit d'entreprise des acteurs économiques privés, en lien étroit avec les pouvoirs publics auxquels il revient d'impulser une politique économique volontaire, qu'un repositionnement stratégique de l'archipel pourrait se dessiner afin d'ancrer le territoire dans l'économie régionale.

La compétence, les idées novatrices et le dynamisme ne manquent pas, souhaitons que 2014 permette d'engager résolument de nouveaux projets.

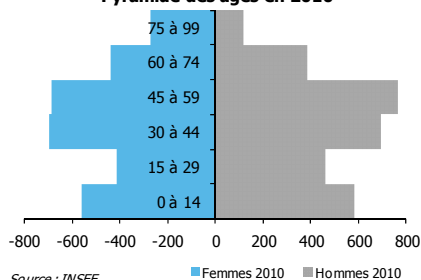
Puisse l'IEDOM, par cet ouvrage et par ses diverses publications, contribuer à apporter aux décideurs économiques des éléments utiles de diagnostic.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yann Caron', written over a horizontal line.

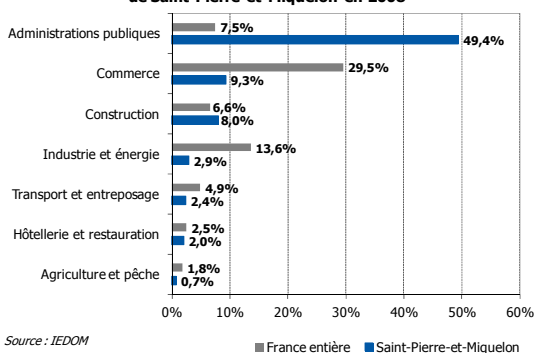
Yann CARON

Saint-Pierre-et-Miquelon en bref

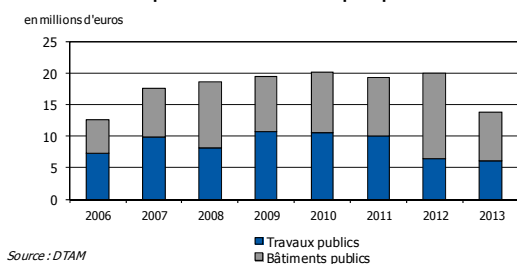
Pyramide des âges en 2010



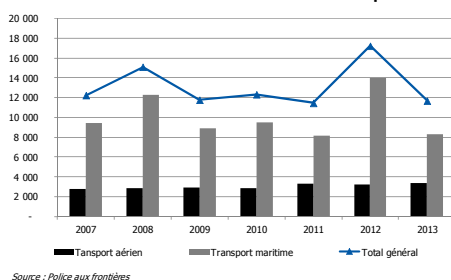
Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008



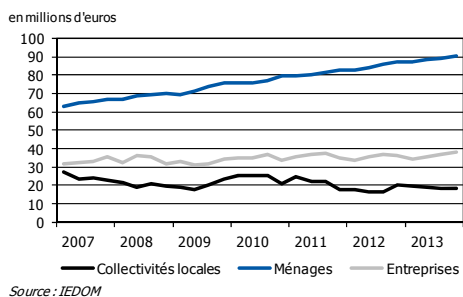
Répartition de la commande publique



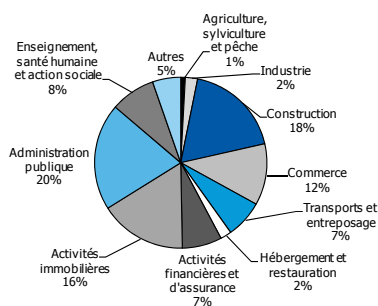
Nombre de touristes entrés sur l'archipel



Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière



Répartition des risques par secteur



Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2000	2013	Métropole 2013
Population			
Population totale	6 316 ⁽¹⁾	6081 ⁽³⁾	65 800 000 ⁽²⁾
Taux de croissance de la population	0,6%	-3,7%	0,5% ⁽⁶⁾
Population active	3 198 ⁽¹⁾	3180 ⁽³⁾	-
Taux de réussite au baccalauréat	84,0%	97,3%	82,5%
Nombre de journées d'hospitalisation	8 150	7 029	-
Environnement			
Superficie totale (en km²)	242	242	549 087
Surfaces cultivées (en ha)	2,8	7,5	272 896
Surfaces forêt boréale (en ha)	3 149	2 941	-
Economie			
PIB (en millions d'euros constants)	-	172 ⁽⁴⁾	2032300 ⁽⁵⁾
Taux de croissance du PIB (% annuel)	-	1,6% ⁽⁴⁾	0% ⁽⁵⁾
PIB / habitant (en euros)	-	28 327 ⁽⁴⁾	31076 ⁽⁵⁾
Consommation électrique (kW/hab./an)	6 166	7 345	6 847
Taux d'inflation	7,15%	1,60%	0,90%
Taux de chômage moyen des DEFM 1	9,52%	7,09%	10,0%
	2000	2013	Evol. 13/00
Indicateurs sectoriels			
Nombre d'entreprises recensées	484 ⁽²⁾	537	11,0%
Nombre d'entreprises artisanales	177 ⁽²⁾	176	-0,6%
Indicateurs monétaires et financiers			
nombre d'habitants par guichet bancaire	1 263 ⁽³⁾	1 013	-19,8%
nombre d'habitants par guichet automatique	6 316 ⁽³⁾	1 520	-75,9%
Nombre de comptes bancaires par habitant	2,84	2,97	4,6%
Actifs financiers auprès des EC (en millions d'euros)	148,804	214,782	44,3%
Encours sains auprès des EC (en millions d'euros)	87,372	148,228	69,7%
Taux de créances douteuses brutes des EC locaux	5,7%	4,7%	-17,5%
Nombre de dossiers de surendettement déposés	0	1	-

(1) Recensement 1999. (2) Bilan démographique de l'INSEE 2013. (3) Recensement et données 2010. (4) Etude IEDOM 2013, données de 2008. (5) Données 2012. (6) Taux de croissance annuel moyen entre 2004 et 2014.

Sources : INSEE, CACIMA, EDF, DCSTEP, Préfecture, IEDOM, Banque de France

LA REPRISE SE RENFORCE MAIS N'EST PAS EXEMPTÉ DE FRAGILITÉS

En 2013, la croissance mondiale s'est située selon les prévisions les plus récentes du FMI aux alentours de +3 %, soit pratiquement au même niveau qu'en 2012 (+3,2 %). Un renforcement a été observé au second semestre de l'année, imputable au raffermissement de la demande finale dans les pays avancés, au rebond des exportations dans les pays émergents et à une demande intérieure plus dynamique en Chine. Dans les économies avancées, la croissance a été globalement favorisée par l'amélioration des conditions de financement et un regain de confiance des agents économiques. Les économies émergentes ont quant à elles été pénalisées par une séquence d'accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, qui, malgré la stabilisation qui s'est ensuite opérée, souligne la persistance d'éléments de vulnérabilité.

Au sein des pays avancés, on note toujours des écarts significatifs entre les rythmes de croissance des États-Unis, du Japon et de la zone euro. Tandis que la croissance économique des États-Unis s'est inscrite à 1,9 % en 2013, une sortie de récession s'est amorcée dans la zone euro, même si le taux de croissance moyen de l'ensemble de la zone reste négatif au cours de l'année écoulée (-0,5 %). Un léger rebond de l'activité a été observé au Japon (+1,5 %). Les pays émergents et en développement bénéficient quant à eux toujours d'une croissance soutenue, de l'ordre de 4,7 %.

Le FMI table sur une progression de la croissance mondiale à 3,6 % en 2014. La croissance économique des États-Unis devrait s'accélérer et la zone euro confirmer sa sortie de récession. Le rythme de hausse de la production des pays émergents et en développement s'inscrirait quant à lui aux alentours de 5 %.

Une évolution économique mieux orientée

Le bilan de l'année 2013 marque le retour à une orientation positive des principaux indicateurs économiques de l'archipel, contrairement à 2012 qui avait mis en évidence une situation plus contrastée. La tendance globalement favorable qui se dégage repose principalement sur une inflation plus contenue que l'année précédente et une reprise du marché du travail, qui ont contribué au redressement de la consommation des ménages et ont favorisé l'investissement des entreprises. Toutefois, ces évolutions encourageantes ne permettent pas d'occulter le constat sectoriel qui demeure mitigé, notamment concernant la commande publique, en forte contraction, la pêche, qui reste confrontée à ses difficultés structurelles, ou encore le tourisme, qui affiche des résultats en baisse.

Ralentissement de la hausse des prix

L'indice des prix à la consommation a progressé de 1,6 %, soit une hausse nettement moins soutenue qu'en 2012 (+4,4 %). Son évolution en 2013 est portée principalement par l'augmentation des prix des produits alimentaires (+2,7 %) et des produits manufacturés (+1,4 %). Cette décélération du rythme de croissance des prix à la consommation, qui s'est effectuée dans un contexte d'appréciation de l'euro par rapport au dollar canadien, s'explique à la fois par la hausse plus contenue qu'en 2012 des prix des produits manufacturés et par la stabilisation des prix de l'énergie (moyenne de +0,8 %, dont -4,9 % pour le fioul).

Évolution favorable de l'emploi

L'année 2013, marque une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi. En effet, à la fin de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 recule de 10 % par

rapport à 2012 pour atteindre 199 personnes, soit son plus bas niveau enregistré à cette période au cours des cinq dernières années. Parallèlement, les offres d'emploi s'inscrivent en hausse après deux années de baisses consécutives. Les secteurs les plus représentés chez les demandeurs d'emploi sont toujours le BTP (21 %) et les services aux entreprises (17 %). Le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active en fin d'année s'inscrit également en léger recul et s'établit à 41 personnes à fin 2013 contre 43 à la fin 2012.

Rebond de la consommation des ménages

Après avoir marqué le pas en 2012, la consommation des ménages affiche un rebond en 2013. Les crédits à la consommation affichent un rythme de croissance plus soutenu qu'en 2012 (+10,2 % sur un an, contre +7,5 %). Les importations de produits manufacturés, largement portées par les importations de matériels à destination de la centrale EDF, pour leur part, progressent fortement (+43 %) et se chiffrent à 49 millions d'euros en 2013 contre 34 millions en 2012. Les importations de produits alimentaires, quant à elles, se tassent (-0,7 %), après avoir connu une légère hausse de 3,5 % l'an passé, pour se fixer à 16 millions d'euros.

Orientation à la hausse de l'investissement

Les encours de crédits d'investissement accordés aux entreprises, qui ont connu un léger repli en 2012, repartent à la hausse (+7,4 %), et se chiffrent à 27,3 millions en 2013, soit leur plus haut niveau d'encours depuis 2010. Les importations de produits bruts poursuivent également leur progression (+12 %), bien que le rythme soit moins soutenu que les années précédentes (+27,8 % en 2012 et +13,6 % en 2011), et atteignent environ 8 millions d'euros. L'encours des crédits à l'habitat des ménages, qui avait déjà atteint un pic en 2012, se maintient à un niveau légèrement supérieur en 2013 (+1,9 %), s'établissant à 73,7 millions d'euros.

Un bilan sectoriel en demi-teinte

Le secteur de la pêche, qui reste confronté à ses difficultés structurelles, présente un bilan mitigé, avec, à la fois, une nouvelle diminution de l'activité de pêche artisanale et une progression des prises de pêche industrielle. Celui du tourisme s'affiche également en retrait, notamment en raison du tourisme de croisière, dont l'affluence a été nettement moins importante que l'année précédente. Le secteur du bâtiment et des travaux publics voit également son volume d'activités diminuer significativement. La commande publique se contracte de 30,8 %, les grands travaux tels que le nouvel hôpital ou encore la centrale EDF étant en phase d'achèvement. Cependant, avec 79 nouvelles entreprises enregistrées en 2013, la dynamique de création d'entreprises, notamment artisanales, se maintient.

Une activité bancaire en légère progression

Hausse des actifs financiers

Le total des actifs financiers détenus par les agents économiques de l'archipel progresse de 2,5 % en 2013, pour atteindre 214,8 millions d'euros, soit leur plus haut niveau en fin d'année depuis 2009. Cette évolution à la hausse, moins marquée qu'en 2012 (+3,8 %), résulte principalement du dynamisme des dépôts à vue (+4,7 %), mais également de la croissance des placements liquides ou à court terme (+2,5 %) qui représentent près de la moitié de l'ensemble des actifs.

Timide progression des encours de crédit

Les concours bruts accordés par l'ensemble des établissements de crédit enregistrent une hausse de 1,7 % en 2013, moins prononcée que celle constatée en 2012 (+4,3 %). Les encours sains évoluent de manière légèrement plus significative (+2,3 %), mettant ainsi en évidence une amélioration de la qualité des risques. En effet, le taux de créances douteuses passe en dessous du seuil de 5 % (4,7 %), qui n'avait encore jamais été atteint au cours des dix dernières années.

Les crédits accordés aux ménages progressent de 3,3 % en 2013, stimulés par la croissance des crédits à la consommation (+10,2 %), et dans une moindre mesure la hausse des encours de crédits à l'habitat (+1,9 %). Les financements octroyés aux entreprises sont également en progression de 4,3 %, tirés principalement par le dynamisme des crédits immobiliers, dont les encours ont triplé en un an, et l'augmentation des encours de crédits d'investissement (+7,4 %).

Les perspectives

L'amorce de reprise économique qui s'est dégagée au cours de cette année ne permet pas encore d'établir de projections pour le futur, la trajectoire économique du territoire n'étant toujours pas soutenue par des facteurs structurels.

En effet, malgré un contexte régional en pleine mutation tiré par une forte croissance dans les provinces canadiennes voisines, l'archipel, en 2013 comme au cours des dernières années, n'a pas opéré de changement profond dans son modèle de développement économique qui reste toujours très dépendant de la commande publique et de la consommation des ménages.

Toutefois, de nombreuses initiatives, encore à l'état de projet, pourraient contribuer à engager une nouvelle dynamique économique et un repositionnement stratégique. Il s'agit principalement de grands projets structurants comme celui concernant le câble numérique, pour lequel le gouvernement a confirmé en 2013 l'octroi d'une subvention de 5 millions d'euros, ou encore celui du grand port en eau profonde. D'autres chantiers potentiels, susceptibles d'améliorer réellement la desserte de l'archipel, tels que le navire ferry et la gare maritime qui y serait associée, pourraient également contribuer à développer de nouveaux axes de croissance, notamment en matière de tourisme.

Ces projets peuvent être porteurs d'un nouveau positionnement économique de l'archipel s'ils sont conduits avec volontarisme, dans une stratégie concertée entre les multiples acteurs du territoire, et s'ils s'inscrivent résolument dans la dynamique régionale et l'ouverture sur l'économie mondiale.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

Situé au cœur des Grands Bancs de Terre-Neuve dans l'Atlantique Nord, à 4 300 km de Paris et à 25 km au sud-ouest de Terre-Neuve, l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est composé de huit îles totalisant 242 km², dont seulement deux sont habitées. Saint-Pierre, la plus petite mais la plus peuplée, s'étend sur 26 km². Miquelon-Langlade, la plus grande (216 km²), est en fait constituée de deux îles, Miquelon reliée à Langlade par la Dune de Langlade, isthme sablonneux d'une dizaine de kilomètres de long.

Bien que situé à la même latitude que la ville de Nantes (47° Nord), l'archipel est caractérisé par un climat océanique froid, placé sous l'influence des masses d'air polaire et des courants froids du Labrador. Les hivers sont toutefois moins rigoureux qu'au Canada. La température moyenne (+5,3 °C) se distingue par une amplitude annuelle élevée de 19 °C entre le mois le plus chaud (15,7 °C en août) et le mois le plus froid (-3,6 °C en février).

Les précipitations sont abondantes (1 312 mm par an) et régulières (146 jours par an), sous forme de neige et de pluie. En raison de sa localisation, aux confluent des eaux froides du courant du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream, l'archipel est également traversé une centaine de jours par an par des bancs de brume, principalement en juin et juillet.

Section 2

Repères historiques

Les premières implantations

Le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon a été découvert le 21 octobre 1520 par le navigateur portugais José Alvarez Fagundes qui le nomme « Archipel des onze mille vierges » en l'honneur de Sainte Ursule, fête du jour. Jacques Cartier en prend possession en 1535 au nom de François I^{er}. Un an après, l'archipel est renommé « Iles Saint-Pierre ». Quelques années plus tard, vers 1579, des pêcheurs basques donnèrent le nom de Miquelon à l'île qu'ils fréquentaient. L'archipel prend ainsi le nom de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Bien que des traces d'occupation de l'archipel par les Indiens, dont les Béothuks, témoignent d'une présence humaine antérieure à la colonisation européenne, la première véritable sédentarisation, d'origine française, remonte à la première moitié du XVII^e siècle, les îles servant de base aux pêcheurs normands, bretons et basques qui y pratiquent la chasse baleinière et la pêche à la morue. La ville de Saint-Pierre fut fondée durant cette période, en 1604.

Les rivalités franco-britanniques

La France et la Grande-Bretagne se partagent pendant plus d'un siècle la souveraineté sur Saint-Pierre-et-Miquelon. En 1713, la couronne française cède l'archipel aux Anglais par le traité d'Utrecht en échange d'un droit de pêche sur le littoral terre-neuvien, connu sous le nom de « French Shore ».

Le retour des îles dans le giron français suite au traité de Paris en 1763 est de courte durée et, en 1778, les colons français sont une nouvelle fois chassés par l'occupant anglais. Parmi eux se trouvent de nombreux Acadiens qui s'étaient réfugiés à Saint-Pierre-et-Miquelon suite au « grand dérangement » de 1755. Par la suite, les îles changent plusieurs fois de mains et il faut attendre le second traité de Paris pour que la Grande-Bretagne reconnaisse définitivement la souveraineté française sur l'archipel en 1816.

Une histoire liée à la pêche

Lors de la seconde moitié du XIX^e siècle, Saint-Pierre-et-Miquelon connaît un essor économique important grâce à une activité de pêche très dynamique. La ville ainsi que les infrastructures se développent. Toutefois une succession de mauvaises saisons de pêche au début du XX^e siècle ainsi que l'abolition des droits de pêche dans le « French Shore » en 1904 portent un coup sévère à l'économie de l'archipel.

En 1920, la prohibition aux États-Unis permet de relancer l'économie locale. Saint-Pierre-et-Miquelon devient une plaque tournante du trafic d'alcool à destination des États-Unis jusqu'en 1933, année de l'abolition de la loi sur la prohibition.

En décembre 1941, devant une éventuelle intervention nord-américaine, les forces françaises libres débarquent dans le port de Saint-Pierre, faisant ainsi de l'archipel le premier territoire rattaché à la France libre.

Après la Seconde Guerre mondiale, la pêche à la morue devient particulièrement florissante avec l'apparition de navires-usines qui transforment et congèlent la ressource directement à bord. L'avitaillement des nombreux navires qui fréquentent le port de Saint-Pierre contribue également à l'essor de l'activité économique.

Le déclin de l'activité halieutique

La pêche industrielle intensive conduit à la création par le Canada d'une zone de protection de la pêche (ZPP) en 1977, faisant écho à l'instauration d'une zone économique exclusive (ZEE) par la France la même année, conformément à une loi votée en 1976. Cependant, en raison de la proximité des territoires, les deux zones se chevauchent sur une surface importante. Cela donne lieu à plusieurs incidents, les canadiens accusant les pêcheurs français de surpêche tandis que la France reproche aux Canadiens la mise en place de quotas trop faibles.

Le litige est porté devant le tribunal arbitral de New York en 1989, qui rend sa sentence le 30 juin 1992 : partant de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 fixant les eaux territoriales à 12 milles nautiques, le tribunal accorde un plateau territorial de 12 milles supplémentaires à l'ouest de l'archipel, tandis qu'un corridor de 200 milles de long sur 10,5 milles de large est fixé au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon, soit une ZEE française de seulement 12 400 km², totalement enclavée dans la zone sous juridiction canadienne.

La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de cinq ans (1992-1997) sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral du 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Toutefois, la faiblesse des quotas rend ces derniers difficilement exploitables pour les pêcheurs français, d'autant plus que les stocks de morue ne se reconstituent pas malgré le moratoire.

La structure économique basée sur une filière unique est ainsi remise en cause, les activités marchandes cédant progressivement le pas principalement aux services administrés.

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre constitutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d'outre-mer), régis par l'article 73 de la Constitution, et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d'outre-mer), régie par l'article 74 de la Constitution (à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, collectivité *sui generis* régie par les articles 76 et 77).

Cette partie propose une présentation synthétique du régime juridique applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon qui dispose depuis 2003 du statut de collectivité d'outre-mer.

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1946	Territoire d'outre-mer
1976	Département d'outre-mer
1985	Collectivité territoriale <i>sui generis</i>
2003	Collectivité d'outre-mer

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon détient le statut de collectivité d'outre-mer régi par l'article 74 de la Constitution. La loi organique du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer a défini un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Cette loi précise notamment les éléments relatifs aux compétences de la collectivité (l'État ne peut cependant pas transférer les compétences « *régaliennes* » énumérées dans la Constitution), les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la collectivité, les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité.

1.2 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

L'ensemble des dispositions législatives et réglementaires françaises est applicable de plein droit à Saint-Pierre-et-Miquelon, à l'exception de celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la collectivité. A l'instar des départements et régions d'outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l'objet d'adaptation particulière.

1.3 LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d'un Conseil territorial.

Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu'une commune métropolitaine.

Le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon détient les compétences des départements et des régions métropolitains, à l'exception de celles relatives à :

- la construction, l'entretien général ainsi que le fonctionnement des collèges et des lycées, l'accueil, la restauration et l'hébergement dans ces établissements ;
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de la voirie classée en route nationale ;
- la lutte contre les maladies vectorielles ;
- la police de la circulation sur le domaine de la collectivité ;
- les bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ;
- le financement des moyens des services d'incendie et de secours.

En outre, le Conseil territorial est compétent, en matière de :

- impôts, droits et taxes, et cadastre ;
- régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ;
- urbanisme – sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'État et ses établissements publics –, construction, habitation et logement ;
- création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité.

2. Dans le paysage administratif communautaire

La collectivité disposant du statut de PTOM, certaines normes techniques communautaires ne sont pas obligatoirement applicables, ce qui présente l'avantage de faciliter les échanges commerciaux, notamment avec les États-Unis.

LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui de « région ultrapériphérique¹ » (RUP). Le second est celui de « pays et territoire d'outre-mer² » (PTOM). L'Union européenne compte 21 PTOM dont, à ce jour, 7 pour la France : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises. Les PTOM, bien que faisant partie intégrante du territoire d'États membres ne sont pas considérés comme faisant partie du territoire de l'UE et, à ce titre, le droit communautaire ne s'applique pas directement à eux. Les PTOM font l'objet d'un régime d'association fondé sur la décision du Conseil du 27 novembre 2001.

Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont pas soumises aux droits d'importation ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fonds européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de régime, pour passer de celui de RUP à celui de PTOM et vice-versa est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français Saint-Barthélemy est passée du statut de RUP à celui de PTOM au 1^{er} janvier 2012. Inversement Mayotte devrait accéder au statut de RUP au 1^{er} janvier 2014.

3. Les codes des impôts et des douanes

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il a la capacité de décider, par délibérations, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la direction des Services fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le Code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

En tant que collectivité territoriale d'outre-mer, ne faisant pas partie du territoire douanier communautaire, l'archipel dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, de l'octroi de mer et des droits de consommation.

¹ Cf. Article 349 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-article 299 du traité d'Amsterdam.

² Cf. Articles 198 à 204 du traité de Lisbonne (2007) sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), ex-articles 182 à 188 du traité d'Amsterdam.

4. Le Code local des investissements

Afin de relancer l'économie et de promouvoir la diversification des activités – pour pallier les difficultés dans des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique et social, par exemple le secteur de la pêche –, l'archipel s'est doté depuis 1996 (délibération n° 41-96 du 27/03/96) d'un dispositif d'aide à l'investissement : le « Code local des investissements ». Une actualisation du Code local des investissements a été votée en 2012 concernant l'imposition des bénéfices déclarés des entreprises (impôt sur les sociétés et impôt sur le revenu). Deux dispositifs sont définis, l'un pour favoriser la création d'entreprises et l'autre pour aider à la reprise d'activités en difficultés.

CODE LOCAL DES INVESTISSEMENTS

• Création d'entreprises nouvelles¹

Un allègement des bénéfices réalisés et déclarés est appliqué de manière dégressive sur une période de 6 ans pour les entreprises qui créent une activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale, agricole ou de pêche maritime entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2018.

L'abattement est de 100 % à compter de la date de création de l'entreprise jusqu'au terme du trente-cinquième mois suivant celui au cours duquel cette création est intervenue. Un abattement de 75 %, 50 % et de 25 % est appliqué sur les bénéfices réalisés respectivement au cours des trois périodes de douze mois suivantes. L'abattement ne peut en aucun cas excéder 100 000 € par période de 12 mois au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, majoré de 10 000 € par nouveau salarié.

• Reprise d'activités en difficultés¹

Peuvent également bénéficier d'un dispositif d'allègement des bénéfices, les sociétés créées aux mêmes dates afin de reprendre une entreprise en difficulté qui fait l'objet d'une cession ordonnée par le tribunal en application de l'article L. 626-1, de l'article L. 631-22 du Code de commerce.

L'allègement des bénéfices porte sur une période de 6 ans, 100 % sur 4 ans puis un abattement de 80 % et 50 % appliqué sur les bénéfices réalisés sur chacune des 2 périodes de 12 mois suivantes.

Le bénéfice exonéré est plafonné à 100 % du coût salarial des emplois créés par l'entreprise (plafonné à 300 000 €).

• Droits de douane

Les entreprises agréées peuvent bénéficier de l'exonération des droits de douane perçus à l'importation, de la taxe spéciale et de l'octroi de mer, pour les matériels et matériaux nettement individualisés entrant dans leur équipement, à l'exclusion des produits consommables et du matériel de renouvellement. Les entreprises concernées peuvent opter pour une subvention en lieu et place de cette exonération.

• Prime d'équipement

Outre les avantages fiscaux et douaniers, les entreprises inscrites régulièrement au Répertoire des métiers, ainsi que les entreprises agricoles et aquacoles qui exercent de façon continue leur activité dans l'archipel, peuvent bénéficier d'une prime dite « prime d'équipement » en vue de favoriser et d'améliorer leur installation.

• Dispositions particulières en faveur des entreprises agricoles et aquacoles

Afin de compenser les contraintes particulières de l'archipel, les entreprises agricoles et aquacoles peuvent bénéficier d'une « indemnité spéciale agricole », de subventions sur certains investissements, ainsi que de ristournes sur le prix des carburants.

Parallèlement au Code local des investissements, la Collectivité territoriale a mis en place des aides pour le soutien à la pêche artisanale (cf. Chapitre III - Section 2 - 2. La pêche et l'aquaculture - 2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale).

¹ Cf. Délibérations 48/2012 du 27/02/2012 et 197/2012 du 12/07/2012.



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon

Introduction

Traditionnellement dominée par l'activité halieutique, l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon a été durement touchée par la diminution de sa ZEE en 1992 ainsi que par l'imposition de quotas sur les espèces pêchées en 1994. Depuis cette date, aucune activité marchande n'a véritablement émergé et l'économie locale repose principalement sur la commande publique et la consommation des ménages. En 2008, le PIB courant de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérisait par le poids prépondérant des services non marchands et était estimé à 28 327 euros par habitant, soit un montant inférieur de 6,7 % à celui de la moyenne nationale française.

Le bilan de l'année 2013 marque le retour à une orientation positive des principaux indicateurs économiques de l'archipel, contrairement à 2012 qui avait mis en évidence une situation plus contrastée. La tendance globalement favorable qui se dégage repose principalement sur une inflation plus contenue que l'année précédente et une reprise du marché du travail, qui ont contribué au redressement de la consommation des ménages et ont favorisé l'investissement des entreprises. Toutefois, ces évolutions encourageantes ne permettent pas d'occulter le constat sectoriel qui demeure mitigé, notamment concernant la commande publique, en forte contraction, la pêche, qui reste confrontée à ses difficultés structurelles, ou encore le tourisme qui affiche des résultats en baisse.

Section 1

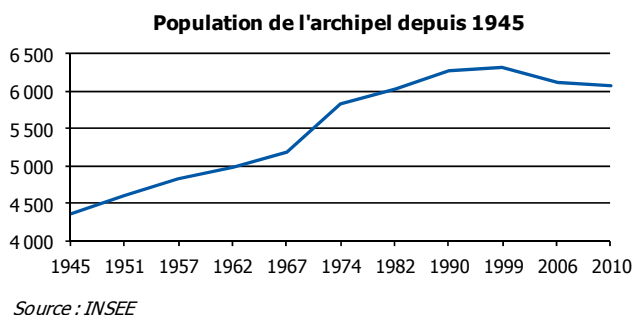
La population

Lors du dernier recensement effectué par l'INSEE à Saint-Pierre-et-Miquelon en 2010, la population totale était estimée à 6 081 habitants, dont 5 467 à Saint-Pierre et 614 à Miquelon-Langlade. La population baisse ainsi de 0,7 % entre les deux recensements.

En 2010¹, les ménages de l'archipel comptaient en moyenne 2,3 personnes. Cette tendance à la réduction de la taille moyenne des ménages, qui avait déjà été constatée depuis 1999 (2,6 personnes en 1999 et 2,4 personnes en 2006), s'explique par le vieillissement de la population et la baisse de la natalité.

En effet, la pyramide des âges met en évidence un déficit pour la tranche d'âge 20-30 ans, tandis que la part des moins de 20 ans demeure sensiblement la même qu'en métropole (24,2 % contre 24,7 %). La nécessité de quitter la collectivité pour suivre des études supérieures et les difficultés rencontrées au retour, notamment en termes de débouchés professionnels, sont à l'origine de ce déficit. Le vieillissement de la population se poursuit, les plus de 60 ans en représentant 19,6 % en 2010 contre 17,8 % en 2006.

L'archipel accueille peu de nouveaux arrivants : 82,1 % des habitants sont nés dans l'archipel et seulement 10,2 % des habitants n'y résidaient pas cinq ans auparavant.



Principaux indicateurs démographiques	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Nombre de naissances (a)	64	46	56	54	59	9,3%
Nombre de décès (b)	45	37	43	39	39	0,0%
Accroissement naturel (c = a - b)	19	9	13	15	20	33,3%
Solde migratoire (d)	nd	nd	nd	nd	nd	-
Variation totale de la population (c + d)	nd	nd	nd	nd	nd	-

Source : Préfecture

¹ Sources : INSEE Enquête de recensement de la population 2010.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

Estimé pour la première fois en 2008 sur la base des données de 2004, le PIB de l'archipel a été réévalué en 2012 à partir des indicateurs de l'année 2008.

Le PIB courant de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 est estimé à 172 millions d'euros, soit un PIB courant par habitant de 28 327 euros, contre 26 076 euros en 2004. Il a ainsi augmenté d'environ 1,6 % par an en moyenne entre 2004 et 2008, l'impact dans cette progression de l'inflation de la valeur ajoutée contenue dans les produits importés du Canada ne pouvant être apprécié.

La part des administrations publiques dans la valeur ajoutée, déjà élevée en 2004, se renforce en 2008, tandis que celle des sociétés non financières se réduit.

Approche du PIB par la production

	en millions d'euros	
	2004	2008
Valeur ajoutée	148,7	157,0
Administrations publiques	63,6	77,6
Sociétés non financières et entreprises individuelles	59,2	50,6
Ménages	16,5	18,6
Institutions financières	7,4	8,0
ISBLSM*	2,0	2,2
Impôt sur les produits	14,4	17,1
Impôt sur les importations	8,3	9,0
Autres impôts	6,1	8,1
Subventions sur les produits	-2,0	-2,1
PIB	161,1	172,0

* Institutions sans but lucratif au service des ménages

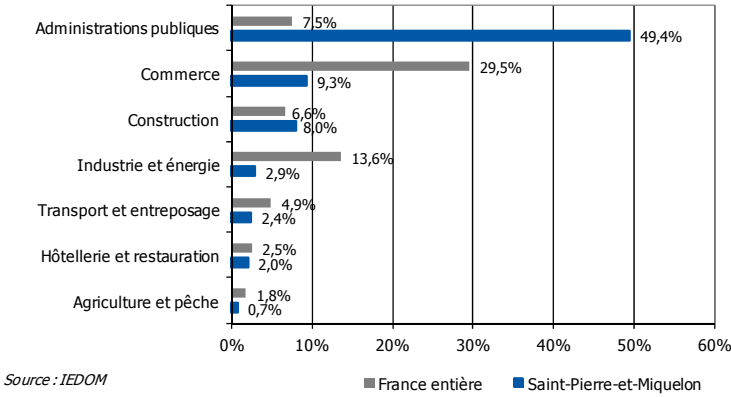
Source : CEROM, IEDOM

1.2 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Selon les chiffres de 2008, la contribution sectorielle à la valeur ajoutée de l'archipel affiche une très large prédominance du secteur tertiaire (84 %) contre 78 % pour la France entière. L'administration, le commerce et la construction concentrent un peu plus des deux tiers de la création de richesse. Les secteurs primaires (agriculture, élevage, pêche...) et secondaires (construction, industries...) sont peu représentés. Le secteur primaire représente moins de 1 % de la valeur ajoutée. Les services administrés représentent quant à eux 49 % de la valeur ajoutée contre 39 % en 2004.

Si l'on exclut les services administrés, seule la contribution du secteur de la construction est plus élevée dans l'archipel que pour la France entière (8 % de la valeur ajoutée à Saint-Pierre-et-Miquelon contre moins de 7 %).

Part des secteurs dans la valeur ajoutée totale de Saint-Pierre-et-Miquelon



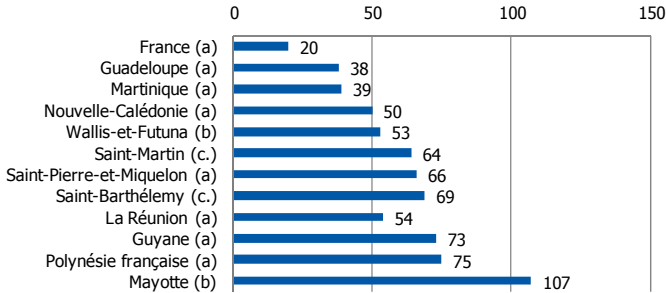
1.3 L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Une étude comparée des IDH des départements et des collectivités d'outre-mer (DCOM) a été commanditée en 2012 par l'Agence française de développement (Document de travail n° 129, novembre 2012).

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) définit l'Indice de développement humain comme un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

Classement à l'IDH de la France métropolitaine et des DCOM (rang mondial; 2000, 2005 et 2010)



Source : AFD

Note : (a) rang à l'année 2010; (b) à l'année 2005; (c.) à l'année 2000

Au-delà des faibles écarts d'IDH entre les DCOM eux-mêmes (à l'exception de Mayotte) et entre les DCOM et la métropole française, cette étude a permis de mettre en évidence le positionnement de l'archipel dans le groupe des DCOM à IDH élevé, juste devant La Réunion et la Guyane et derrière la Martinique et la Guadeloupe qui appartiennent avec la métropole au groupe des pays à IDH très élevé.

A noter que, comme pour les autres DCOM, la valeur de l'IDH de Saint-Pierre-et-Miquelon est tirée vers le haut grâce à la performance sociale, et plus particulièrement à celle en matière de santé, l'écart de développement humain avec la métropole s'expliquant principalement par les écarts de revenu.

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE¹

En 2010², la population dénombrait 3 201 actifs, soit un taux d'activité de 78,5 %. Le taux d'emploi (rapport entre la population occupant un emploi et la population totale en âge de travailler) se situait à 71,6 %. Une large majorité de la population (88,3 %) occupait un emploi à temps complet.

Répartition de la population active

	1999	2007	2010	Variations 2010/2007	Variations 2010/1999
Population active	3 198	3 171	3 201	0,9%	0,1%
Hommes	1 826	1 739	1 706	-1,9%	-6,6%
Femmes	1 372	1 432	1 495	4,4%	9,0%
Population active occupée	2 790	2 855	2 921	2,3%	4,7%
Hommes	1 604	1 568	1 542	-1,7%	-3,9%
Femmes	1 186	1 287	1 379	7,1%	16,3%
Taux d'activité*	63,2%	77,5%	78,5%	-	-
Hommes	73,1%	82,4%	81,5%	-	-
Femmes	53,5%	72,3%	75,2%	-	-

* Rapport entre la population active et la population en âge de travailler (15 à 64 ans)

Source : INSEE

2.2 L'EMPLOI

L'arrêt brutal de la pêche industrielle à la morue en 1992 a profondément bouleversé la situation de l'emploi. L'archipel a évolué vers une économie « tertiaisée », où le secteur tertiaire représente 85,8 % des emplois en 2010 contre 84,8 % en 2007, 81 % en 1999 et 72 % en 1990. Le secteur secondaire, qui représente environ 12,3 % des emplois, voit sa place progresser légèrement, tandis que l'agriculture continue à perdre des emplois (1,9 % contre 4,8 % en 2007).

¹ La population active comprend les actifs ayant un emploi, y compris en apprentissage ou en stage rémunéré, et les personnes au chômage (au sens du recensement).

² Recensement de la population 2010.

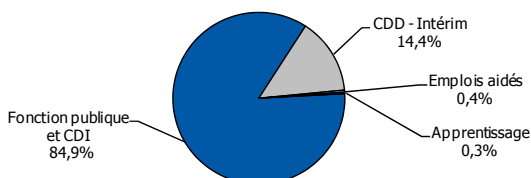
Répartition des emplois par secteur

	1999	2007	2010	Part en 2010	Variations 2010/2007
Agriculture	76	137	55	1,9%	-59,9%
Industrie	194	133	170	5,8%	27,8%
Construction	261	167	190	6,5%	13,8%
Tertiaire	2 259	2 439	2 506	85,8%	2,7%
<i>Commerce, transport et services divers</i>	<i>1 037</i>	<i>1 174</i>	<i>1 146</i>	<i>39,2%</i>	<i>-2,4%</i>
<i>Administration, enseignement, santé et action sociale</i>	<i>1 222</i>	<i>1 265</i>	<i>1 360</i>	<i>46,6%</i>	<i>7,5%</i>
Total	2 790	2 876	2 921	100,0%	1,6%

Source : INSEE

L'emploi salarié représentait 92 % de l'emploi total en 2010, concentrant 2 685 personnes dont la plupart (85 %) bénéficiaient d'un statut stable (titulaire de la fonction publique ou contrat à durée indéterminée). Le secteur non salarié, qui regroupe les 8 % restants, est principalement composé de professions libérales et de chefs d'entreprise.

Statuts et conditions de l'emploi salarié en 2010



Source : INSEE

2.3 LE CHÔMAGE

Le marché du travail se caractérise par une forte saisonnalité, liée aux aléas climatiques. Traditionnellement, toutes les activités extérieures (BTP, agriculture, etc.) sont suspendues entre les mois de décembre et avril. Il en résulte pendant cette période une hausse saisonnière des demandeurs d'emploi, principalement chez les hommes et une augmentation des bénéficiaires du RSA.

L'année 2013, marque une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi. En effet, à la fin de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1¹ recule de 10 % par rapport à 2012 pour atteindre 199 personnes, soit son plus bas niveau enregistré à cette période au cours des cinq dernières années.

La tendance est similaire pour l'ensemble des DEFM de catégorie A² (269 personnes à la fin de 2013 contre 295 en 2012, 277 en 2011 et 315 en 2010). L'évolution du chômage de longue durée est, quant à elle, contrastée, faisant état d'une hausse de 39% pour les demandeurs d'emploi de catégorie 1, s'établissant à 53 personnes (contre 38 en 2012), tandis qu'il reste stable pour les DEFM de catégorie A. Se situant à un niveau toujours élevé (33 % des demandeurs d'emploi à la fin de 2012), le chômage des jeunes, contrairement à 2012, repart à la hausse (+3 %). À l'inverse, celui des plus de 50 ans diminue de 5 % pour repasser en dessous de la barre des 40 demandeurs d'emploi.

¹ Personne sans emploi, immédiatement disponible, à la recherche d'un travail à temps plein et à durée indéterminée.

² DEFM A : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en fin de mois, incluant ceux en catégorie 1 et en catégories 2 et 3 (respectivement à la recherche d'un CDI à temps partiel et d'un CDD temporaire ou saisonnier).

Demandes d'emplois en fin de mois de catégorie 1 (à la fin de l'année)

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012	Part en 2013
DEFM 1	303	249	212	221	199	-10,0%	100%
Hommes	194	156	111	123	99	-20%	50%
Femmes	109	93	101	98	100	2%	50%
Moins de 30 ans	113	84	68	64	66	3%	33%
30 à 49 ans	148	121	105	116	94	-19%	47%
50 ans et plus	42	44	39	41	39	-5%	20%
Chômage de longue durée	40	34	32	38	53	39%	27%

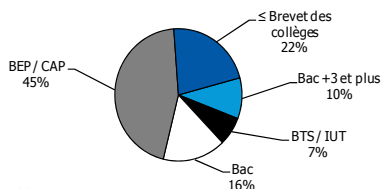
Source : DCSTEP

Parallèlement, les offres d'emploi s'inscrivent en hausse : 261 nouvelles offres ont été déposées en 2013, après 184 en 2012, 172 en 2011 et 227 en 2010. 188 offres d'emploi ont été pourvues par Pôle emploi en 2013, contre 159 en 2012.

Les secteurs les plus représentés chez les demandeurs d'emploi sont le BTP (21 % des demandeurs d'emploi fin 2013) et les services de support à l'entreprise (17 %). Les demandeurs d'emploi présentent pour près de la moitié d'entre eux (45 %) un niveau de formation équivalent à un diplôme de niveau V (CAP, BEP).

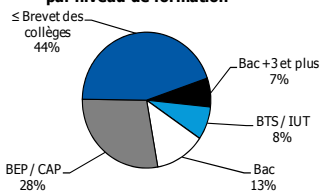
Le nombre moyen de demandeurs d'emploi de fin de mois indemnisés s'élève à 227 personnes en 2013, contre 229 personnes en 2012 et 202 en 2011.

**Demandeurs d'emploi en 2013
par niveau de formation**



Source : DCSTEP

**Répartition de la population
par niveau de formation**



Source : DCSTEP

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOIS AIDÉS

Les contrats uniques d'insertion (CUI), mis en place en métropole en 2010, sont entrés en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 1^{er} janvier 2011.

Les emplois aidés de l'archipel prennent principalement la forme de contrats d'accompagnement dans l'emploi CAE et d'accès à l'emploi CAE DOM. Ils s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés particulières pour accéder à l'emploi, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux.

La majorité des emplois aidés sont des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), qui concernent les emplois dans le secteur non-marchand. Les employeurs ayant recours à ce type de contrat peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État allant jusqu'à 95 % du SMIC brut. En outre ils peuvent être exonérés de certaines taxes et cotisations sociales. En 2013, 47 CAE ont été conclus, soit deux fois plus qu'en 2012.

Le recours au CAE-DOM, spécifique aux départements d'outre-mer, ainsi qu'aux collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, a fortement augmenté en 2013, avec 30 contrats conclus contre seulement 3 l'année précédente. Ce type de contrat, orienté vers le secteur marchand permet aux employeurs de bénéficier d'une aide forfaitaire, d'une exonération des cotisations patronales et d'aides à la formation.

En outre, un troisième type d'emploi aidé est également présent sur l'archipel depuis fin 2012. Il s'agit des emplois d'avenir, qui ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi. 6 emplois d'avenir ont été conclus en 2013.

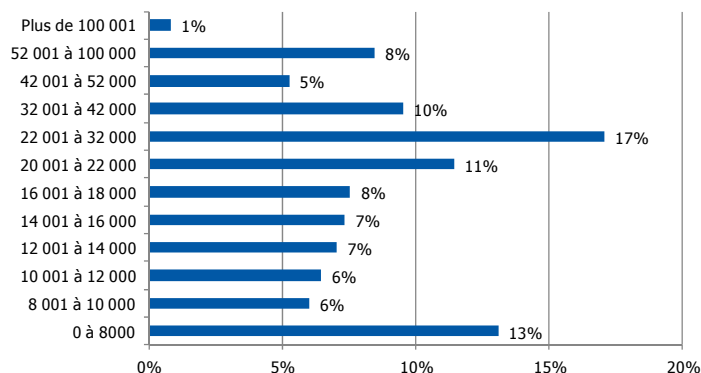
3. Les revenus et salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

Le nombre de foyers fiscaux à Saint-Pierre-et-Miquelon diminue légèrement par rapport à l'année précédente et s'élève à 3 740 foyers. 13,1 % des foyers ont déclaré en 2013 un revenu net global inférieur¹ à 8 000 euros contre 14,6 % l'année précédente. La part des foyers fiscaux ayant un revenu net global supérieur à 42 000 euros reste, quant à elle, stable et représente 14,5 % du total des déclarations en 2013.

Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu en 2013

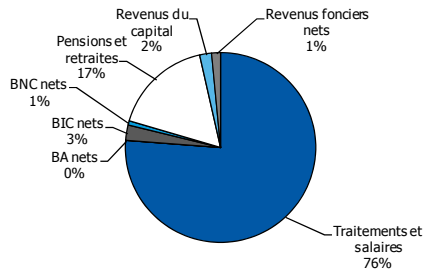


Source : Direction des Services fiscaux

En 2013, l'ensemble des foyers fiscaux a déclaré 139,3 millions d'euros de revenus de 2012, soit une hausse de 2,9 % par rapport l'exercice précédent. Plus des trois quarts de ces revenus sont issus des traitements et salaires, suivis par les pensions et retraites qui représentent 17 % de l'ensemble.

¹ Le revenu net global correspond au revenu net imposable (revenu obtenu après application des abattements de 10 % et 20 % et des charges déductibles) auquel ont été ajoutés les revenus taxés en application de l'article 74 bis du Code local des impôts et les revenus exceptionnels perçus sur l'année 2012.

**Répartition des revenus déclarés en 2013
selon la catégorie de revenus perçus en 2012**



Source : Direction des Services fiscaux

Revenus déclarés par catégorie

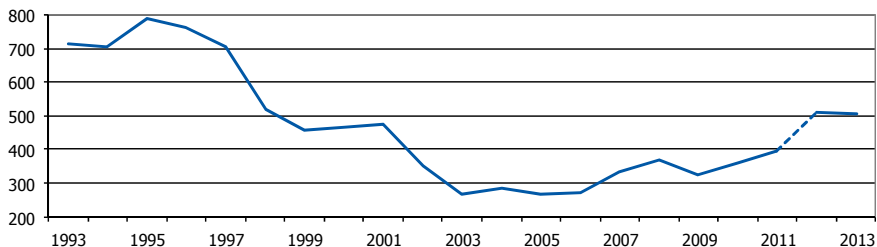
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012	Part en 2013
Traitements et salaires	98,463	101,366	103,822	106,183	2,3%	76,2%
Revenus d'activité non salariale	4,030	3,890	3,727	4,643	24,6%	3,3%
dont :						
Bénéfices agricoles	0,014	0,002	0,002	0,002	0,0%	0,0%
Bénéfices industriels et commerciaux	3,043	2,897	2,869	3,637	26,8%	2,6%
Bénéfices non commerciaux	0,973	0,991	0,856	1,005	17,4%	0,7%
Pensions et retraites	20,816	21,978	22,698	23,584	3,9%	16,9%
Revenus du capital	4,434	2,774	3,295	2,819	-14,4%	2,0%
Revenus fonciers (bruts)	1,949	1,746	1,892	2,105	11,3%	1,5%
Total	129,692	131,753	135,433	139,334	2,9%	100,0%

3.1.2 Le Revenu de solidarité active

Le Revenu de solidarité active (RSA), appliqué depuis le 1^{er} juin 2009 en métropole, est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon le 1^{er} janvier 2011. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la situation familiale et des revenus du travail.

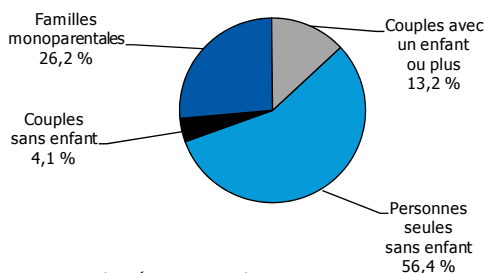
Cumul annuel des bénéficiaires du RMI jusqu'en 2010 puis du RSA



Source : Caisse de prévoyance sociale

Après une décennie marquée par une phase décroissante du nombre des bénéficiaires du revenu minimum (RMI jusqu'en 2010, puis RSA), puis une tendance générale à la hausse entre 2006 et 2012, l'année 2013 se distingue par un léger recul du nombre de bénéficiaires du RSA (-1 %). Les deux catégories de ménages surreprésentés (82,6 % des bénéficiaires), alors qu'elles ne représentent que 38 % des ménages, restent les personnes seules sans enfant et les familles monoparentales.

Structure des bénéficiaires du RSA en 2013



Source : Caisse de prévoyance sociale

LE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Le Revenu de solidarité active (RSA) est une prestation qui remplace notamment le Revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation parent isolé (API). Il permet principalement de garantir un montant minimal de ressources aux personnes sans activité et d'assurer un complément de revenu aux personnes qui ont de faibles revenus d'activité mensuels¹. Il a été institué par la loi dite « TEPA ² » (pour loi sur le travail, l'emploi et le pouvoir d'achat). Après une expérimentation dans 34 départements, l'entrée en vigueur du RSA a été généralisée³ le 1^{er} juin 2009 à l'ensemble de la France métropolitaine, puis à partir du 1^{er} janvier 2011⁴ dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon et le 1^{er} janvier 2012 à Mayotte (selon des modalités spécifiques).

Il existe plusieurs types de RSA en fonction de la situation des individus :

- le RSA socle, versé aux personnes sans activité ou ayant des ressources inférieures au montant forfaitaire. Il est financé par le département (le Conseil général) ;
- le RSA Activité, versé aux personnes exerçant une activité professionnelle lorsque leur revenu est inférieur au « revenu garanti ». Il permet ainsi de cumuler les revenus du travail avec une part de l'allocation. Il est conçu comme une avance de la

prime pour l'emploi qui peut être perçue l'année suivante. Il est financé par l'Etat ;

- le RSA Jeunes actifs, versé aux personnes de moins de vingt-cinq ans, sans enfant à charge, en activité ou sans activité, qui ont, dans les trois années précédant la demande, travaillé deux ans, soit au moins 3 214 heures ;
- le RSA Majoré, versé sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalent, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.

Dans les DOM, Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le RSA a coexisté avec le Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), créé en 2009 pour répondre aux crises sociales qui ont touché les départements d'outre-mer et pour répondre à la demande d'augmentation de pouvoir d'achat. Cette mesure spécifique de soutien des travailleurs aux revenus les moins élevés était une prestation financée par l'État, versée aux salariés titulaires d'un CDI, CDD, contrat d'intérim, d'une durée égale ou supérieure à un mois, ayant un revenu salarial inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel. Suite à l'entrée en vigueur du RSA au 1^{er} janvier 2011, dans la plupart des géographies d'Outre-mer, le RSTA a continué d'être dû de manière transitoire jusqu'à fin mai 2013, date à partir de laquelle seul le RSA a continué de s'appliquer.

¹ Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le SMIC) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 SMIC.

² Loi n° 2008-1249 du 22 août 2008.

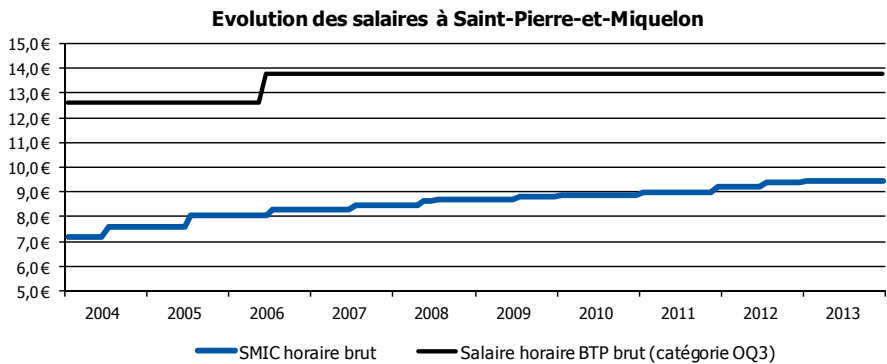
³ Loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008.

⁴ Décret n° 2010-1783 du 31 décembre 2010.

3.2 LES SALAIRES

3.2.1 L'évolution du SMIC

Sur les douze dernières années, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire brut a enregistré une revalorisation significative : de 6,41 euros début 2001, il est passé à 9,43 euros fin 2013 (+47,1 %). Après avoir augmenté de 2,3 % en 2012, afin de compenser la hausse de l'indice des prix, la progression de l'année 2013 est limitée à 0,3 %.



Source : DCSTEP

3.2.2 L'évolution des principaux salaires

Outre le SMIC, deux indicateurs salariaux font l'objet d'une attention particulière : l'indice du salaire horaire brut du secteur du BTP (catégorie OQ3) ainsi que le traitement mensuel minimum net de la fonction publique.

Durant les douze dernières années, tous les salaires ont enregistré des revalorisations importantes. Sur cette période, le salaire horaire des salariés du BTP a crû de 18,5 % et le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires est passé de 1 771,82 € à 2 195,82 € (+23,9 %).

Au cours de l'année 2013, les salaires horaires des ouvriers du BTP sont restés stables à 13,77 euros, tout comme le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires qui s'établit à 2 195,82 euros, soit un niveau presque identique à celui de 2012.

Evolution des salaires (en fin d'année)

	2001	2011	2012	2013	Variations 2013/2012	Variations 2013/2001
SMIC horaire brut	6,67	9,19	9,40	9,43	0,3%	41,4%
Bâtiment et travaux publics (1)	11,62	13,77	13,77	13,77	0,0%	18,5%
Industrie Pêche (2)	10,10	nd	nd	nd	-	-
Fonctionnaire (3)	1 771,82	2 107,63	2 195,54	2 195,82	0,0%	23,9%

Sources : DCSTEP, Préfecture, Industrie Pêche

(1) Salaire horaire brut d'un ouvrier de la catégorie OQ3

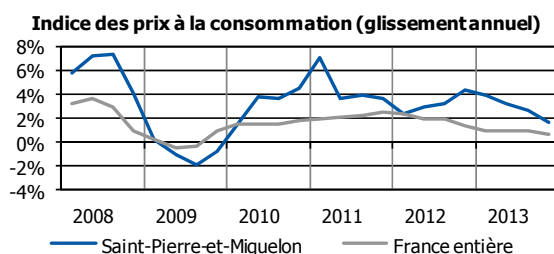
(2) Salaire horaire brut des ouvriers

(3) Traitement mensuel minimal net de la fonction publique

4. Les prix

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine. En raison de son éloignement de la métropole et de l'étroitesse de son marché, le décret n° 88-1048 du 17 novembre 1988 a toutefois établi une liste des produits pour lesquels les prix demeurent administrés par arrêté préfectoral, notamment celui du fioul domestique et des carburants pour véhicules privés et professionnels.

En 2013, comme souvent au cours des dernières années, les variations de prix de l'archipel ont été plus prononcées que pour la France entière. L'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 1,6 % en glissement annuel, soit une hausse sensiblement plus significative que celle de la France entière (+0,9 %). Toutefois, cette augmentation de l'IPC est moins soutenue qu'en 2012 (+4,4 %), qui avait été marquée par une forte progression des prix de l'énergie.

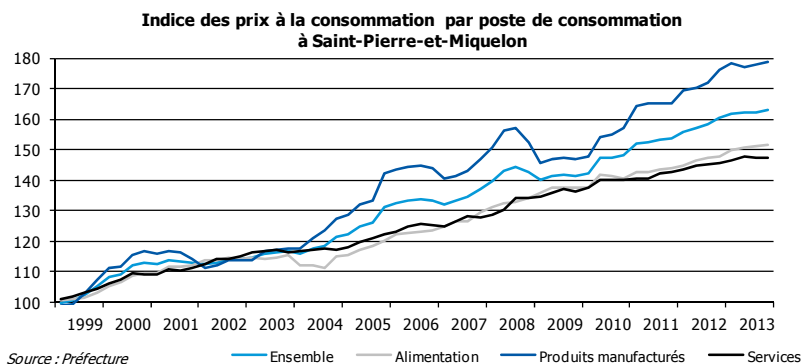


Sources : Préfecture, INSEE

Deux facteurs expliquent traditionnellement l'évolution du niveau général des prix de l'archipel :

- l'évolution du dollar canadien par rapport à l'euro, qui peut générer un phénomène d'inflation importée ou de baisse des prix en raison de la forte proportion, dans les importations, de biens en provenance du Canada : la tendance générale en 2013 est caractérisée par une baisse sensible du cours du dollar canadien par rapport à l'euro (-10,6 % sur un an);

- les prix des carburants et du fioul domestique, dont le poids dans le panier de consommation demeure relativement élevé (12,9 %) : en 2013, les prix du carburant sont restés stables, tandis que ceux du fioul ont diminué de 4,9 %.

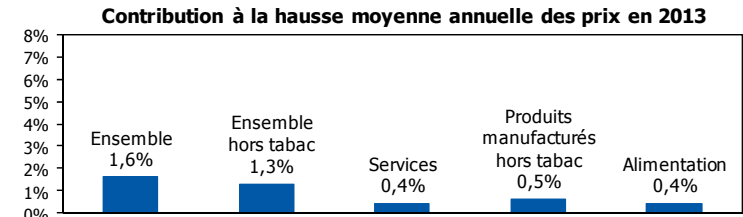


Sur les cinq dernières années, l'IPC progresse en moyenne chaque année de 2,7 %. Les prix des produits manufacturés augmentent d'environ 3,3 % par an, ce qui en fait le poste dont les prix progressent le plus rapidement. Les prix des produits alimentaires et des services s'accroissent, quant à eux, respectivement de 2,5 % et 1,9 % par an en moyenne.

Indice des prix à la consommation	Pondération 2012	Pondération 2013	déc-12	déc-13	Glissement 2013/2012
Indice général	10 000	10 000	160,3	162,9	1,6%
Indice général hors tabac	9 780	9 784	156,6	159,1	1,6%
Alimentation	1 993	1 964	147,8	151,8	2,7%
Produits manufacturés	4 598	4 696	176,4	178,8	1,4%
Produits manufacturés hors tabac	4 378	4 480	168,9	171,1	1,3%
Services	3 409	3 340	145,6	147,5	1,3%
Indice France entière			126,8	127,6	0,7%
Indice DOM			129,1	129,9	0,6%

Sources : Préfecture, INSEE
Base 100 décembre 1998

En 2013, la décélération du rythme de croissance des prix à la consommation par rapport à l'année précédente, est attribuable à la fois à une hausse plus contenue des prix des produits manufacturés (+1,4 %) et à la stabilisation des prix de l'énergie (moyenne de +0,8 %, dont -4,9 % pour le fioul, +7,3 % pour l'électricité et le gaz et des prix inchangés pour le carburant). Les prix des produits alimentaires, sont ceux qui connaissent la croissance la plus importante (+2,7 %).



Source : Préfecture

5. Le commerce extérieur

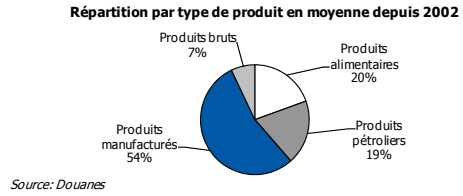
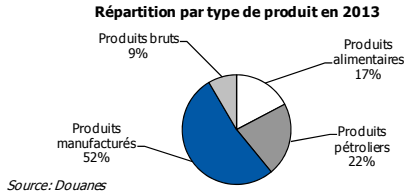
5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

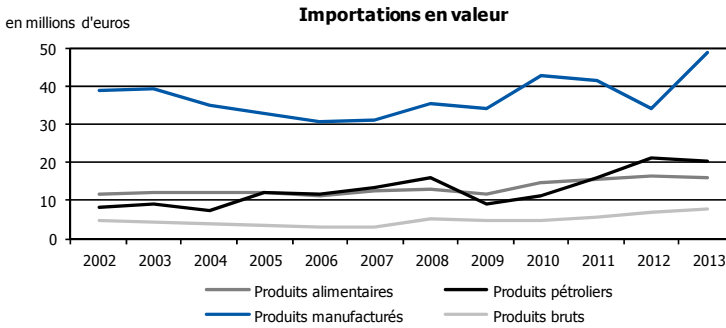
	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013	Variations 2013/2012
Produits						
Produits alimentaires	14 606	15 753	16 299	16 179	17,3%	-0,7%
Produits pétroliers	11 336	16 142	21 455	20 242	21,7%	-5,7%
Produits manufacturés	42 993	41 663	34 251	49 000	52,5%	43,1%
Produits bruts	4 912	5 575	7 125	7 938	8,5%	11,4%
Importations totales	73 847	79 134	79 130	93 359	100,0%	18,0%

Source : Service des douanes

En 2013, les importations atteignent 93,4 millions d'euros. Elles augmentent significativement (+18 %) par rapport à l'année précédente qui marquait plutôt une stabilité. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des importations de produits manufacturés (+43 %), liée à d'importantes livraisons d'équipements (turbines, moteurs) de la nouvelle centrale électrique. La progression des importations de produits bruts (+11,4 %) contribue également à cette évolution. Les importations de produits alimentaires et produits pétroliers s'inscrivent, pour leur part, en baisse (respectivement -0,7 % et 5,7 %).

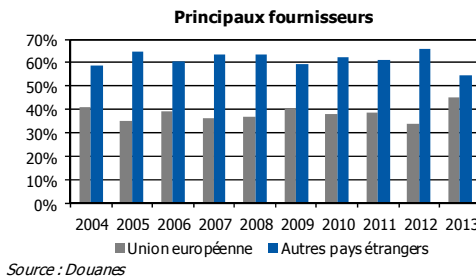


La part des produits manufacturés dans le total des importations, après avoir diminué en 2012, progresse fortement et représente plus de la moitié de l'ensemble, au détriment de celles des produits pétroliers, des produits alimentaires et des produits bruts qui s'inscrivent en retrait.



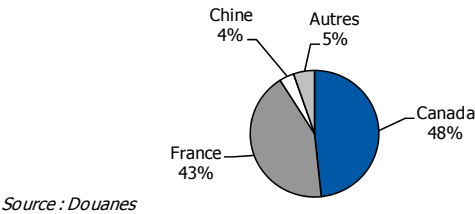
5.1.2 Les principaux fournisseurs

Depuis 2004, la répartition des importations par provenance avait peu varié. En 2013, les produits importés de l'Union européenne dépassent pour la première fois la barre des 40 %, en s'établissant à 45 % du total en valeur.



Le Canada et la France représentent 91 % des importations de Saint-Pierre-et-Miquelon. En raison de sa proximité géographique, le Canada est le principal fournisseur de l'archipel avec 48 % de la valeur totale des importations (60 % en 2012), suivi de la France avec 43 % (32 % en 2012). La Chine arrive au troisième rang avec seulement 4 % des importations totales.

Principaux pays fournisseurs en 2013



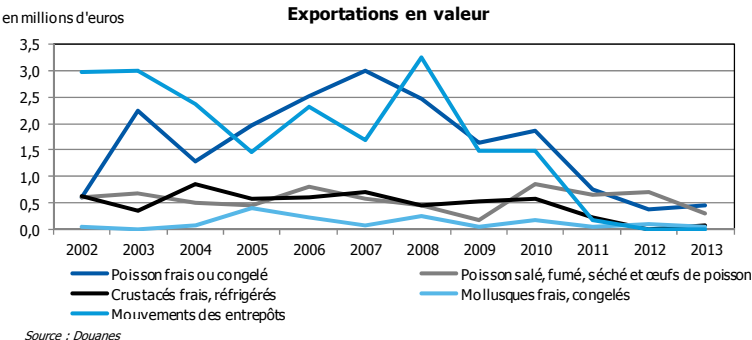
5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

Exportations en valeur						en milliers d'euros
	2010	2011	2012	2013	Structure en 2013	Variations 2013/2012
Produits de la pêche	4 973	1 867	1 177	856	100,0%	-27,3%
Poisson frais ou congelé	1 872	747	380	443	51,8%	16,5%
Poisson salé, fumé, séché et œufs de poisson	862	652	696	291	34,0%	-58,3%
Crustacés frais, réfrigérés	567	236	0	70	8,2%	-
Mollusques frais, congelés	176	53	101	52	6,0%	-48,5%
Mouvements des entrepôts	1 496	179	0	0	0,0%	-
Provisions de bord (1)	0	0	0	0	0,0%	-
Déchets ou débris de fer	nd	nd	nd	1 143	100,0%	-
Exportations totales	4 973	1 867	1 177	1 999	100,0%	69,8%

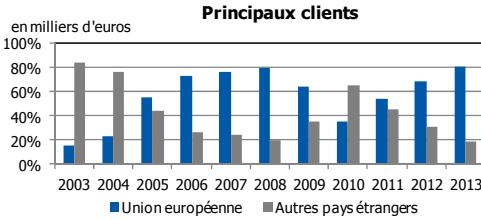
Source : Service des douanes
(1) Mazout livré aux différents navires faisant escale à Saint-Pierre-et-Miquelon

Les exportations de l'archipel étaient jusqu'à présent exclusivement constituées de produits halieutiques. En 2013, le montant de ces exportations affiche une forte croissance (+70 %). Celle-ci est le fruit de ventes exceptionnelles de métaux de recyclage à destination de l'Europe.



5.2.2 Les principaux clients

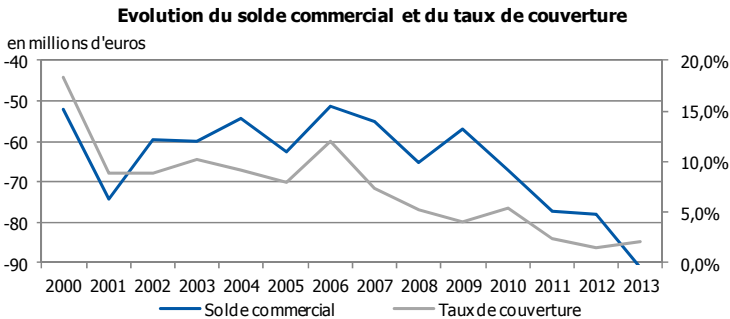
Avec plus de 80 % des produits exportés, l'Union européenne voit se renforcer sa vocation de principale destination des exportations de l'archipel, stimulée par les exportations exceptionnelles de métaux de recyclage, loin devant les États-Unis (19 %) et le Canada (12 %).



Source : Douanes

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

La combinaison des évolutions des importations et des exportations se traduit par une nouvelle dégradation de la balance commerciale, qui voit son déficit s'accroître de 78 millions à 91 millions d'euros. Toutefois, le taux de couverture des importations par les exportations (rapport exportations/importations), structurellement très faible dans l'archipel, s'améliore très légèrement pour atteindre 2,5 %, contre 1,5 % en 2012.



Source : Douanes

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Approuvé en décembre 2009, le Schéma de développement stratégique élaboré par le Conseil territorial a pour objectif d'orienter la politique économique de l'archipel pour la période 2010-2030. Le SDS s'articule autour de cinq axes :

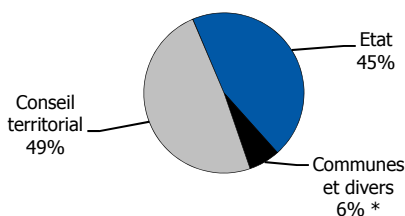
- accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international ;
- consolider, moderniser et diversifier l'économie marchande de l'archipel ;
- promouvoir et valoriser les ressources humaines et renforcer la cohésion sociale ;
- conduire un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- appliquer une ingénierie locale de développement territorial.

L'ensemble des acteurs est mobilisé pour financer les investissements prévus : le Contrat de développement 2007-2013 prévoit 43 millions d'euros versés par l'État et les collectivités locales, tandis que 20,7 millions d'euros sont inscrits dans le document unique de programmation au titre du 10^e FED.

1.2 LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ÉTAT-COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le 8 juin 2007, le Préfet et le Président du Conseil territorial ont signé un contrat de développement État-Collectivité territoriale pour la période 2007-2013, pour un montant total de 43 millions d'euros (19 millions pour l'État et 24 millions pour les Collectivités dont 17 millions au titre du FED)¹.

Répartition des contributions au Contrat de développement 2007-2013



* Les « divers » regroupent les entreprises, la CACIMA, les porteurs de projets, les acteurs privés et les autres partenaires.

¹ Les dépenses au titre du précédent plan 2000-2006 s'élevaient à 30 millions d'euros (16 millions pour l'État et 14 millions pour la Collectivité territoriale).

Les objectifs du contrat de développement se déclinent autour de quatre volets :

- consolidation des équipements grâce à la réfection des infrastructures portuaires, la protection du littoral et la gestion durable des déchets ;
- diversification économique via le soutien à l'aquaculture, la modernisation de la flottille de pêche côtière, le développement des productions agricoles et le soutien à l'activité touristique ;
- appui au développement de l'archipel en insistant sur la formation professionnelle et la coopération régionale ;
- amélioration des conditions de vie avec le financement d'équipements culturels et de loisirs, la réfection de la voirie à Saint-Pierre et une politique de maîtrise énergétique.

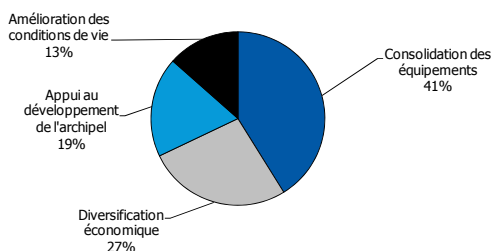
Plan de financement du CDECT 2007-2013

en euros

Volets	Montant affecté
Consolidation des équipements	17 750 000
Etat	5 500 000
Archipel	12 250 000
dont Conseil territorial	12 250 000
Diversification économique	11 532 000
Etat	4 690 000
Archipel	6 842 000
dont Conseil territorial	4 245 000
Appui au développement de l'archipel	8 040 000
Etat	6 330 000
Archipel	1 710 000
dont Conseil territorial	1 695 000
Amélioration des conditions de vie	5 798 400
Etat	2 778 000
Archipel	3 020 400
dont Conseil territorial	2 900 000

Source : Conseil territorial

Volets du CDECT 2007-2013



CDECT 2007-2013

en euros

Projets par volets	Crédits prévus au CDECT	Versements en 2013
Consolidation des équipements	12 250 000	797 438
Diversification économique	4 245 000	249 256
Appui au développement de l'archipel	1 695 000	499 503
Amélioration des conditions de vie	2 900 000	946 545
Total	21 090 000	2 492 741

Source : Conseil territorial

Au 31 décembre 2013, le Conseil territorial avait exécuté 92 % de l'ensemble des crédits prévus par le Contrat de développement pour la période 2007-2013. Sur l'année 2013, les versements ont atteint 2,5 millions d'euros après 4,1 millions l'année précédente. Les travaux d'élaboration du prochain contrat de développement 2014-2020 ont été lancés au courant de l'année 2013 et devraient s'achever au premier semestre 2014.

1.3 LES AIDES EUROPÉENNES

En mars 2011, le document unique de programmation (DOCUP) présenté par le Conseil territorial a été approuvé par la Commission européenne. Ce document prévoit un financement européen de 20,7 millions d'euros sur la période 2010-2013. Conformément aux orientations du schéma de développement stratégique, le 10^e FED met l'accent sur la modernisation des activités existantes et le soutien général au développement économique. Environ 40 % de ce fonds devaient être consacrés à des actions inscrites dans le contrat de développement État-Collectivité territoriale.

Par ailleurs, la Commission européenne, en décembre 2013, a informé Saint-Pierre-et-Miquelon de sa dotation 2014/2020 dans le cadre du 11^e FED. L'archipel verra à ce titre son enveloppe passer à 26,35 millions d'euros, soit une croissance de 27 % par rapport au 10^e FED.

La Commission européenne a par ailleurs accepté des demandes de dérogation aux règles d'origine, qui permet à l'archipel de transformer des produits en provenance du Canada puis de les exporter vers l'Union européenne. La première dérogation avait été signée pour six ans en mars 2007 et portait sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon (filets de merlu, églefin, lieu noir, plie, sole, cabillaud, filets de morue salée, morue salée entière et chair congelée d'églefin, de lieu noir et de cabillaud). Une seconde dérogation a été accordée pour huit ans en mars 2011 portant sur 1 075 tonnes de produits (homard, moules, maquereaux, harengs).

2. Le système fiscal

2.1 UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il est doté de la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel. Pour mener à bien cette mission, la direction des Services fiscaux est mise à la disposition des organes de la Collectivité territoriale. Le Code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

2.2 LES RÉFORMES FISCALES

Lors de ses séances officielles de 2013, le Conseil territorial a adopté plusieurs nouvelles dispositions fiscales.

Dispositions portant sur la **fiscalité des particuliers** :

- précision de la notion de revenu fiscal de référence figurant à l'article 80-B du Code local des impôts (délibération n° 290/2013 du 20/12/13) ;
- précision sur la détermination du montant des avantages en nature en cas de ventes de biens ou de prestations de services par une entreprise à ses salariés (délibération n° 293/2013 du 20/12/13) ;
- mise à jour de l'imprimé de déclaration d'impôt sur le revenu 2014 pour les revenus 2013 (délibération n° 294/13 du 20/12/2013) ;
- reformulation de l'article 90 du Code local des impôts concernant le nombre de parts et attribution de la demi-part supplémentaire pour parent isolé à partir de la prise en charge de deux enfants en garde alternée (délibération n° 295/2013 du 20/12/2013).

Dispositions portant sur la **fiscalité professionnelle** :

- abrogation d'articles figurant au code local des impôts- réglementation de certaines professions ; taxe de réhabilitation des sites (délibération n° 296/13 du 20/12/2013) ;
- mise à jour de l'imprimé de déclaration des revenus des sociétés immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés et obligations déclaratives (délibération n° 297/2013 du 20/12/2013) ;
- mise en place d'un tableau de suivi des déficits, des amortissements réputés différés (ARD) et des moins values à long terme, à joindre à la déclaration de résultats des entreprises (délibération n° 298/2013 du 20/12/13) ;
- taxe sur les salaires : intégration des avantages en nature à la base taxable et exonération des rémunérations versées aux travailleurs handicapés par l'Etablissement et service d'aide par le travail de Saint-Pierre-et-Miquelon (délibération n° 299/2013 du 20/12/2013) ;
- suppression de la taxe sur les spectacles (délibération n° 300/2013 du 20/12/2013).

Dispositions portant sur la **taxe foncière et les taxes communales** :

- application de la notion de revenu fiscal de référence pour l'appréciation des exonérations aux personnes en matière de taxe foncière et de taxes communales ;
- modification des modalités de dépôt des matrices de la taxe foncière auprès des mairies ;
- fixation d'un seuil minimum de mise en recouvrement pour la taxe foncière (délibération n° 302/2013 du 20/12/2013) ;
- modification de la durée d'exonération de l'impôt foncier pour les constructions neuves (délibération n° 68/2013 du 29/03/2013).

Autres dispositions :

- précision concernant le paiement d'acomptes mensuels par prélèvements automatiques (délibération n° 301/2013 du 20/12/2013) ;
- abrogation des articles du chapitre II Droits de Licence et de l'annexe IV au Chapitre Droits de Licence (délibération n° 134/2013 du 28/05/2013).

3. Les finances publiques locales*

Etat des lieux des finances publiques locales

	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Collectivité territoriale					
Epargne brute (millions d'euros)	3,70	3,10	6,41	3,34	-48%
Poids des investissements (millions d'euros)	12,20	8,58	10,29	6,40	-38%
Capacité de désendettement (années)	5,0	5,3	2,2	3,2	48%
Commune de Saint-Pierre					
Epargne brute (millions d'euros)	1,16	1,34	0,92	1,60	74%
Poids des investissements (millions d'euros)	1,66	1,80	1,29	1,29	-
Capacité de désendettement (années)	1,7	0,7	0,7	0,7	-
Commune de Miquelon*					
Epargne brute (millions d'euros)	0,32	0,03	-0,08	nd	nd
Poids des investissements (millions d'euros)	4,28	0,63	0,66	nd	nd
Capacité de désendettement (années)	0,4	13,1	nd	nd	nd

Source : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

Epargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

* Chiffres non disponibles en 2013 pour Miquelon

Les recettes réelles totales de la **Collectivité territoriale** se contractent de 2,7 % en 2013, en raison de la diminution des recettes de fonctionnement (-5 %), les recettes d'investissement s'inscrivant, quant à elles, en hausse (+6 %). La baisse des recettes de fonctionnement est principalement attribuable aux impôts directs (-4,1 %) tandis que les recettes provenant des impôts indirects augmentent significativement (+23,7 %). Les recettes d'investissement s'accroissent légèrement, portées par les dotations et subventions reçues (9,64 millions contre 9,13 millions en 2012).

Les dépenses réelles totales diminuent de 8,7 % en 2013 grâce à la réduction des dépenses d'investissement (-17,7 %), les dépenses de fonctionnement s'inscrivant de nouveau en hausse (+3,4 %) sous l'effet de la hausse des frais de personnel (+9,1 %). En conséquence, l'épargne brute de la Collectivité territoriale se réduit de moitié (-3 millions) pour s'établir à 3,3 millions d'euros, tandis que la capacité de désendettement augmente de 48 % passant de 2,2 années à 3,2 années.

Les recettes réelles totales de la commune de **Saint-Pierre** augmentent (+10,8 %) plus rapidement que les dépenses réelles totales (+8 %) en 2013. L'épargne brute de la commune progresse de 74 % et s'établit à son plus haut niveau au cours des cinq dernières années (1,6 million d'euros). Sa capacité de désendettement se situe au même niveau que l'année précédente soit 0,7 année.

Dépenses des collectivités locales

	2010	2011	2012	2013
Région / Collectivité territoriale				
Fonctionnement	24 779,5	26 138,3	29 200,0	30 200,0
Investissement	14 506,6	10 515,1	11 900,0	9 790,0
Commune de Saint-Pierre				
Fonctionnement	7 636,3	8 757,4	8 921,8	9 457,5
Investissement	2 289,8	2 269,7	1 621,6	1 822,5
Commune de Miquelon*				
Fonctionnement	1 845,0	1 896,5	1 917,3	nd
Investissement	4 313,0	659,9	714,6	nd

Source : Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, INSEE

* Chiffres non disponibles en 2013 pour Miquelon

* Cf. Annexe 1, tableau 7.



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon repose sur le secteur tertiaire, notamment sur les administrations publiques et les services non marchands. Les principales activités de l'archipel sont les services administrés, le bâtiment et les travaux publics et le commerce, qui concentrent à eux seuls 67 % de la création de valeur ajoutée. La rigueur du climat et l'étroitesse du territoire restreignent le développement des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, qui emploient moins de 5 % de la population active. Le secteur primaire est devenu marginal dans la création de richesses et représente moins de 1 % de la valeur ajoutée totale.

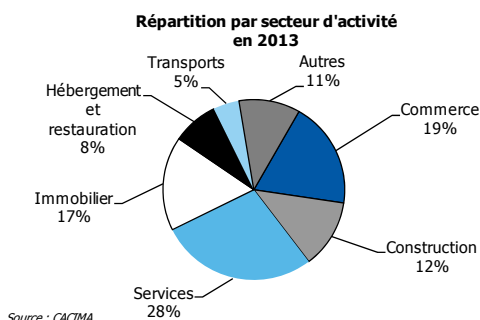
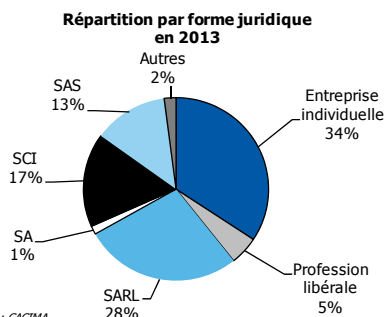
L'économie locale se caractérise par un important tissu de structures artisanales représentant un tiers des entreprises recensées.

LES ENTREPRISES

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon compte 537 entreprises en 2013 contre 582 en 2012 et 570 en 2011. A noter que certaines entreprises avaient cessé leur activité au cours des années précédentes mais n'ont réalisé les formalités administratives de radiation qu'en 2013, expliquant ainsi cette baisse. Les entreprises individuelles représentent 34 % des entreprises recensées, suivies par les SARL avec 28 %. Les sociétés civiles immobilières arrivent en troisième position avec 17 % du total.

Les services deviennent le premier secteur d'activité en nombre d'entreprises avec 28 % du total, suivi par le commerce (19 %) et l'immobilier (17 %).

33 % des entreprises sont des entreprises artisanales, soit 176 entreprises en 2013 contre 163 en 2012 et 155 en 2011.

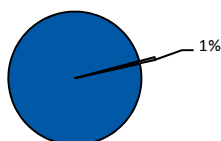


Section 2

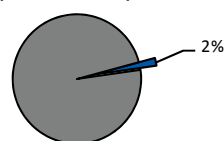
L'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)

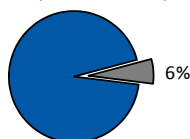


...les effectifs salariés (2010)*
(Source : INSEE)



* concerne uniquement l'agriculture

...la démographie des entreprises (2013)
(Source : CACIMA)



1. L'agriculture et l'élevage

Les conditions agro-climatiques rigoureuses et instables d'une année sur l'autre sont contraignantes pour l'agriculture. La saison des cultures de plein champ est limitée à quelques semaines par an. Les activités agricoles sont longtemps restées orientées vers l'auto-consommation. Quelques tentatives de développement de l'agriculture sont apparues à partir des années 1990, après le moratoire sur la pêche à la morue. À ce jour, les productions locales sont encore trop faibles pour permettre l'autosuffisance de l'archipel, qui doit importer une part très importante de produits issus de l'agriculture et de l'élevage.

Degré d'autosuffisance de l'archipel

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Agriculture				
Laitues	27%	16%	32%	+ 16 pts
Pommes de terre	6%	0%	0%	-
Tomates	4%	6%	9%	+ 3 pts
Elevage				
Agneaux	7%	15%	20%	+ 5 pts
Bovins	3%	4%	3%	- 1 pt
Poulets de chair	44%	58%	47%	- 11 pts
Œufs	72%	66%	64%	- 2 pts
Porc	2%	2%	2%	-

Source : DTAM

Le secteur est constitué de dix exploitations professionnelles en 2013. Il emploie 19 personnes, dont 13 à temps plein. Par ailleurs, la cellule agricole et des espaces ruraux et naturels de Miquelon, qui emploie cinq personnes à temps plein et une personne à mi-temps, apporte son concours à certains travaux agricoles (fenaïson, transport du foin, traitement phytosanitaire...).

1.1 LA PRODUCTION VÉGÉTALE

Trois modes de production coexistent sur l'archipel : les cultures en plein champ, sur des surfaces de 3,6 hectares en 2013, et les productions sous serres chaudes (1 257 m²) et froides (700 m²).

L'année 2012 a été marquée par une faible pluviométrie qui a affecté tant la production fourragère que maraîchère. En conséquence, les productions de pommes de terre et de fraises ont été arrêtées, tandis que d'autres productions maraîchères phares de l'archipel perdurent. C'est le cas notamment de la tomate, dont les quantités produites tendent à se stabiliser en 2013. Les courgettes et les carottes, quant à elles, voient leur niveau de production se réduire par rapport à l'année précédente (respectivement -28,6 % et -61,5 %). La laitue connaît, pour sa part, un nouvel essor en 2013 (+24 %), porté par l'effort de production d'un des maraîchers.

Principales productions maraîchères

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Pommes de terre (tonnes)	19,6	18,5	8,2	0,0	0,0	-
Laitues (milliers d'unités)	15,5	13,8	9,1	8,8	10,9	24,0%
Tomates (tonnes)	6,2	6,1	2,2	2,1	2,1	-
Fraises (tonnes)	2,2	2,6	0,7	0,0	0,0	-
Courgettes (tonnes)	1,0	0,8	0,4	1,4	1,0	-28,6%
Carottes (tonnes)	1,6	0,2	0,2	1,3	0,5	-61,5%

Source : DTAM

En marge de ces productions maraîchères traditionnelles, des plants de fleurs et des plants de légumes sont également cultivés localement à destination du marché domestique. La production des premiers a diminué de 29 % entre 2012 et 2013, alors que celle des seconds a augmenté de 7 %. Par ailleurs, la production de plantes aromatiques (persil, basilic, ciboulette...), qui avait progressé en 2012, continue à se diversifier en 2013.

1.2 L'ÉLEVAGE

Les activités d'élevage dans l'archipel recouvrent principalement la production ovine-viande et de volailles, les élevages bovin et porcin demeurant très marginaux.

En 2013, l'abattage d'agneaux a progressé de 15 %. La production fromagère ovine va être abandonnée en 2014 pour ne plus se concentrer que sur la production d'agneaux.

Le cheptel de petits ruminants, pour sa part, augmente régulièrement. Ainsi, de 2010 à 2013, celui-ci s'est accru de 43 %. Parmi ceux-ci, un troupeau de chèvres laitières progresse en termes de rendement laitier.

La production de canards gras reste stable, avec le gavage de 1 300 canards en 2013, toujours portée par les activités locales de transformation en produits élaborés (foie gras, pâtés, terrines, magrets, aiguillettes...). Cette production pourrait être amplifiée par les opportunités de valorisation à l'exportation.

En revanche, l'élevage de poulets de chair continue de se replier, avec 40 000 têtes produites en 2013 contre 42 300 en 2012 et près de 44 600 en 2011. Cela est notamment dû à la cession d'une des exploitations agricoles au cours de l'année 2013. Cette activité couvre néanmoins 47 % du marché local en poulets de chairs.

La quantité d'œufs produite localement, qui s'était contractée de 14,8 % en 2012, a augmenté en 2013 avec la commercialisation de 850 000 œufs, contre 713 000 l'année précédente.

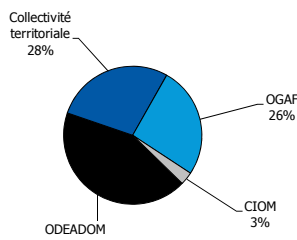
1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

L'archipel est doté de trois dispositifs de financements répartis entre des fonds État et des fonds collectivité territoriale :

- un fonds État, constitué par des crédits pluriannuels de l'Opération groupée d'aménagement foncier « Terre et Mer » (OGAF) ;
- un fonds État géré par l'Office de développement de l'économie agricole dans les départements d'outre-mer (ODEADOM), comprenant des crédits traditionnels et des crédits provenant du Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM) ;
- des crédits alloués chaque année par la collectivité territoriale.

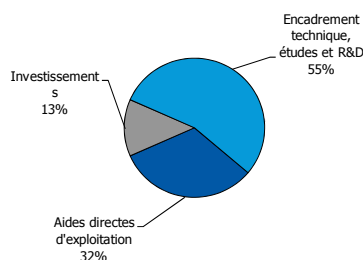
Les aides attribuées à l'agriculture et à l'aquaculture en 2013 s'élèvent à 507 000 euros. 70 % de ce montant ont été consacrés à l'agriculture. L'ODEADOM est à l'origine de 43 % de ces fonds, dont 63 % au service de l'aquaculture. La collectivité territoriale et l'OGAF se partagent 54 % des financements, dont l'essentiel (94 %) est destiné à l'agriculture.

Répartition par source de financement



Source : DTAM

Répartition par nature d'opération



Source : DTAM

En 2013, plus de la moitié des aides ont servi le pôle « Encadrement, Études, R&D », à hauteur de 153 000 euros pour l'aquaculture et 122 000 euros pour l'agriculture. Les aides directes (aides à la production, à l'importation d'intrants, à la production fourragère, et à l'installation) et les investissements (achat de matériel, amélioration des structures) ont été réservés à l'agriculture. Leurs parts dans les financements totaux sont respectivement de 32 % et de 13 %.

2. La pêche et l'aquaculture

La reprise de la pêche à la morue en 1997 a permis le maintien d'une activité minimale au niveau de la pêche industrielle et artisanale comme des usines de transformation.

2.1 LA RÉGULATION DE LA PRODUCTION HALIEUTIQUE

2.1.1 L'accord franco-canadien du 2 décembre 1994

L'exploitation des stocks de l'annexe 1 de l'accord de 1994 (zone 3PS) est cogérée par la France et le Canada. Chaque année, des totaux admissibles de captures (TAC) sont fixés par le Conseil consultatif franco-canadien, les quotas nationaux étant définis selon les clés de répartition prédéfinies.

Pour la campagne de pêche 2013-2014, les quotas attribués à l'archipel restent identiques à ceux de la saison de pêche précédente.

Par ailleurs, lors de sa dernière réunion en avril 2014, le Conseil consultatif franco-canadien a décidé d'augmenter les quotas de morue de 15 % dans la zone 3PS pour la saison 2014-2015.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone du 3PS				en tonnes
	2011	2012	2013	2014
Morue	1 794	1 794	1 794	2 063
Sébaste	306	306	306	306
Encornet	510	510	510	510
Plie grise	73	73	73	73
Pétoncle d'Islande	1 155	1 155	1 155	1 155

Source : DTAM

La campagne de pêche va du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

Les 2 063 tonnes de morue correspondent à 15,6 % du total des prises autorisées dans la zone du 3PS. Par ailleurs, 30 % de ce quota sont attribués à la pêche artisanale tandis que les 70 % restants sont réservés à des navires canadiens affrétés par une société de transformation de l'archipel (pêche industrielle), ainsi qu'au navire *Beothuk*.

2.1.2 L'OPANO

Depuis 1996, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, est membre de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui régit les eaux internationales situées entre le Canada et le Groenland. L'OPANO a été créée en 1979 pour gérer les stocks halieutiques de l'Atlantique du Nord-Ouest, à l'exception du saumon, du thon/marlin, des baleines et des espèces secondaires. Elle associe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les Iles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, la France (pour Saint-Pierre-et-Miquelon), l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les États-Unis d'Amérique. Les pays ayant des côtes frontalières avec la zone, à savoir les États-Unis, le Canada, le Groenland et Saint-Pierre-et-Miquelon, conservent la gestion de leurs eaux territoriales.

En 2013 et 2014, plusieurs quotas accordés à l'archipel ont été revus à la baisse.

Quotas OPANO attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon				en tonnes
Espèce	Zone	2012	2013*	2014*
Sébaste	3M	69	69	69
Limande à queue jaune	3LNO	340	340	340
Flétan du Groenland	3LMNO	198	188	187
Encornet	3 et 4	453	453	453
Sébaste	2 1F 3K	-	-	-
Crevettes	3L	133	96	48
Crevettes	3M	-	-	-
Merluche blanche	3NO	295	59	59
Raie	3LNO	314	258	258

Source : DTAM

* 64 t de sébaste + 50 t de flétan échangées en 2013 contre 96 t avec l'Estonie

* 100 t de flétan + 69 t de sébaste + 453 t d'encornets transférés en 2014 à l'Estonie

2.1.3 La CICTA

La gestion du stock de thonidés en Atlantique est assurée par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA). Elle se réunit annuellement afin d'attribuer les quotas à ses pays-membres. La France en fait partie au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon depuis le 7 novembre 1968. La CICTA a la particularité d'attribuer des quotas ajustés : si les quotas ne sont pas atteints ou au contraire sont dépassés, des reports ou des déductions sont effectués sur les prises de la saison suivante.

Pour l'année 2014, les quotas attribués à l'archipel demeurent inchangés.

Quotas CICTA attribués à l'archipel*				en tonnes
Espèce	2012	2013	2014	
Germon	250	250	250	
Thon rouge	8	8	8	
Espadon	100	100	100	

Source : DTAM

* Il s'agit de quotas ajustés

2.1.4 La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

La ressource en crabe des neiges est soumise à des restrictions, décidées par le ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, après consultation de l'IFREMER et du Préfet. La saison s'étend d'avril à juillet. En 2013, le TAC pour Saint-Pierre-et-Miquelon a été fixé à 348 tonnes, identique à celui de 2012.

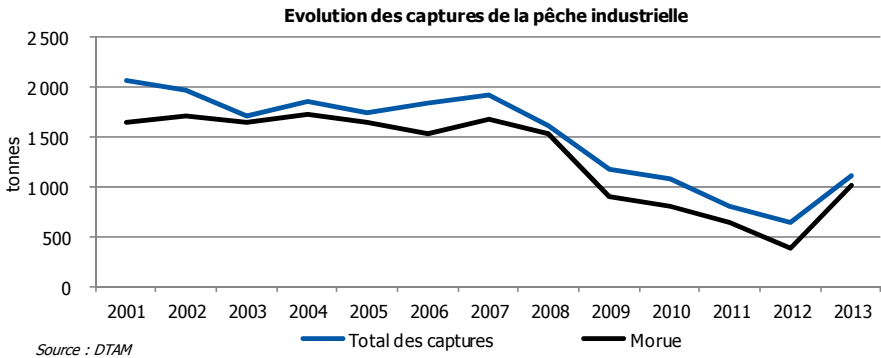
En 2013, des quotas ont été instaurés pour certaines espèces de la région. Il s'agit du bulot (500 tonnes), de l'holothurie (1000 tonnes), du flétan blanc (150 tonnes) et du homard (30 tonnes).

2.2 BILAN DE LA SAISON

2.2.1 Les résultats de la pêche industrielle

1) Les espèces relevant de l'accord franco-canadien de 1994

Les captures de la pêche industrielle dans la zone 3PS affichent une hausse de 74,3 % pour la saison 2013-2014 et s'élèvent au total à 1114 tonnes. Ce regain d'activité, doit toutefois être mis en parallèle avec une activité de l'année précédente (639 tonnes) qui avait été exceptionnellement basse du fait de l'immobilisation pour problèmes technique de l'un des trois principaux navires de pêche industrielle.



Près de 81 % du quota de morue réservé aux armements industriels ont été pêchés durant la saison 2013-2014, soit une hausse significative par rapport à la saison de pêche précédente. Les quantités prélevées ont été multipliées par plus de 2,5 pour atteindre 1 020 tonnes.

Pêche industrielle (3PS)	en tonnes			
	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Morue	647	383	1 020	166,3%
Eglefin	34	17	50	201,0%
Lieu	6	16	10	-37,5%
Sébaste	4	4	7	86,0%
Plie	2	1	2	34,3%
Autres	108	220	25	-88,6%
dont raie	114	51	2	-96,0%
Total des captures	799	639	1 114	74,3%

Source : DTAM
Dates de campagnes : du 1^{er} novembre au 31mars de l'année suivante

2) Les espèces relevant de l'OPANO

Les droits de pêche disponibles au titre de l'OPANO sont exploités sous pavillon français ou sous affrètement. Lors de la campagne 2013-2014, 22 % des quotas ont été pêchés, soit 316 tonnes de limande, 137 tonnes de flétan noir, 179 tonnes de grenadier et 179 tonnes de crevettes. La totalité des prises a été pêchée par le chalutier portugais *Santa Isabel*.

3) Les espèces soumises à quotas par la CICTA

Afin d'exploiter davantage les quotas de thonidés accordés à l'archipel, la société Propêche a acquis en 2010 un navire de 30 mètres, *l'Atlantic Odyssey*.

Cependant, et pour la troisième année consécutive, les quotas fixés par la CICTA ont très peu été exploités en 2013.

2.2.2 Les résultats de la pêche artisanale

Les captures de la pêche artisanale sont toutes réalisées dans la zone 3PS, à l'intérieur des eaux sous juridictions française et canadienne. La morue est principalement pêchée dans les eaux canadiennes de la zone grâce aux licences délivrées par les autorités du Canada dans le cadre de l'accord bilatéral de 1994. Pour sa part, le crabe des neiges est capturé exclusivement dans les eaux territoriales de l'archipel.

Pêche artisanale	en tonnes			
	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Total des prises	1 291	2 212	1 459	-34,0%
dont morue	462	377	253	-32,9%
dont crabe des neiges	228	327	252	-22,9%
dont poissons plats*	311	259	214	-17,3%
dont concombre	160	871	316	-63,7%
dont coquille entière	99	86	227	164,0%
dont bulot	0	248	155	-37,5%

Source : DTAM

Dates de campagnes : du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante

* Raie, plie, limande et flétan

Les prises de la saison 2013-2014 ont diminué de 34 % par rapport à la saison précédente, et s'établissent à 1459 tonnes. La plupart des espèces sont concernées par cette diminution. Les prises de concombres de mer ont été divisées par 2,7, tout comme celles de morues qui diminuent de 33 % (47 % du quota alloué), ou encore de crabe des neiges qui se contractent de 23 % (72 % du quota autorisé). Les prises de poissons plats et de bulot enregistrent également des baisses respectives de 17 % et 37 %.

Seules les prises de coquilles affichent une importante croissance (+164 %) et atteignent 227 tonnes, contre 86 tonnes et 99 tonnes les deux saisons précédentes.

Ces performances à la baisse résultent à la fois de conditions météorologiques plus difficiles qu'à l'accoutumée, et de problématiques d'écoulement du concombre de mer dans les usines canadiennes. En effet, les produits de la pêche artisanale sont pour l'essentiel vendus au Canada. Compte tenu de la faiblesse des quantités produites, certaines prises (homards, par exemple) sont, quant à elles, principalement écoulées sur le marché local, les quantités livrées à l'unique industrie de transformation pouvant faire de l'exportation étant marginales.

2.2.3 Les aides des pouvoirs publics à la pêche artisanale

Pour faire face aux difficultés rencontrées au début des années 1990, la Collectivité territoriale a affirmé son soutien à la pêche artisanale en renforçant en 1995 les mesures d'aides économiques et sociales au secteur qui avaient été instituées en 1984.

MESURES DE SOUTIEN A LA PÊCHE ARTISANALE

● Aides à l'investissement

La Collectivité territoriale apporte son aide à l'acquisition d'embarcations de pêche inférieures à 9 mètres ainsi qu'à l'achat de certains matériels (filets, moteurs...). L'aide consiste en l'attribution d'une subvention égale à 33 % du montant de l'investissement, le demandeur devant apporter un autofinancement au moins égal à 33 %.

Cette subvention peut être complétée par l'attribution d'un prêt sans intérêt, remboursable sur dix années, d'un montant maximum de 34 % de l'investissement ; le premier remboursement intervenant un an après la signature du contrat.

Pour bénéficier de ces aides, le demandeur doit justifier de 36 mois de navigation et être âgé de 50 ans au plus.

● Aides de campagne

Chaque année, les artisans pêcheurs peuvent bénéficier d'une prime d'équipement vestimentaire d'un montant maximum de 114,34 euros.

Les patrons d'embarcations bénéficient d'une prime dite *de mise en service des armements* plafonnée à 304,90 euros pour les embarcations de moins de 9 mètres et à 533,57 euros pour les embarcations de plus de 9 mètres.

Pour bénéficier de ces aides, chaque marin doit justifier d'une activité minimum en nombre de jours.

En fin d'année civile, une aide pour le paiement des taxes ENIM (Établissement national des invalides de la marine) est versée, à raison de 25 % du montant des dites taxes, à chaque marin embarqué durant toute la campagne.

Tout armement bénéficie en fin de campagne d'une prime sur la production des espèces pêchées et commercialisées, fixée à 0,05 centime d'euro par kilogramme de produits.

Au vu du nombre de jours de mer, les patrons d'armements bénéficient d'une *aide sur la valeur des carburants consommés* au cours de chaque campagne.

● Indemnité saisonnière

Une indemnité mensuelle est accordée, entre le 1^{er} octobre et le 30 avril de chaque année, aux pêcheurs artisans afin de compenser l'absence de revenus pendant la période hivernale. Cette aide est allouée à chaque marin pêcheur justifiant d'un nombre minimum de jours de mer et dont le revenu annuel net ne dépasse pas un montant fixé chaque année.

2.3 L'AQUACULTURE

L'aquaculture est une initiative pour pallier la réduction de l'activité de la pêche. Il existe actuellement deux exploitations aquacoles sur l'archipel : EDC (Exploitation des coquilles Saint-Jacques) et la ferme aquacole du Nord mytilicole (production de moules). Elles connaissent un certain nombre de difficultés, principalement liées à la nouveauté des pratiques et à la validation des protocoles de production.

2.3.1 La pectiniculture

La pectiniculture, c'est-à-dire l'élevage des pectinidés (coquilles Saint-Jacques et pétoncles), consiste, à partir de naissains de coquilles, à gérer le cycle de croissance des coquilles afin d'obtenir un produit apte à la commercialisation.

En 2013, 7,3 millions de naissains ont été captés. En 2014 est prévu l'ajout de deux filières de captage, ce qui portera à 17 le nombre de filières de production de naissains. La collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon assure le rachat des juvéniles produits par l'entreprise EDC.

Suite à un audit réalisé fin 2010 faisant le point sur les résultats techniques acquis depuis 2006 par l'entreprise en partenariat avec l'IFREMER et l'ARDA, des objectifs ont été identifiés : sécuriser les approvisionnements en naissains de coquilles locaux par captage (autonomie de production) et valider les techniques d'élevage.

Le projet aquacole participe à l'acquisition de technologies innovantes en aquaculture de pectinidés sur l'archipel, suivant deux axes de développement : élevage en filière suspendues et ensemencement des fonds en mer ouverte.

2.3.2 La mytiliculture

La Ferme aquacole du Nord s'est donnée pour objectif de produire de la moule pour le marché local (15 tonnes/an) dans la rade et le grand étang de Miquelon. Chaque année des filières de captage sont posées en rade, les juvéniles sont ensuite transférés sur des filières de grossissement où ils atteignent alors une taille commercialisable après trois ans d'élevage.

Des financements nécessaires au développement du projet ont été attribués début 2009. Une dizaine de tonnes ont été commercialisées sur le marché local depuis 2011. L'entreprise prévoit de commercialiser 6 à 8 tonnes de produit en 2014.

2.3.3 Les aides des pouvoirs publics à l'aquaculture

Les dispositifs de financement cités pour la partie agricole s'appliquent également pour l'aquaculture. Ainsi l'État et la Collectivité territoriale ont aidé le secteur aquacole (hors EDC) à hauteur de 630 000 euros durant le dernier programme sectoriel 2010-2013 (programme d'orientation du développement agricole et aquacole sur l'archipel).

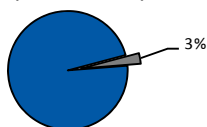
Section 3

L'industrie et l'artisanat

Poids du secteur dans...

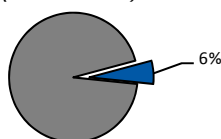
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



...les effectifs salariés (2010)*

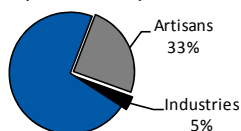
(Source : INSEE)



*concerne uniquement l'industrie

...la démographie des entreprises (2013)

(Source : CACIMA)



1. L'industrie de transformation et de conditionnement des produits de la pêche

1.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Saint-Pierre-et-Miquelon compte deux entreprises de transformation et de conditionnement des produits de la pêche à la fin de l'année 2013.

L'entreprise *Pêcheries Paturel* est une unité artisanale de conditionnement des produits de la mer. Son activité est orientée vers le conditionnement de poisson, crabe et œufs de lompe ainsi que vers le fumage de produits (saumon, requin, morue, coquille Saint-Jacques, etc.).

La *Société nouvelle des pêches de Miquelon* (SNPM) est installée à Miquelon. Elle est spécialisée dans la production de morue salée, mais a étendu son activité à d'autres espèces depuis 2009.

Depuis le 1^{er} avril 2007 et pour une durée de six ans, les industries de transformation de l'archipel bénéficient d'une dérogation aux règles du pays d'origine portant sur 1 290 tonnes annuelles de produits de la pêche transformés à Saint-Pierre-et-Miquelon. Quatre catégories de produits bénéficient de cette dérogation : les filets de poisson congelés (pour 11 espèces différentes), la chair ou farce congelée de poisson (pour 4 espèces), les filets de morue salée et la morue salée entière. Les usines de transformation complètent l'insuffisance d'approvisionnement en poisson originaire de Saint-Pierre-et-Miquelon par des apports en provenance du

Canada. Grâce à cette dérogation, les produits canadiens transformés dans l'archipel sont exonérés des droits de douane à l'entrée sur le marché européen.

Une dérogation a également été accordée en novembre 2010 par la Commission européenne permettant à l'archipel d'exporter vers l'Union européenne jusqu'à 1 075 tonnes de homard, moules, maquereaux et harengs originaires du Canada. Cette dérogation devrait rester en vigueur pendant les sept prochaines années.

1.2 LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

La taille du marché local, limitée aux restaurants et à quelques poissonneries, ne représente que quelques dizaines de tonnes de produits finis. La majorité des prises sont destinées à l'exportation.

L'effort de production de la pêche s'oriente vers la recherche et la quantification de nouvelles espèces, une meilleure exploitation des quotas disponibles (en termes de pêche et de débarquement). Les acteurs locaux recourent également à l'affrètement ou encore transforment dans leur usine des produits fournis par des opérateurs en provenance d'autres pays.

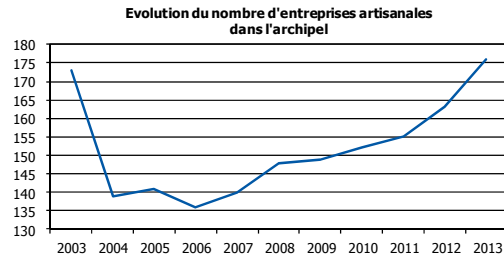
1.3 LES AIDES DES POUVOIRS PUBLICS

Afin de soutenir et de promouvoir les initiatives d'exportation des produits de la pêche, une aide en faveur du transport des matières premières a été instituée en décembre 1998 par le Conseil territorial (délibération n° 259.98 du 13 décembre 1998). Elle concerne la prise en charge d'une partie du coût du transport à l'exportation des produits à partir de l'archipel, dans la limite de 75 % du coût total du transport, et dans le cadre d'un plafond de 76 euros la tonne nette exportée.

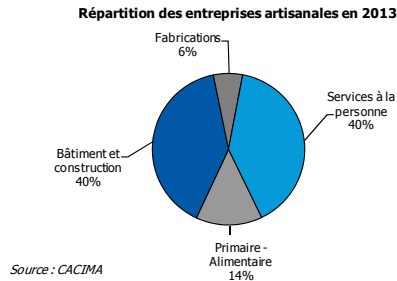
2. L'artisanat

Les entreprises artisanales constituent une composante importante de l'économie locale.

Au 31 décembre 2013, 176 entreprises artisanales étaient enregistrées au centre de formalités des entreprises, soit treize de plus que l'année précédente. Elles représentent 33 % du total des entreprises enregistrées à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le secteur de la construction regroupe à lui seul 40 % des entreprises artisanales, à part égale avec le secteur des services à la personne (40 %), le reste se répartissant entre le secteur alimentaire (14 %) et celui de la fabrication (6 %).



Source : CACIMA



Source : CACIMA

• Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat

Outre les avantages fiscaux et douaniers prévus par les dispositions générales du Code local des investissements, les entreprises régulièrement inscrites au Répertoire des métiers de la Collectivité territoriale, exerçant leur activité de façon continue dans l'archipel et employant moins de 15 salariés, peuvent bénéficier d'une prime d'équipement en vue de favoriser ou d'améliorer leur installation. Cette prime est constituée de la prise en charge, par la Collectivité, d'une part (5 points du taux du prêt) des intérêts à verser par l'emprunteur à l'organisme prêteur. La prime s'applique aux prêts d'équipement dans la double limite d'une durée de cinq ans et d'un montant de 65 000 euros ; le demandeur doit également justifier d'une participation financière personnelle d'un montant correspondant à 20 % de l'investissement réalisé.

La Collectivité territoriale peut, dans le cadre d'une création ou d'une reprise d'entreprise, accorder une aide à la constitution du fonds de roulement. Cette aide, entérinée par la délibération n° 149-02 du 3 décembre 2002, est fixée à 3 050 euros, versés en deux fois. Le premier versement (2 050 euros) intervient au démarrage ou lors de la reprise de l'activité, le solde étant versé après six mois de fonctionnement, sur avis motivé du chef du Service du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Section 4

L'énergie

1. La production et la commercialisation de l'électricité

La production électrique et sa commercialisation sont principalement assurées par EDF qui exploite des groupes électrogènes Diesel, technologie particulièrement bien adaptée aux réseaux de petite taille.

L'une des centrales thermiques, d'une puissance de 21MW est installée à Saint-Pierre, et l'autre de 6MW à Miquelon. Ces moteurs Diesel, dont les plus récents datent de 1986, doivent être remplacés dans le cadre du projet de nouvelle centrale EDF lancé en 2007. Ce projet, apportera des gains techniques et environnementaux importants à la future centrale, laquelle conservera la même puissance que celle actuellement en service. En effet, ce projet de renouvellement nécessaire à la mise en conformité aux règles et standards actuels, offrira de nouveaux apports en termes d'innovations technologiques. Arrivé dans sa dernière phase, avec notamment la livraison des nouveaux moteurs et des autres matériaux d'équipement, il devrait être achevé en 2015 par les essais et la mise en service de la centrale.

En 2013, 46 448 MWh ont été délivrés aux réseaux dont 86 % à Saint-Pierre et 14 % à Miquelon, soit une augmentation de 6,8 % de la production par rapport à 2012.

La hausse de la consommation d'électricité constatée en 2013 (+9,6 %) se vérifie particulièrement pendant certains mois d'hiver, durant lesquels elle a dépassé les 5 500 MWh (5 546 MWh en décembre 2013). Durant les mois plus cléments, celle-ci peut être divisée par plus de deux (2 445 MWh en août 2013).

Le parc éolien, exploité par la société Quadrant, qui est en est également le propriétaire, est constitué de dix éoliennes installées à Miquelon. EDF en rachète la production et la commercialise.

Ces éoliennes ont permis de produire 987 MWh en 2013, après 868 MWh en 2012 et 1 130 MWh en 2011. La production d'énergie éolienne qui reste sensible aux aléas climatiques progresse de 13,7 % par rapport à 2012 pour se fixer à un niveau sensiblement comparable à celui de 2010. Bien qu'elle soit en mesure de fournir plus de 15 % de l'énergie produite à Miquelon durant les années favorables, elle reste une source d'énergie marginale pour l'archipel (2,1 % de l'énergie totale livrée au réseau en 2013 dont 15 % de la demande de Miquelon).

Production et consommation d'électricité

en milliers de MWh

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Energie livrée aux réseaux						
Saint-Pierre	38 811	39 008	38 741	37 286	39 880	7,0%
Miquelon	6 094	6 364	6 477	6 207	6 568	5,8%
<i>Dont énergie éolienne</i>	<i>808</i>	<i>1 046</i>	<i>1 130</i>	<i>868</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>
Total	44 905	45 372	45 218	43 493	46 448	6,8%
Consommation						
Basse tension	32 528	32 423	34 866	32 605	35 400	8,6%
Moyenne tension	9 255	10 007	8 628	8 161	9 265	13,5%
Total	41 783	42 431	43 494	40 766	44 665	9,6%
Nombre d'abonnés						
Basse tension	3 706	3 760	3 742	3 757	3 784	0,7%
Moyenne tension	30	29	29	27	27	0,0%
Total	3 736	3 789	3 771	3 784	3 811	0,7%

Source : EDF Saint-Pierre-et-Miquelon

N.B. : la différence entre l'énergie livrée aux réseaux et la consommation provient des pertes et de la consommation des transformateurs et des câbles.

2. Les énergies renouvelables

La production d'électricité provenant des énergies renouvelables ne concerne que la commune de Miquelon grâce à une centrale éolienne. Toutefois l'exploitation des éoliennes n'est possible que lorsque la force du vent se situe durablement entre 7 m/s et 25 m/s. En outre, il existe d'importantes contraintes techniques d'exploitation et de stockage de l'énergie produite. En effet, il n'y a pas, à ce jour, de moyen de stockage de l'énergie à Miquelon. Un projet, permettant de stocker le surplus d'énergie produit par la ferme éolienne, a vu le jour en 2013. Depuis, de nouvelles discussions sont toujours en cours entre l'entreprise Quadrant et EDF SEI afin de réfléchir sur les différentes solutions possibles en ce qui concerne l'avenir des énergies renouvelables sur l'archipel.

Avec des énergies renouvelables qui ne représentent que 2,1 % de la production électrique, le bilan énergétique de l'archipel reste sensiblement éloigné des objectifs définis au niveau européen.

3. Les hydrocarbures

Les besoins en hydrocarbures de l'archipel proviennent principalement des groupes électrogènes et des particuliers (consommation des véhicules et chauffage au fioul des logements). Plus de 82 % des résidences principales étaient équipées d'un chauffage au fioul en 2010 selon l'INSEE.

L'archipel ne dispose d'aucune capacité de raffinage. L'approvisionnement est assuré par voie maritime par des sociétés nord-américaines. Chaque île assure son propre stockage.

Les prix limites de vente de certains produits pétroliers dans l'archipel sont fixés par le Préfet. Ces prix ont été réévalués en avril 2013. Ainsi, le prix du fioul domestique a été revu à la baisse (0,78 euro du litre en avril 2013 contre 0,82 euro du litre en octobre 2012), tandis que celui du gazole a légèrement progressé (1,02 euro du litre en avril 2013 contre 1,0 euro du litre en octobre 2012).

Evolution des tarifs fioul, gaz et essence

en euros/l

	19-dec-08	30-janv-09	11-avr-10	10-mars-11	05-févr-12	21-oct-12	09-avr-13
Fioul domestique livré	0,53 €	0,48 €	0,57 €	0,69 €	0,74 €	0,82 €	0,78 €
Gazole livré	0,61 €	0,56 €	0,70 €	0,87 €	1,00 €	1,00 €	1,02 €
Gazole pris à la pompe	0,66 €	0,61 €	0,75 €	0,91 €	1,02 €	1,02 €	1,02 €
Essence ordinaire	1,07 €	0,99 €	1,12 €	1,28 €	1,36 €	1,36 €	1,36 €
Essence extra	1,10 €	1,02 €	1,15 €	1,31 €	1,39 €	1,39 €	1,39 €

Source : Préfecture

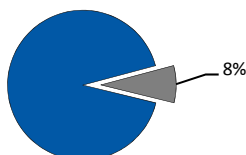
Section 5

La construction et les travaux publics

Poids du secteur dans...

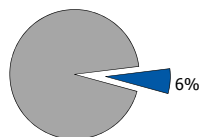
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



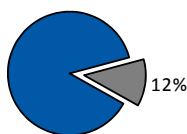
...les effectifs salariés (2010)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2013)

(Source : CACIMA)



Le secteur du bâtiment et des travaux publics représente le troisième secteur créateur de valeur ajoutée dans l'archipel (8 %), après les services administrés (49 %) et le commerce (9 %). Largement soutenu par la commande publique (projets d'aménagements urbains ou grands travaux), il occupe une place importante dans l'économie de l'archipel, bien que paralysé pendant près de la moitié de l'année en raison des conditions climatiques hivernales. Il emploie près de 6 % de la population active et est majoritairement composé d'entreprises artisanales.

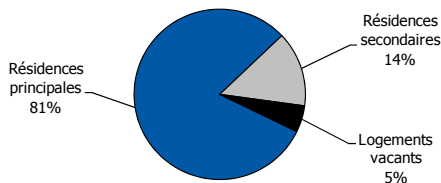
1. La construction

1.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

En 2010, le parc de logements de l'archipel est constitué de 3 237 logements, en progression de 10 % par rapport à 1999 (source recensement INSEE).

Il se répartit entre 2 610 résidences principales (+10,4 % par rapport à 1999), 464 résidences secondaires (-3,6 %) et 163 logements vacants, dont le nombre a plus que doublé depuis 1999 (74 logements vacants).

Répartition des logements en 2010



Source : INSEE

Avec des maisons qui représentent près de 84 % des résidences principales, l'habitat individuel demeure le mode de logement privilégié. Leur surface est en moyenne plus élevée qu'en métropole avec 5,2 pièces par logement contre 4,0 en France métropolitaine en 2010.

La grande majorité (76,4 %) des habitants de l'archipel sont propriétaires de leur résidence principale. L'auto-construction représente près de 30 % des travaux, rendant ainsi les mises en chantier moins onéreuses que l'acquisition d'un logement ancien nécessitant une réhabilitation.

LA POLITIQUE DU LOGEMENT

● Les aides à la pierre

Les aides publiques sont principalement de deux types. D'une part, les aides à caractère social visent à aider les personnes à faibles ressources à entretenir leurs habitations ; elles permettent notamment de maintenir les personnes âgées chez elles et de lutter contre la détérioration du centre ville dont le parc est assez ancien. D'autre part, les aides à caractère patrimonial, sans condition de ressources, encouragent la restauration de l'habitat traditionnel comme les revêtements de façades en bois (le bardaoutage). Le versement d'une prime à la construction, dont le montant dépend de la situation du bénéficiaire (surface du logement et niveau des ressources), est également prévu pour les habitations à usage principal. En 2013, EDF Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité territoriale en partenariat avec la DTAM ont mis en place une nouvelle aide concernant l'isolation des résidences principales.

● Le logement social

L'archipel comptait 53 logements sociaux à fin 2008. 38 sont à la charge du Conseil territorial, 15 appartiennent à la mairie de Saint-Pierre. La Mairie propose également 48 logements pour personnes âgées et 15 logements pour jeunes, dont les plafonds de revenus sont respectivement de 1 260 euros et 2 500 euros.

Le parc social, caractérisé par une rotation faible, apparaît peu adapté à l'hétérogénéité des besoins. Certains occupants auraient besoin d'un logement d'urgence. A ce titre, en 2013, l'Etat en partenariat avec l'association le CLEF a mis en place des logements de ce type. D'autres locataires, préféreraient une aide financière leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire du parc locatif privé. Afin de répondre à ce besoin, la CISPM devrait mettre en marché en 2014 des logements pour ménages à revenus intermédiaires.

1.2 LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

Le financement de l'habitat a, pendant longtemps, été principalement assuré par la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du Conseil général et de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer (devenue AFD), l'objet social de la CISPM est notamment de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus.

Depuis quelques années, les sources de financement de l'habitat se sont diversifiées. Les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, en particulier suite à l'extension des plans et comptes d'épargne-logement à l'archipel en 1995. La Caisse d'épargne Ile-de-France et la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon sont les deux établissements à proposer ce produit.

Les établissements de crédit locaux assurent maintenant la quasi-totalité du financement de l'habitat en 2013 (99,6 % de l'encours total). L'encours global de fin d'année augmente de 5,1 %, soit une progression comparable à celle enregistrée en 2012 (+5,3 %). Cette évolution est essentiellement attribuable aux banques locales, dont les encours progressent de 7,6 %. La

CISPM a vu, pour sa part, ses encours baisser de 5,3 % par rapport à 2012. Bien que conservant en 2013 une activité de prêts immobiliers aux particuliers, cet établissement se repositionne progressivement en tant qu'opérateur de logement social, comme le traduit la mise en service de l'immeuble *Pain de sucre* en décembre 2013.

Encours du crédit à l'habitat

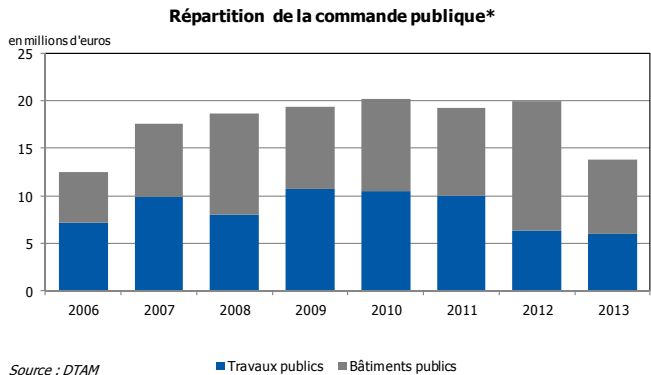
	2009	2010	2011	2012	2013	en millions d'euros	
						Variations	
						en %	en montant
Banques	46,9	52,4	54,8	58,2	62,6	7,6%	4,4
Société financière	14,8	13,8	14,9	15,1	14,3	-5,3%	-0,8
Encours accordés localement	61,7	66,2	69,7	73,3	76,9	4,9%	3,6
Encours non accordés localement	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	60,8%	0,1
Encours total	62,1	66,3	69,8	73,5	77,2	5,1%	3,7

Source : IEDOM

2. Les travaux publics

2.1 LA RÉPARTITION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

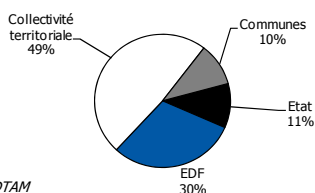
En 2013, la commande publique s'inscrit nettement en recul, atteignant son plus bas niveau depuis 2007. Ainsi, les travaux réalisés diminuent de 30,8 % en 2013 et s'établissent à 13,8 millions d'euros. Ils restent principalement orientés vers le bâtiment (68 %), bien que ce dernier diminue presque de moitié par rapport à l'année précédente (7,84 millions d'euros en 2013 contre 13,56 millions en 2012), les travaux publics, demeurant, pour leur part, assez stables (5,96 millions d'euros en 2013 contre 6,38 millions en 2012). Cette diminution s'explique, notamment, par certains importants chantiers qui arrivent à leur phase d'achèvement, tels que le nouvel hôpital ou la centrale EDF, lesquels avaient mobilisé en 2012 respectivement 3,47 millions d'euros et 6,1 millions d'euros de travaux.



Le montant de l'enveloppe prévue en 2013 est de 25,15 millions d'euros après 29,07 millions d'euros en 2012. Après avoir atteint 69 % en 2012 et 73 % en 2011, le taux de réalisation se replie de nouveau à 54,9 %.

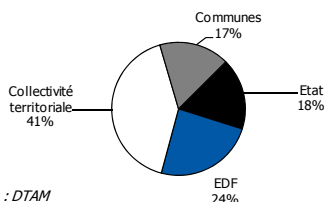
La construction de la nouvelle centrale thermique EDF a mobilisé près de 3,35 millions d'euros de travaux réalisés en 2013, soit 24,2 % du total de la commande publique réalisée de l'année. Le reste des réalisations de la commande publique se répartit entre divers travaux commandités par l'État, la collectivité territoriale et les communes de Saint-Pierre et de Miquelon.

Répartition de la commande publique programmée en 2013 par maître d'ouvrage



Source : DTAM

Répartition de la commande publique réalisée en 2013 par maître d'ouvrage



Source : DTAM

2.2 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR L'ÉTAT ET LE CENTRE HOSPITALIER

Les actions directes de l'État, d'un montant de 2,4 millions d'euros en 2013 (soit 18 % du total des réalisations de la commande publique), portent principalement sur les infrastructures et la construction. 870 000 euros de travaux ont été commandés par les services de l'Aviation civile, 670 000 euros ont été investis dans les travaux portuaires et 230 000 euros ont été utilisés dans les travaux du lycée. La rénovation des routes nationales et les travaux sur les bâtiments de la gendarmerie ont mobilisés chacun 100 000 euros. Le nouveau centre hospitalier n'a réalisé, quant à lui, que 370 000 euros de travaux sur les 600 000 euros programmés en 2013.

2.3 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Avec 5,70 millions d'euros de travaux réalisés, la Collectivité territoriale reste le premier donneur d'ordre de la commande publique. Le Fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE) a été doté de 990 000 euros en 2013. Des dépenses ont été engagées en faveur de la voirie et des ouvrages (530 000 euros), des ports et du littoral (770 000 euros), des bâtiments de différentes natures (940 000 euros), ainsi que pour l'assainissement (170 000 euros). D'autres dépenses de travaux visant l'aérodrome de Miquelon (270 000 euros), la gare maritime (390 000 euros), le hangar sous douane (380 000 euros), le centre équestre (510 000 euros) ou encore la couverture des terrains de tennis (590 000 euros), ont également été engagées en 2013.

2.4 LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES COMMUNES

Les opérations financées par les communes, affichent une légère progression en 2013 avec 2,35 millions d'euros de réalisations, contre 2,04 millions d'euros l'année précédente. Le taux de réalisation de 86 %, est également supérieur à la moyenne enregistrée durant les dernières années.

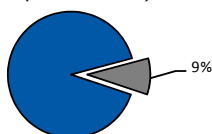
Section 6

Le commerce

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



...les effectifs salariés (2006)

(Source : INSEE)



...la démographie des entreprises (2013)

(Source : CACIMA)



Le secteur du commerce contribue significativement à l'activité économique (9 % de la création de richesses). Il occupe la deuxième place en termes de valeur ajoutée, derrière les services administrés (49 % de la valeur ajoutée). A fin 2013, l'archipel comptait 102 entreprises commerciales, contre 135 en 2012 et 136 en 2011. Elles représentent ainsi 19 % des entreprises enregistrées. A noter, que certaines entreprises avaient cessé leur activité au courant des années précédentes mais n'ont réalisé les formalités administratives de radiation qu'en 2013, expliquant ainsi cette baisse du nombre de commerces.

Plus des trois quarts de ces entreprises sont des commerces de détail (77 %), le restant étant partagé entre les commerces de gros et intermédiaires du commerce (20 %) et les commerces de réparation automobiles (3 %). Selon le recensement de l'INSEE de 2006, ce secteur emploie 363 personnes, soit près de 14 % de la population active ayant un emploi cette année-là.

Au cours des dernières années, quelques surfaces de plus de 400 m² se sont développées, auxquelles s'ajoute un tissu relativement dense de petits commerces. Les commerces de petite dimension se caractérisent par leur activité essentiellement alimentaire. Aucune enseigne nationale alimentaire n'est installée, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Il existe toutefois des enseignes canadiennes, présentes notamment dans le secteur du bricolage.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses contraintes telles que l'étroitesse du marché et la concurrence de la vente par correspondance et du marché terre-neuvien. Par ailleurs, la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement.

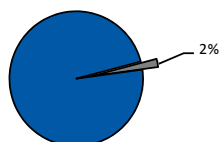
Section 7

Le tourisme

Poids du secteur de l'hôtellerie et de la restauration dans...

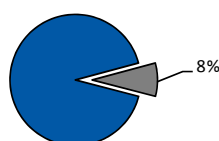
...la création de richesses (2008)

(Source : IEDOM)



...la démographie des entreprises (2013)

(Source : CACIMA)



Considéré comme un axe potentiel de croissance et de diversification économique, le tourisme demeure encore une activité restreinte. Son développement a été confié au Comité régional du tourisme (CRT), dont le but est de définir une stratégie de promotion de l'offre existante et de la positionner dans l'offre touristique régionale. Ce dernier a réalisé un « schéma territorial du tourisme, de la culture et des loisirs » afin de développer la filière sur la période 2012-2015.

Bien qu'encore restreinte, l'activité touristique concerne directement ou indirectement plus de 10 % de la population active occupée de l'archipel dans des secteurs aussi divers que l'hôtellerie, la restauration, les activités culturelles, l'artisanat, le transport, etc.

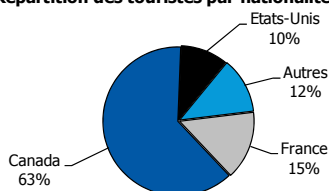
1. La fréquentation touristique

1.1 L'ÉVOLUTION DES FLUX TOURISTIQUES

En 2013, environ 11 700 visiteurs (non-résidents) sont entrés sur l'archipel au titre de l'activité touristique, marquant un important repli par rapport à l'année précédente (-32,2 %). Ce constat peut toutefois être nuancé. En effet, cette diminution s'explique davantage par le recul du tourisme de croisière (2060 voyageurs croisiéristes en 2013 contre 5686 en 2012), exceptionnellement élevé en 2012, que par la diminution des entrées traditionnelles sur le territoire. À l'inverse, le tourisme d'affaire progresse de 3,3 %. La grande majorité des touristes entrent sur le territoire par la voie maritime (71 %), à l'exception des voyageurs d'affaires qui utilisent à 97 % la voie aérienne.

Les Canadiens représentent 63 % des touristes, en baisse de 40 % sur un an. Ils sont suivis par les Français non résidents dans l'archipel (15 %), dont le nombre a également régressé de 3,3 %, tout comme celui des touristes originaires des États-Unis (-15 %), qui représentent 10 %.

Répartition des touristes par nationalité en 2013



Source : Police aux frontières

Composition de la fréquentation touristique

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Type de touristes						
Touristes d'agrément ou affinitaires	10 383	11 108	10 115	15 956	11 676	-26,8%
<i>dont croisiéristes</i>	3 491	2 823	1 036	5 686	2 060	-63,8%
Touristes d'affaires	1 384	1 215	1 335	1 254	1 295	3,3%
Pays de résidence						
France métropolitaine	1 749	1 725	2 318	1 830	1 743	-4,8%
Etrangers	10 018	10 598	9 132	15 380	9 933	-35,4%
Total	11 767	12 323	11 450	17 210	11 676	-32,2%

Source : Police aux frontières

2. L'offre

2.1 UNE OFFRE ORIENTÉE VERS LE MARCHÉ CANADIEN

Le marché canadien est une cible privilégiée du fait de la proximité géographique. Les liens historiques existants entre Saint-Pierre-et-Miquelon et des zones francophones du Canada, notamment l'Acadie, génèrent chaque année de nouvelles entrées de touristes, tout comme le développement économique de la région de Terre-Neuve-et-Labrador qui provoque une augmentation du nombre de visiteurs en provenance de cette région. Par ailleurs, le Francoforum, institut français d'études linguistiques, accueille des Canadiens anglophones souhaitant apprendre la langue française. En 2013, il a accueilli moins de stagiaires qu'en 2012 (1 150 contre 1 312 l'année précédente, soit -12,3 % sur un an), mais il a dans le même temps dispensé plus de jours de formation (8 030 jours contre 7 869 jours l'année précédente), la durée moyenne des stages étant de 5 jours. En 2013, a été proposée une nouvelle formation, « le Francofamille » (4 jours en famille pour apprendre le français), toujours dédiée à un public canadien.

Par ailleurs, des opérations de promotion du tourisme sur l'archipel, plus nombreuses et plus ciblées sur Terre-Neuve, devraient être menées en 2014 par le CRT. De la même manière, des projets de développement touristique sur Miquelon à l'initiative privée, mais également par le CRT, sur les thèmes de la nature et de la culture acadienne devraient voir le jour, ainsi que plusieurs tours guidés expérimentiels sur Saint-Pierre.

2.2 LE TOURISME DE CROISIÈRE

Le tourisme de croisière, qui a généré 40,7 % du trafic maritime de passagers en 2012, n'en représente plus que 24,8 % en 2013, le nombre de croisiéristes recensés durant cette dernière année ayant été divisé presque par trois pour atteindre 2 060. Ainsi, cinq escales de paquebots ont été recensées en 2013, avec la venue de l'*Astor* et de l'*Amadea* au mois d'août, puis du *National Geographic*, du *Sea Adventurer* et du *Crystal Symphony*, (de la prestigieuse compagnie Crystal Cruise), au mois de septembre. Pour 2014, neuf escales sont prévues.

Les escales des paquebots restent cependant de courte durée (d'une demi-journée à une journée). Dans ce laps de temps limité, le Comité régional du tourisme organise des manifestations de nature à promouvoir l'archipel et à soutenir l'artisanat local.

2.3 LES STRUCTURES D'ACCUEIL

A la fin 2013, l'archipel compte 16 établissements hôteliers, dont 13 à Saint-Pierre et 3 sur l'île de Miquelon. Parmi ces structures d'accueil, on dénombre uniquement 4 hôtels, dont un quatre étoiles ouvert cette année, le reste se répartissant principalement entre des établissements de type auberges et « Bed and Breakfast ».

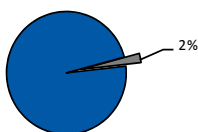
Au total, l'archipel compte 131 chambres disponibles à Saint-Pierre et 21 chambres disponibles à Miquelon. Bien que la moyenne des nuitées par touriste sur l'archipel reste assez faible et ne dépasse le nombre de deux, l'offre d'hébergement peut afficher des limites en haute saison. Neuf restaurants sont ouverts tout au long de l'année, ainsi que quelques établissements de restauration rapide. L'offre de restauration s'améliore ces dernières années, la gastronomie étant l'une des principales raisons de la venue de nombreux visiteurs.

Section 8

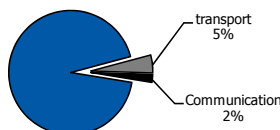
Les transports et les communications

Poids du secteur dans...

...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



...la démographie des entreprises (2013)
(Source : CACIMA)



1. Les activités portuaires

1.1 LES INFRASTRUCTURES

L'insularité confère au port de Saint-Pierre un rôle capital dans l'approvisionnement de l'archipel. Le port comprend une zone commerciale de pêche permettant de recevoir des unités importantes (chalutiers, paquebots...), un port en eau profonde et une zone de plaisance. Miquelon dispose également de son propre port mais, à l'exception des pétroliers et de quelques rares paquebots, les navires transitent systématiquement par Saint-Pierre. La situation actuelle des équipements portuaires handicape l'archipel : certaines infrastructures se révèlent inadaptées ou inutilisables, compte tenu de leur état ou de leur configuration ancienne. Dans le cadre de la stratégie globale de développement, des actions de remise à niveau sont nécessaires. Ainsi, plusieurs projets, encore à l'état d'étude, s'inscrivent dans cette optique : réfection du port de Saint-Pierre, pérennisation du port de Miquelon, construction d'une nouvelle gare maritime, reconstruction du hangar sous douane.

La desserte maritime internationale en fret repose sur la liaison Saint-Pierre-Halifax. Subventionnée par l'État, elle est assurée dans le cadre d'une délégation de service public. La desserte inter-îles est, quant à elle, subventionnée par le Conseil territorial.

1.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE

Deux bateaux de la Régie des transports maritimes assurent la desserte maritime de passagers avec le continent : le *Cabestan*, d'une capacité de 190 passagers, a été acquis en 2010 par la collectivité territoriale afin de remplacer l'*Atlantic Jet*. Le *Cabestan* est également en charge de la liaison inter-îles entre le port de Saint-Pierre et le port de Miquelon. Le second bateau est le *Jeune France* qui effectue exclusivement la liaison entre le port de Saint-Pierre et Langlade durant la saison estivale.

En outre, un projet de mise en place d'un navire ferry, dont la configuration et la fiabilité seraient plus adaptées que celle du *Cabestan* dont les pannes fréquentes pénalisent l'activité, est à l'étude.

Avec 10 960 passagers toutes catégories confondues, le nombre total de personnes entrées sur l'archipel par voie maritime s'inscrit en recul de 36,2 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution concerne à la fois les arrivées de résidents, dont le nombre diminue de 17,3 %, et de non-résidents qui baissent de 40,5 %.

2. Les transports aériens

2.1 LES INFRASTRUCTURES

L'aéroport international de Saint-Pierre Pointe-Blanche, inauguré en 2009, assure la continuité territoriale grâce aux subventions versées par l'État qui en est gestionnaire. Les vols au départ de Saint-Pierre desservent Miquelon et le Canada (Montréal, Halifax, St John's et Sydney). Il n'existe pas de vols directs vers la métropole.

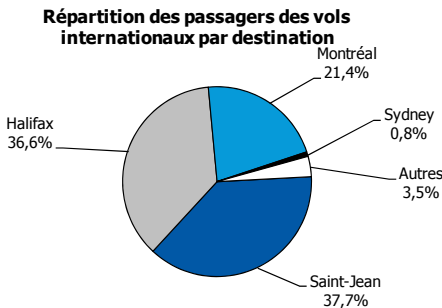
Depuis octobre 2009, les liaisons aériennes sont assurées par un ATR 42-500 ainsi que par un CESSNA F406 de la compagnie Air Saint-Pierre.

Miquelon est également équipé d'un aéroport qui dispose d'une piste d'atterrissage d'une longueur de 1 000 mètres et accueille, sous des conditions d'exploitation prédéfinies, le CESSNA F406 ou l'ATR 42. La desserte de Miquelon, d'une durée de 8 minutes, est quotidienne.

2.2 L'ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN

Le trafic aérien a diminué de 2 % en 2013. Les vols internationaux se contractent de 1,5 % (-0,3 % en nombre de passagers). Les vols pour Miquelon connaissent également une diminution de 2,4 % (-12,5 % en nombre de passagers), après avoir enregistré une importante progression en 2012 (+11 %) liée aux interruptions de la desserte maritime inter-îles survenues à cette période.

Le nombre de passagers fréquentant les vols internationaux diminue sur les lignes Saint-Pierre/ Montréal (-4,5 %) et Saint-Pierre/Saint-Jean (-2,9 %), alors qu'il progresse sur les lignes Saint-Pierre/Halifax (+5,7 %) et Saint-Pierre/Sydney (+23,0 %).



Source : Aéroport de Saint-Pierre Pointe Blanche

Le fret aérien augmente de 2,6 % en 2013 et s'établit à 198 tonnes. Cette croissance est attribuable au transport de marchandises qui augmente de 18,9 %, tandis que le fret postal s'affiche en retrait de 7,5 % avec 110 tonnes. La part du fret postal reste toutefois prépondérante avec 56 % du fret total, reflétant notamment le développement du e-commerce. Compte tenu de la capacité limitée de l'ATR 42, l'activité de fret aérien demeure cependant modeste, servant au transport du courrier, de pièces pour la maintenance ou de denrées fragiles et périssables.

Evolution du trafic de l'aéroport Saint-Pierre Pointe Blanche

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Mouvements d'avions (1)	2 530	2 794	2 266	2 402	2 354	-2,0%
<i>Locaux</i>	1 480	1 697	1 216	1 359	1 327	-2,4%
<i>Internationaux</i>	1 050	1 097	1 050	1 043	1 027	-1,5%
Passagers	39 566	45 558	34 520	35 471	34 366	-3,1%
Marchandises (kg)	85 705	95 384	84 387	73 989	87 966	18,9%
Fret postal (kg)	113 723	117 102	117 306	119 339	110 400	-7,5%

Source : Service de l'Aviation civile

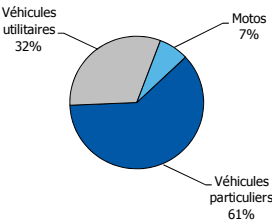
(1) Vols commerciaux uniquement

3. Les transports terrestres

A l'exception des transports scolaires, il n'existe pas de transports en commun à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le parc automobile est important au regard de la population et du réseau routier : le taux d'équipement s'élève à environ 2,6 véhicules (toutes catégories confondues) par ménage, soit plus de véhicules que d'habitants. Quelques taxis privés, agréés par la préfecture, contribuent également à faciliter les déplacements.

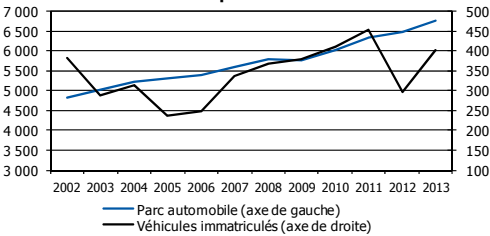
En 2013, 402 nouveaux véhicules ont été immatriculés dans l'archipel (après 298 en 2012) tandis que 137 ont été détruits, portant le nombre total de véhicules en circulation à 6 753, soit une hausse de 4,0 % sur un an (contre 2,4 % en 2012). Les véhicules de marque française constituent 26 % des immatriculations de 2013 (contre 30 % en 2012), et représentent toujours plus du quart des véhicules en circulation à la fin de l'année.

Répartition par type de véhicule



Source : Préfecture

Evolution du parc automobile



Source : Préfecture

4. Les communications

4.1 LA TÉLÉPHONIE

Depuis le 1^{er} janvier 2000, les activités de téléphonie fixe et mobile sont assurées par un opérateur privé, la société SPM Telecom, issue du rapprochement entre France Telecom (réseaux de téléphonie fixe et mobile) et la société locale SPM Câble (réseau câblé de radio, de télévision et d'accès à Internet). SPM Telecom, filiale d'Orange Caraïbes, se trouve en situation de monopole dans l'archipel.

En 2013, le nombre de lignes téléphoniques (téléphone fixe, et fax) diminue légèrement (-1,3 % en 2013 contre -1 % en 2012). Le ralentissement de la croissance des abonnements à la téléphonie mobile se confirme, le nombre d'abonnés n'augmentant que de moins de 2 %, après 1,0 % en 2012 et 4,2 % en 2011.

L'archipel ne dispose pas actuellement de la technologie 3G.

4.2 LE RÉSEAU INTERNET

Les accès au réseau Internet sont proposés par SPM Telecom. Ceux en haut débit sont établis via des réseaux câblés en cuivre ou en fibre optique. La poursuite du développement de ces réseaux en 2013 a permis d'autoriser l'accès au haut débit à 32 foyers supplémentaires. Dans un futur proche, un réseau Wifi urbain devrait être mis en place sur l'archipel.

Tout comme celui de la téléphonie mobile, le nombre d'abonnés Internet connaît de nouveau un ralentissement avec une augmentation de l'ordre de celle de 2012 (aux alentours de 1 %).

Les taux d'équipement en ordinateurs et abonnements à Internet des foyers de l'archipel sont nettement supérieurs à ceux de la métropole et davantage comparables à ceux des pays nordiques, comme la Finlande.

Par ailleurs, un projet de câble numérique sous marin, pour lequel le gouvernement a confirmé en 2013 l'octroi d'une subvention de 5 millions d'euros, est actuellement à l'étude.

4.3 LA TÉLÉVISION

Saint-Pierre et Miquelon 1ère est une chaîne de télévision généraliste publique française de proximité du groupe France Télévisions diffusée sur l'archipel. La télévision naît en 1967 avec les premières émissions de l'O.R.T.F. Elle emploie 90 personnes, et constitue ainsi un des plus importants employeurs de l'île.

Depuis la fin de l'année 2010, la TNT est disponible sur l'archipel. Les chaînes du groupe France télévision sont diffusées gratuitement par le câblo-opérateur local qui couvre la quasi-totalité des foyers de l'archipel, puis par le réseau hertzien.

Ce dernier mode de diffusion a toutefois nécessité la mise en place d'un cryptage du signal en raison de la proximité du Canada.

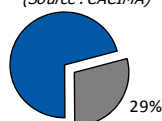
Depuis 2011, SPM Telecom propose également des offres numériques payantes incluant des chaînes privées de la TNT (TF1, M6, W9...), les particuliers devant s'équiper d'un décodeur spécifique pour profiter de ces bouquets numériques.

Section 9

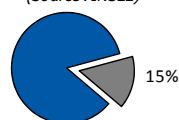
Les services marchands

Poids du secteur dans...

...la démographie des entreprises (2013)
(Source : CACIMA)



...les effectifs salariés (2006)
(Source : INSEE)



Les services marchands, hors activités financières, regroupent les activités immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ces secteurs occupent une place de plus en plus importante dans l'économie locale. La faiblesse des informations relatives à ces activités n'autorise toutefois qu'une analyse partielle de leur contribution à l'économie de l'archipel.

En 2006, les services aux entreprises, à savoir les Postes et télécommunications, le conseil et l'assistance, les services opérationnels ainsi que les auxiliaires d'assurance employaient 7 % de la population active.

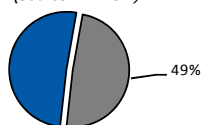
En outre, environ 8 % de la population active, occupaient un emploi dans les activités de services aux particuliers (hôtels et restaurants, agences de voyages, audiovisuel et agences de presse, services personnels).

Par ailleurs, les activités immobilières qui n'employaient que 0,3 % de la population active en 2006, voient leur poids dans les services marchands s'accroître considérablement (58 % des entreprises des services marchands en 2013 contre 41,5 % en 2012).

Section 10

Les services non marchands

Poids du secteur dans...
...la création de richesses (2008)
(Source : IEDOM)



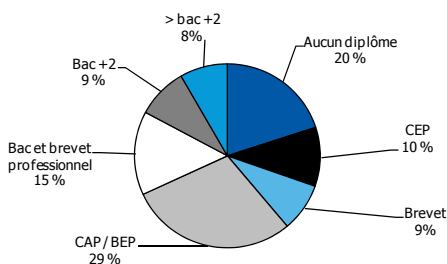
1. L'éducation

1.1 LA SCOLARISATION ET LE TAUX DE RÉUSSITE

Le service de l'Éducation nationale assure la responsabilité de l'enseignement public et privé à Saint-Pierre-et-Miquelon, de l'enseignement préélémentaire au second degré. Selon le recensement de l'INSEE de 2010, 98 % des enfants de 6 à 17 ans sont scolarisés.

En revanche, le taux de scolarisation des 18-24 ans s'établit seulement à 28 %. Les élèves doivent en effet quitter l'archipel pour intégrer des filières professionnelles ou pour poursuivre des études supérieures. Il existe un système d'échanges avec l'Université de Moncton au Canada mais, le plus souvent, les étudiants optent pour la métropole.

Niveau de diplôme de la population non scolarisée
de 15 ans et plus



Source : INSEE

Le taux de réussite global augmente de 4,2 points sur un an pour atteindre un niveau de 94,3 % des candidats en 2013. Les taux de réussite dans les filières d'enseignement technique et professionnel sont ceux qui connaissent les plus importantes croissances avec des hausses respectives de 12,5 points et 6,9 points pour le CAP et le BEP. Un taux de réussite de 100 % a également été enregistré pour le baccalauréat général, soit une progression de 3,1 points. Toutefois, le nombre de diplômés diminue globalement de 6 % pour se fixer à 181 en 2013, contre 192 en 2012, le nombre d'inscrits s'étant également réduit (192 en 2013 contre 213 en 2012).

Evolution du taux de réussite

	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Brevet	85,7%	95,4%	85,0%	91,0%	+6 pts
CAP	100,0%	100,0%	87,5%	100,0%	+12,5 pts
BEP	86,7%	90,3%	93,1%	100,0%	+6,9 pts
CFG	100,0%	100,0%	85,7%	66,7%	-19 pts
Bac général	100,0%	100,0%	96,9%	100,0%	+3,1 pts
Bac professionnel	100,0%	87,5%	100,0%	94,7%	+5,3 pts
Taux de réussite global	91,1%	95,1%	90,1%	94,3%	+4,2 pts

Source : Service de l'Education nationale

1.2 L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

L'effectif total des élèves scolarisés sur l'archipel, après avoir connu des baisses régulières depuis 1999, progresse pour la première fois en 2013 (5 élèves de plus). Les effectifs s'accroissent de 4 % au lycée (12 élèves de plus) et de 0,5 % au 1^{er} degré (3 élèves de plus), tandis qu'au collège ils se réduisent de 3,3 % (11 élèves de moins).

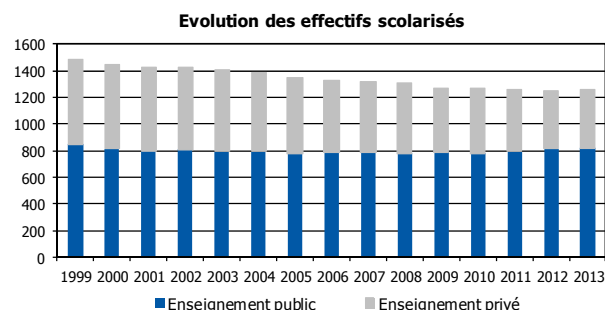
L'enseignement privé reste particulièrement touché par ce phénomène car il perd près de 30 % de ses effectifs depuis 2003, tandis que l'enseignement public en gagne 3 %.

Les établissements publics accueillent 65 % des effectifs, soit 819 élèves contre 438 pour les établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat. 52 % des élèves du 1^{er} degré sont inscrits dans des établissements publics, tandis que 21 % de ceux du 2nd degré relèvent de l'enseignement privé qui ne dispose pas de lycée dans l'archipel.

Population scolaire par niveau

	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Enseignement 1^{er} degré	642	657	644	647	0,5%
Enseignement 2nd degré	616	603	609	610	0,2%
Collège et annexe	362	366	336	325	-3,3%
Lycée général	121	110	121	124	2,5%
Lycée professionnel	132	127	152	161	5,9%
Total	1 266	1 260	1 253	1 257	0,3%

Source : Service de l'Education nationale



Source : Education nationale

En 2013, les effectifs d'enseignants de l'archipel se sont réduits en passant à 146,5 ETP (contre 150,5 ETP en 2012). L'enseignement public regroupe 64 % de l'ensemble.

Le taux moyen d'encadrement s'établit globalement à 8,6 élèves par enseignant, et à 10,3 et 7,3 élèves par enseignant respectivement dans le 1^{er} et le 2nd degré. Les écarts de taux d'encadrement entre l'enseignement public et privé restent peu significatifs.

1.3 LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Le budget de l'Éducation nationale comprend la rémunération des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés, les dépenses de fonctionnement général des établissements publics et privés sous contrat d'association avec l'État et le budget d'investissement du lycée d'État.

En 2013, le budget de l'Éducation nationale a diminué de 2,4 % pour atteindre 14,9 millions d'euros. Environ 89,5 % des fonds ont été alloués à la rémunération des enseignants, 8,9 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires et 1,6 % aux dépenses d'investissement.

Le Conseil territorial accorde des aides financières aux étudiants contraints de poursuivre leur cursus hors de l'archipel, qu'il s'agisse des étudiants de l'enseignement supérieur ou d'élèves du 2nd degré souhaitant intégrer une filière spécifique. Pour l'année scolaire 2012-2013, ces aides ont bénéficié à 239 boursiers, soit 3 de plus que l'année précédente. 83,3 % des étudiants sont partis en métropole, les autres poursuivant leurs études au Canada.

Le montant total des aides (bourses + indemnités annuelles + frais de scolarité) représente 1,2 million d'euros. La Collectivité prend également à sa charge une partie des frais de transport (0,2 million d'euro en 2013), l'autre partie incombant à l'État via le Passeport Mobilité qui finance les billets d'avion à destination de la métropole.

2. La santé

Le secteur de la santé est principalement organisé autour du centre hospitalier François Dunan, dont le nouvel hôpital a été mis en service en 2013, le secteur libéral ne regroupant que quelques professionnels.

Plusieurs spécialités n'étant pas représentées dans le corps médical de l'archipel, le centre fait régulièrement appel à des spécialistes (ophtalmologue, allergologue, etc.) pour des missions ponctuelles. La durée de ces missions progresse de 1 % en 2013 pour atteindre 370 jours au total (367 en 2012 et 399 en 2011). Les deux spécialités les plus présentes en visite sur l'archipel sont l'ophtalmologie (16 % des journées de mission) et la gastro-entérologie (14 %).

Le centre hospitalier peut également décider d'évacuations sanitaires vers les centres de soins canadiens et métropolitains. Depuis fin 2013, le centre hospitalier a également recours à un dispositif de télé-médecine.

2.1 ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ

L'effectif des personnels de santé publique progresse de 7,9 % pour atteindre 271 personnes en équivalent temps plein en 2013, 75 % de cet effectif étant rattachés au centre hospitalier. L'effectif des personnels médicaux augmente et passe de 17,8 personnes en 2012 à 18,3 personnes en 2013. Les personnels non médicaux progressent également, passant de 233,2 à 252,3 personnes sur un an.

La capacité d'accueil de l'hôpital diminue légèrement avec 35 lits contre 40 lits en 2012, dont 18 lits en médecine générale, 13 lits en chirurgie et 4 lits en maternité. L'hôpital est équipé d'un laboratoire, d'une unité d'anesthésie réanimation, d'un poste médical permettant des consultations externes de médecins, d'un service de protection maternelle infantile (PMI), de deux unités de dialyse, d'un cabinet dentaire et d'une pharmacie.

Le nombre d'entrées enregistrées par l'hôpital recule de 11,9 %, pour atteindre 1 102 en 2013. Le service chirurgical a enregistré 613 admissions, celui de médecine générale 397 et celui de maternité 92.

Le nombre de journées d'hospitalisation diminue de 6,2 %, tandis que le taux d'occupation des chambres progresse de 12,2 points pour se fixer à 63,5 %. Le nombre de consultations s'inscrit, quant à lui, en hausse (+15 %).

La durée moyenne de séjour s'établit en 2013 à 6,4 jours, alors qu'elle s'élevait à 6,0 jours en 2012 et 6,7 jours en 2011.

Activité hospitalière

	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Nombre de lits autorisés	40	40	35	-12,5%
Nombre d'entrées	1 191	1 251	1 102	-11,9%
<i>dont médecine</i>	407	493	397	-19,5%
<i>dont chirurgie</i>	686	669	613	-8,4%
<i>dont maternité</i>	80	89	92	3,4%
Nombre de journées	7 963	7 490	7 029	-6,2%
Taux d'occupation	54,5%	51,3%	63,5%	+ 12,2 pts
Nombre de consultations	9 885	9 784	11 250	15,0%

Source : Centre Hospitalier François Dunan

Les personnes âgées de la commune de Saint-Pierre bénéficient de 25 lits de la maison de retraite et de 35 lits de long séjour, auxquels viennent s'ajouter 47 studios. Le dispositif de prise en charge est complété par le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'accueil des adultes handicapés est assuré par le centre Georges Gaspard qui offre 12 places en internat et 6 places en externat. En 2013, cet établissement a enregistré 3 969 journées d'internat et 941 journées d'externat. 15 adultes handicapés sont encadrés par le Centre d'aide par le travail (CAT). Par ailleurs, un Service d'éducation spécialisé et de soins à domicile (SESSAD) propose des interventions en dehors du système scolaire pour des enfants souffrant de handicaps ou de troubles du comportement. En 2013, 10 enfants ont été suivis individuellement de janvier à juillet et 6 enfants de septembre à décembre.

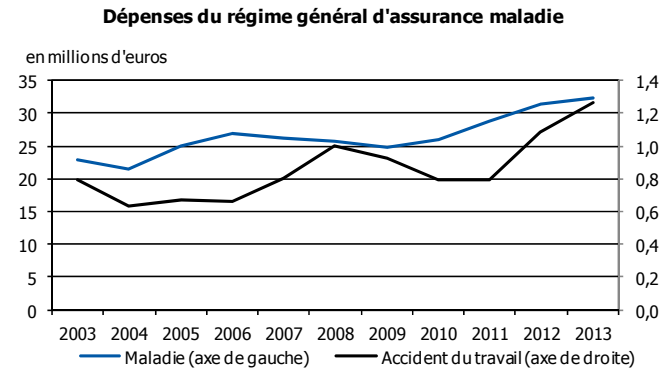
Lorsque les soins médicaux ne peuvent pas être dispensés dans l'archipel, les patients sont dirigés vers d'autres centres de soins. Ainsi, en 2013, 1 440 évacuations sanitaires ont été enregistrées, soit une baisse de 1,8 % sur un an. La grande majorité de ces évacuations sont à destination du Canada (76 %). Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-Jean de Terre-Neuve, qui accueille la plupart des patients évacués au Canada (87 %), soit 950 personnes en 2013.

Destination des EVASAN	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Canada	1 248	1 302	1 199	1 091	-9,0%
Saint-John's	1 161	1 212	1 076	950	-11,7%
Halifax	49	68	112	127	13,4%
Moncton	31	22	9	10	11,1%
Montréal	0	0	2	4	-
France	252	271	267	349	30,7%
Autres	0	1	0	0	n.s.
Total	1 500	1 574	1 466	1 440	-1,8%

Source : CPS

2.2 LES DÉPENSES DE SANTÉ

Les dépenses de santé du régime général d'assurance maladie, financées par la Caisse de prévoyance sociale (CPS), progressent de 3,6 % en 2013 pour atteindre 33,6 millions d'euros. Cette évolution est principalement liée à la progression des dépenses maladie en raison de l'augmentation de la dotation globale hospitalière (+10,1 %), laquelle représente la moitié des dépenses du régime général d'assurance maladie. Les prestations versées pour couvrir les accidents du travail connaissent une nouvelle augmentation en 2013 (+16,5 %) pour s'établir à 1,3 million d'euros.





CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

La Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon, premier établissement de la place, a conforté sa position de principal acteur du marché du crédit aux entreprises et aux particuliers.

L'Agence française de développement (AFD) a signé le 22 novembre 2013 un prêt de 1,3 million d'euros en faveur de la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM) pour le refinancement de son programme de prêts 2013-2014 destinés à l'acquisition de terrains, à l'acquisition ou la construction de résidences principales pour des primo-accédants ainsi qu'à la rénovation d'habitations principales en faveur de personnes à revenus faibles ou intermédiaires.

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2013 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2013 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le décret du 28 février 2013 spécifiant les obligations de vigilance en matière de services de paiement en ligne pour la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été adopté. Ce décret prévoit qu'un établissement de crédit ou un établissement de paiement qui fournit un service de paiement en ligne dispose de la possibilité de ne pas procéder à la vérification de l'identité de son client en relation d'affaires. La mise en œuvre de cette mesure de vigilance simplifiée nécessite qu'un certain nombre de conditions soient réunies (nature des services de paiement visés, exigences d'origine et de destination des fonds, plafonds de montant par opération et d'opérations cumulées).

Le 7 mai 2013, deux décrets concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été adoptés :

- le premier, le décret n° 2013-384, définit les conditions et les modalités de la désignation du représentant permanent *ad hoc* mentionné au VI de l'article L. 561-3 du Code monétaire et financier. Il prévoit les conditions dans lesquelles l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) peut exiger la désignation d'un représentant permanent en France pour les établissements de paiement et de monnaie électronique ayant leur siège dans un État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à l'Espace économique européen, qui souhaitent fournir des services de paiement ou distribuer de la monnaie électronique en France

via des agents ou des distributeurs de monnaie électronique situés en France (montant d'opérations de services de paiement ou volume de monnaie électronique mise en circulation excédant certains seuils, ou insuffisances du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme). Ce représentant permanent est chargé de la bonne application du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en France ;

– le deuxième, le décret n° 2013-385, fixe les conditions et les modalités de la communication des informations relatives aux opérations de transmission de fonds mentionnées à l'article L. 561-15-1 du Code monétaire et financier. Ce décret a pour objet de spécifier les conditions et les modalités de transmission à TRACFIN par les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, des éléments d'information relatifs aux opérations de transmission de fonds à partir d'un versement en espèces ou au moyen de monnaie électronique (transmission d'informations à partir de 1 000 euros par opération ou 2 000 euros cumulés par client sur un mois calendaire).

Par ailleurs, le décret n° 2013-232 du 20 mars 2013 relatif aux paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière fixe le seuil à partir duquel les paiements effectués ou reçus par un notaire pour le compte des parties à un acte reçu en la forme authentique et donnant lieu à publicité foncière devront être assurés par virement. Ce seuil est fixé à 10 000 euros à compter du 1^{er} avril 2013 et jusqu'au 31 décembre 2014, puis à 3 000 euros à compter du 1^{er} janvier 2015. Il définit également des modalités d'exécution du virement. Le texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2013. Ce décret pris pour l'application de l'article L. 112-6-1 du Code monétaire et financier vise à encourager le recours au virement dans les transactions immobilières en vue de la modernisation des moyens de paiement et de leur traçabilité pour les besoins de la lutte anti-blanchiment.

Supervision bancaire européenne

La loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 adaptant diverses dispositions de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière transpose en droit français les dispositions de la directive européenne 2009/110/CE du 16 septembre 2009 (directive « monnaie électronique » ou DME2). L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution exerce un rôle central dans le nouveau cadre réglementaire en délivrant, sous conditions, l'agrément permettant d'émettre de la monnaie électronique, après avis de la Banque de France. De plus, le décret n° 2013-383 du 6 mai 2013 pris pour l'application de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 transpose les dispositions de nature réglementaire de la directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements. Ce décret précise les conditions de l'exemption d'agrément d'établissement de monnaie électronique prévue par l'article L. 525-5 du Code monétaire et financier ainsi que le plafond de monnaie électronique permettant à certains établissements de monnaie électronique de bénéficier d'un régime prudentiel dérogatoire.

De plus, la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 organise la séparation entre les activités de dépôts et de financement de l'économie « réelle » et les activités spéculatives qui devront être filialisées. Cette loi organise également un système de résolution des crises bancaires : en cas de difficulté les pertes financières devront d'abord être absorbées par les actionnaires et par certains créanciers. L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) qui devient l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) voit ses pouvoirs de prévention et d'intervention renforcés.

La loi crée également une nouvelle autorité : le Haut Conseil de Stabilité financière en charge de l'identification précoce des risques systémiques et disposant de pouvoirs lui permettant par exemple d'obliger une banque à disposer de fonds propres supplémentaires. Enfin, la loi comporte des mesures de protection du consommateur comme le plafonnement de certains frais pour les populations fragiles, le renforcement du droit au compte ou l'amélioration de l'efficacité des procédures de surendettement.

Par ailleurs, le Conseil européen, dans le règlement n° 1024/2013 du 15 octobre 2013, a confié à la Banque centrale européenne (BCE) des missions spécifiques en matière de surveillance prudentielle des établissements de crédit. De plus, le Règlement (UE) n° 1022/2013 du Parlement européen et du Conseil européen du 22 octobre 2013 a modifié le règlement (UE) n° 1093/2010 et a institué une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) qui, en application du règlement (UE) n° 1024/2013, exercera les missions de surveillance autrefois dévolues à la BCE. Suite au vote du Parlement européen sur la résolution législative visant à modifier le Règlement instituant l'Autorité bancaire européenne (EBA) et l'accord du Conseil sur le règlement confiant à la BCE des missions spécifiques de surveillance, l'Union européenne a formellement adopté la création d'un mécanisme de surveillance unique (SSM) bancaire, dirigé par la BCE, ayant pour but de renforcer l'Union économique et monétaire.

L'année 2013 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur.

Création d'un registre national des crédits aux particuliers

Lors de sa réunion du 21 janvier 2013, le Comité interministériel de lutte contre les exclusions a adopté le plan pluriannuel contre la pauvreté qui prévoit notamment la création d'un registre national des crédits aux particuliers dit « Fichier positif » pour lutter contre le surendettement et d'un observatoire de l'inclusion bancaire qui appréciera les pratiques des banques envers leurs clients en difficulté financière. Ce « fichier positif » a été introduit par un amendement gouvernemental dans le projet de loi sur la consommation et il a été approuvé par l'Assemblée nationale en juin 2013. Toutefois, le Conseil constitutionnel a finalement jugé sa mise en place contraire à la constitution par décision du 13 mars 2014.

Tarification des services bancaires

Le décret n° 2013-931 du 17 octobre 2013 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2014, le plafonnement des commissions perçues par les établissements de crédit, mentionnées à la première phrase de l'article L. 312-1-3 du Code monétaire et financier. Ces commissions ne pourront dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et 80 euros mensuels pour l'ensemble des clients, et 4 euros par opération et 20 euros mensuels pour les personnes financièrement fragiles. De plus, suite à la demande qui lui en avait été faite par le Ministre de l'Économie et des Finances, le CCSF a adopté à l'unanimité le 5 novembre 2013 un avis relatif à l'intégration des frais de tenue de compte dans l'extrait standard des tarifs bancaires. Il a recommandé que cette nouvelle rubrique apparaisse dans les plaquettes dont les tarifs entrent en vigueur à partir du 1^{er} avril 2014 et figure sur les sites Internet des banques dès le 2 janvier 2014. Les conditions encadrant l'épargne réglementée ont évolué en 2013.

Plafonnement du livret A

Le 1^{er} janvier 2013, le plafond du livret A a été porté pour les personnes physiques de 19 125 euros à 22 950 euros, en application du décret n° 2012-1445 du 24 décembre 2012. Cette mesure intervient trois mois après le premier relèvement du plafond du livret A, au 1^{er} octobre 2012. Avec ce deuxième relèvement, le plafond du livret A pour les personnes physiques a augmenté de 50 % par rapport à son niveau initial (15 300 euros).

Redistribution des dépôts collectés au titre de l'épargne réglementée

Le décret n° 2013-688 du 30 juillet 2013 modifie les modalités de centralisation du livret A et du livret de développement durable (LDD) avec une redistribution au 31 juillet 2013 de 20 milliards d'euros des montants centralisés au fonds d'épargne géré par la Caisse des dépôts et consignations. Cette réallocation est applicable à condition que le montant des dépôts de livret A, de LDD et de livret d'épargne populaire centralisés, majoré des fonds propres du fonds d'épargne, soit supérieur au montant des prêts consentis par le fonds d'épargne, affecté d'un coefficient multiplicateur de 135 %.

Autres événements

« Crowdfunding » ou financement participatif

Ce nouveau mode de financement consiste, pour les très petites entreprises, à se financer par Internet. L'AMF et la Banque de France ont déclaré le 21 février que les plateformes sont soumises aux mêmes obligations que les banques. Afin de clarifier ce nouveau mode de financement, un guide à destination du grand public a été édité par l'ACPR.

Nouvelle règle de fixation du Libor

À partir du 1^{er} avril, sa fixation n'est plus de la compétence de l'Association des banquiers britanniques (BBA) mais d'une nouvelle institution, la « Financial Services Authority ». La FSA veut restaurer « l'intégrité » de ce taux.

Nouveau billet de 5 euros

Le 2 mai, la Banque de France ainsi que l'IEDOM ont mis en circulation le nouveau billet de 5 euros. 40 % de ces nouveaux billets sont fabriqués à Chamalières. La Banque centrale européenne (BCE) qui a choisi de faire apparaître Europe, personnage de la mythologie grecque, en filigrane, précise que cette série « *intègre de nouveaux signes de sécurité perfectionnés qui offriront une meilleure protection contre la contrefaçon [...] grâce à la méthode du toucher, regarder et incliner* ».

Bpifrance

Publié le 1^{er} juin au Journal Officiel, un décret a fixé les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités régionaux d'orientation (CRO) de Bpifrance ainsi que le mode de désignation de leurs membres. Les CRO, installés dans chaque région, sont composés de 25 membres à parité égale entre hommes et femmes, nommés pour trois ans. Leur mission principale est de veiller à ce que les besoins des territoires soient clairement identifiés.

Ordonnance n° 2013-760 du 22 août 2013 portant adaptation à l'outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement

L'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du Département de Mayotte. Elle habilite par ailleurs BPI-Groupe à effectuer des missions de prestation de service pour le compte des collectivités du Pacifique compétentes en matière de développement économique et industriel et qui en feraient la demande. Les modalités d'intervention de BPI-Groupe sont définies au moyen de conventions passées entre les parties.

Nomination à la Direction de la Fédération bancaire française (FBF)

Marie-Anne Barbat-Layani a été nommée au poste de directrice générale de la FBF à compter du 2 janvier 2014, en remplacement d'Ariane Obolensky.

Nomination à la Présidence du Mécanisme de supervision bancaire européenne (MSU)

Le 16 décembre, Danièle Nouy a été nommée pour cinq ans à la présidence du MSU.

La Lettonie a rejoint la zone euro le 1^{er} janvier 2014

Après l'Estonie en 2011, la Lettonie est le deuxième État balte à rejoindre la monnaie unique.

Ordonnance n° 2013-79 du 25 janvier 2013 portant adaptation du Code monétaire et financier à la départementalisation de Mayotte et du droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie

Cette ordonnance clarifie notamment certaines dispositions du Code monétaire et financier relatives au droit des chèques dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, et précise les modalités d'échanges d'informations sur les incidents de paiement par chèque, entre la Banque de France, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer et l'Institut d'émission d'outre-mer.

Compte-Nickel

La Financière des paiements électroniques (FPE) a obtenu un agrément d'établissement de paiements par l'ACPR en avril 2013 et s'est vue attribuer le code identifiant établissement de paiement n° 16598R. FPE propose un service de compte de paiement accessible à tous. Ce service, appelé Compte-Nickel, permet à chacun de disposer d'un compte, d'un relevé d'identité bancaire (RIB) et d'une carte de paiements. Au deuxième semestre 2013, FPE a ouvert quelques points de vente aussi bien dans des régions métropolitaines qu'aux Antilles.

2. L'organisation du système bancaire

2.1 LA TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

A la fin de l'année 2013, l'activité bancaire et financière de l'archipel s'organise autour des établissements suivants :

- deux banques commerciales : la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon et La Banque Postale ;
- une banque coopérative : la Caisse d'épargne Ile-de-France ;
- une société financière : la Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- une institution financière spécialisée : l'Agence française de développement.

Parallèlement, plusieurs établissements de crédit ne disposant pas d'implantation sur l'archipel participent également au financement de l'économie locale.

Nombre d'établissements de crédit

	2009	2010	2011	2012	2013
Banques commerciales	2	2	2	2	2
Banque coopérative	1	1	1	1	1
Société financière	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
Total	5	5	5	5	5

2.2 LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Dénomination	Capital Social	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences SPM	Effectifs SPM ETP	Total bilan
Banques commerciales							
Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon	16,3 M€	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	2, rue Jacques Cartier BP 4223 97500 Saint-Pierre	BPCE	2	52	166,3 M€
La Banque Postale	3 185,7 M€	115, rue de Sèvres, 75275 Paris Cedex 06	BP 4000 97500 Saint-Pierre	Groupe La Poste	2	2	12,2 M€
Banque coopérative							
Caisse d'épargne Ile-de-France	1 157,9 M€	19, rue du Louvre 75001 Paris	9, rue Emile Sasco BP 4359 97500 Saint-Pierre	BPCE	1	4	54,1 M€
Société financière							
Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon	Variable 0,78 M€ au BP 1025 31/12/13 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	29, rue du Maréchal Foch BP 1025 97500 Saint-Pierre	Divers	1	3	21,0 M€
Institution financière spécialisée							
Agence française de développement	400,0 M€	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12	22, place du Général de Gaulle BP 4202 97500 Saint-Pierre	AFD	1	2	29,0 M€

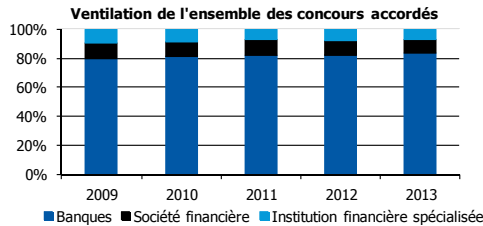
2.3 LA VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Evolution des parts de marché des établissements locaux par réseau et par activité

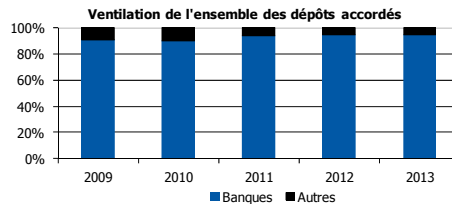
	2009	2010	2011	2012	2013
Distribution des crédits					
Banques	79,3%	81,0%	82,1%	81,7%	83,4%
Société financière	11,2%	10,0%	10,6%	10,3%	9,7%
Institution financière spécialisée	9,5%	9,1%	7,3%	8,0%	6,9%
Collecte des ressources					
Banques	90,5%	89,9%	93,9%	94,2%	94,2%
Autres (1)	9,5%	10,1%	6,1%	5,8%	5,8%

(1) Trésor public

Les banques de la place concentrent 83,4 % des crédits octroyés localement, en progression de 1,7 point par rapport à 2012. L'unique société financière de l'archipel maintient sa part de marché proche de 10 % en 2013, alors que celle de l'institution financière spécialisée poursuit son évolution à la baisse pour s'établir à 6,9 %.



Les banques collectent 94,2 % des dépôts de la clientèle, soit un niveau identique à celui enregistré en 2012. Les autres dépôts correspondent essentiellement aux actifs de la Caisse de prévoyance sociale, des administrations privées et/ou des associations, collectés par le Trésor public.



2.4 LES RESSOURCES HUMAINES

A fin 2013, l'effectif global des établissements de crédit locaux recensé en équivalent temps plein s'établit à 64, globalement stable depuis 2010.

Effectifs des établissements de crédit locaux

	2009	2010	2011	2012	2013
Banques	60	59	61	59	58
Société financière	6	3	3	3	3
Institution financière spécialisée	2	2	2	2	3
Total	68	64	66	64	64

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets bancaires sur l'archipel est resté inchangé en 2013. La BDSPM et La Banque Postale ont chacune une agence à Saint-Pierre et une agence à Miquelon. La Caisse d'épargne Ile-de-France et l'Agence française de développement ne disposent que d'une seule implantation à Saint-Pierre.

Nombre de guichets ouverts dans l'archipel

	2009	2010	2011	2012	2013
Guichets bancaires	6	6	6	6	6
Banques FBF	4	4	4	4	4
Banques coopérative	1	1	1	1	1
Institution financière spécialisée	1	1	1	1	1
DAB	7	7	4	4	4

Sources : BDSPM, CEIDF, Banque postale

A fin 2013, quatre guichets automatiques de billets (DAB/GAB) sont mis à disposition de la clientèle par la BDSPM. Le premier DAB de l'archipel a été installé en 2000 par la Banque des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon. Tous ces guichets permettent l'utilisation des cartes bancaires internationales.

Nombre d'habitants par guichet

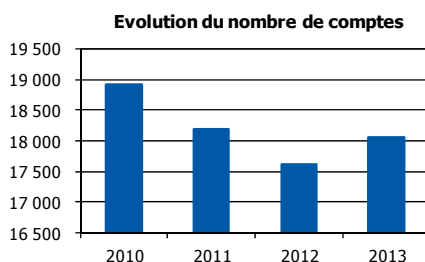
	2009	2010	2011	2012	2013
Guichet bancaire	1 021	1 021	1 021	1 021	1 013
Guichet automatique	875	875	1 531	1 531	1 520

Avec 1 guichet bancaire en moyenne pour 1 013 personnes, le taux de couverture du territoire est satisfaisant comparé à celui des DCOM (1 guichet pour 3 315 habitants) ou à celui de la métropole (1 guichet pour 1 653 habitants). En revanche, l'archipel se situe en deçà de la moyenne pour les guichets automatiques : 1 pour 1 520 habitants à Saint-Pierre-et-Miquelon contre 1 pour 1 318 personnes dans les DCOM et 1 pour 1 085 personnes en métropole.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Par nature de comptes	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Comptes de dépôts à vue	8 647	8 269	7 846	7 514	7 480	-0,5%
Comptes sur livrets	8 905	8 924	8 977	9 041	9 633	6,5%
Comptes et plans d'épargne-logement	98	117	120	151	188	24,5%
Comptes d'épargne-logement	7	7	12	14	13	-7,1%
Plans d'épargne-logement	91	110	108	137	175	27,7%
Comptes de dépôts à terme	1 864	1 611	1 241	912	760	-16,7%
Plans d'épargne populaire	0	0	0	0	0	0
Total	19 514	18 921	18 184	17 618	18 061	2,5%

En 2013, les établissements de crédit locaux gèrent 18 061 comptes de dépôts et d'épargne, soit une hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente.



Le montant moyen des dépôts à vue de l'archipel augmente de 5,2 % entre fin 2012 et fin 2013, passant au delà des 10 000 euros (10 186 euros), la progression résultant d'un accroissement de l'encours total des dépôts à vue de 4,7 % combiné à la légère réduction de 0,5 % du nombre de compte associé.

La forte croissance de l'encours moyen des comptes à terme (+28,8 %) recouvre à la fois une contraction sensible de leur nombre (-16,7 %) qui se poursuit depuis 2009 et de leurs encours (-5,1 %) en 2013.

Le montant moyen de l'encours des comptes sur livret connaît une baisse (-5,2 %) quasi proportionnelle à l'accroissement de leur nombre (+6,5 %), celui-ci coïncidant avec l'évolution à la hausse des fonds déposés sur les livrets A (+27,3 %) et ordinaires (+4,9 %).

Les comptes et plans d'épargne logement enregistrent à nouveau, quant à eux, un développement en nombre (+37 comptes, soit +24,5 %), et en termes d'encours (+37,9 %). Le montant moyen des fonds déposés progresse de 2,9 %.

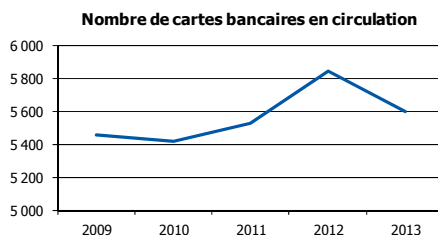
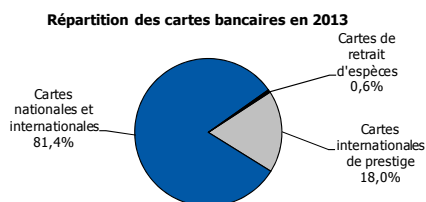
Encours moyen en euros

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Dépôts à vue	9 231	9 290	8 550	9 680	10 186	5,2%
Comptes sur livrets	5 363	5 706	6 215	7 442	7 054	-5,2%
Livrets A et bleus	2 128	2 357	2 792	3 563	3 915	9,9%
Livrets ordinaires	7 590	8 273	9 002	10 599	9 383	-11,5%
Livrets jeunes	691	614	593	596	667	11,9%
Comptes et plans d'épargne-logement	23 214	24 242	23 468	28 758	29 591	2,9%
Comptes d'épargne-logement	3 143	5 402	6 179	9 276	8 968	-3,3%
Plans d'épargne-logement	24 758	25 441	25 389	30 748	31 123	1,2%
Comptes de dépôts à terme	31 372	31 086	37 723	37 760	48 624	28,8%

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Afin 2013, le nombre de cartes bancaires en circulation dans l'archipel s'établit à 5 633, soit une diminution de 3,6 % sur un an. 81,4 % des cartes émises sont des cartes nationales et internationales, 18,0 % correspondent à des cartes internationales dites de prestige et 0,6 % à des cartes de retrait d'espèces « uniquement dans la banque émettrice ».



4.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS DE RETRAIT ET DE PAIEMENT PAR CARTES BANCAIRES

En 2013, le volume des transactions enregistrées par les banques commerciales sur les terminaux de paiement électroniques a légèrement progressé, tandis qu'il s'est contracté pour les DAB/GAB. Sur les terminaux de paiement électronique, les transactions ont progressé de près de 5,5 % en nombre et de 4,2 % en montant. Les transactions sur les DAB/GAB ont diminué de 2,3 % en nombre et de 1,9 % en montant.

Données monétiques des banques commerciales au 31 décembre 2013

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Nombre de transactions enregistrées sur les TPE*	n.d	392,0	528,1	601,0	634,0	5,5%
Montant de ces transactions**	n.d	27,5	34,4	39,0	40,6	4,2%
Nombre de transactions enregistrées dans les DAB/GAB*	n.d	58,6	62,0	64,5	63,0	-2,3%
Montant de ces transactions**	n.d	4,8	5,1	5,3	5,2	-1,9%

* En milliers d'unités ** En millions d'euros

4.3 LES CHÈQUES

En janvier 2013, s'est achevé le processus graduel de mise en place du dispositif de traitement numérisé des chèques appelé EIC¹ autorisant leur compensation centralisée en métropole au sein du système CORE². Ceci, s'est traduit par la fermeture à la même date de la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les seuls chèques qui restent présentés à la compensation étant les chèques dits circulants³, le nombre et les montants enregistrés en 2013 déclinent respectivement de 92,0 % et 44,7 %.

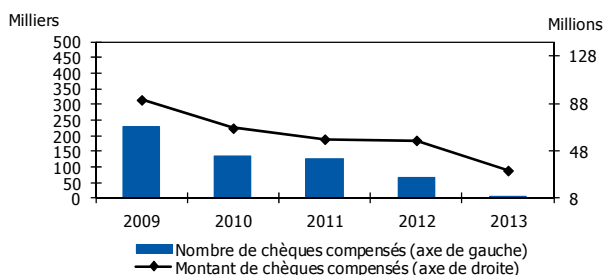
Valeur et volume des chèques compensés par l'IEDOM

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Nombre	227 145	133 603	123 922	64 388	5 164	-92,0%
Montant	91 169 501	67 272 684	57 977 653	56 981 423	31 521 701	-44,7%

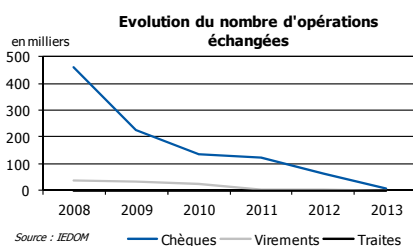
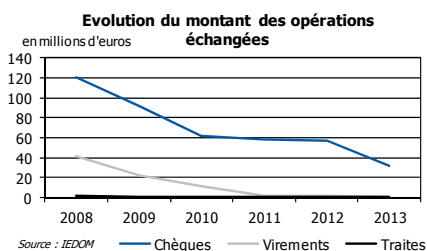
¹ EIC : dispositif d'échange d'image-chèques.

² CORE : Système de compensation des échanges interbancaires de détail.

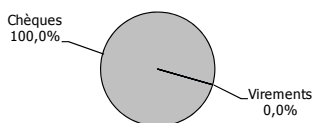
³ chèques circulants : chèques d'un montant unitaire supérieur à 5 000 euros.



Les virements transitant par la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon ont disparu en octobre 2012, en raison du recours exclusif aux virements de type SEPA SCT¹, qui sont désormais échangés dans le système CORE.

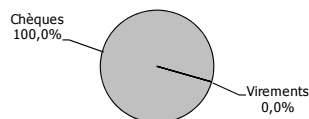


Répartition du nombre d'opérations de compensation effectuées en 2013



Source : IEDOM

Répartition du montant des opérations de compensation effectuées en 2013



Source : IEDOM

5. Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM)

A la demande de l'État, l'Agence française de développement (AFD) a repris en 2001 le Fonds de garantie interbancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon pour en assurer la responsabilité juridique et financière.

Le principe de responsabilité de l'AFD a fait l'objet d'un protocole avec l'État signé le 22 décembre 2000 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

¹ Le projet SEPA (Single Euro Payments Area) a pour finalité de créer un espace de paiement européen unifié au sein duquel les paiements transfrontaliers sont traités de la même manière que les paiements domestiques. Le projet SCT consiste à créer un instrument de paiement pour effectuer des transferts non urgents.

Le Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon (FGSPM), nouvelle dénomination attribuée depuis cette date, est destiné à faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises de l'archipel, en partageant avec les organismes financiers installés localement les risques pris sur celles-ci. Les garanties sont sollicitées directement par les banques locales auprès de l'AFD.

Le FGSPM garantit les opérations de crédit à moyen et long terme des PME et TPE exerçant une activité sur l'archipel. La quotité maximale garantie est de 70 %.

En 2013, uniquement deux nouvelles garanties ont été accordées à des entreprises locales dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration, contre sept en 2012, pour un montant garanti de 40 406 euros portant sur un montant total de prêt de 62 009 euros.

Au 31 décembre 2013, le portefeuille du FGSPM recouvre 56 crédits dont les encours s'élèvent au total à 2,1 millions d'euros, garantis à hauteur de 1,1 million d'euros par le Fonds.

Les quatre principaux secteurs d'activité bénéficiaires du FGSPM restent inchangés en 2013, et sont, par ordre décroissant des encours garantis, le commerce et la réparation automobile, le tourisme, les autres services privés marchands et les transports.

Par ailleurs, depuis le 12/08/2013, le Fonds de garantie pour l'agriculture et la pêche (FOGAP), dispositif créé par l'État en 2009 en faveur de l'Outre-mer et géré par l'AFD, a été étendu à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce fonds vise plus spécifiquement le secteur agricole, la pêche, la filière bois et l'aquaculture en Outre-mer. A la fin de l'année 2013, il n'y avait encore aucun encours sur le FOGAP enregistré par l'agence AFD de Saint-Pierre, du fait de sa récente éligibilité à l'archipel.

Section 2

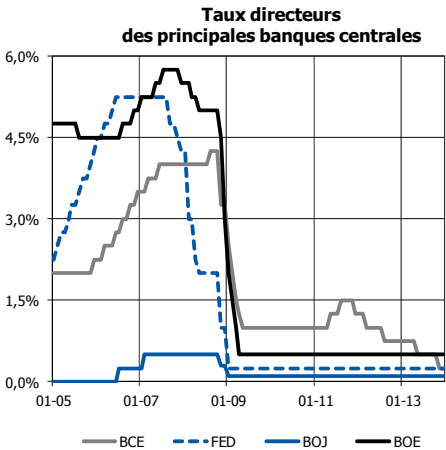
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Six ans se sont écoulés depuis le déclenchement de la crise financière dite crise des subprimes. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent leurs taux directeurs à de très bas niveaux. La Banque centrale d'Angleterre (BOE), la Federal Reserve System (FED) et la Banque centrale du Japon (BOJ) ont ainsi maintenu inchangé leurs taux directeurs en 2013, à un niveau compris entre 0,10 % (BOJ) et 0,50 % (BOE). Pour mémoire, ces banques centrales avaient abaissé leurs taux directeurs à ce niveau dès fin 2008 début 2009.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a encore abaissé à deux reprises ses taux directeurs en 2013, portant son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) à 0,25 % en novembre 2013 contre 0,75 % depuis le milieu de l'année 2012. Il s'agit du taux le plus bas fixé par la BCE depuis sa création en 1998.



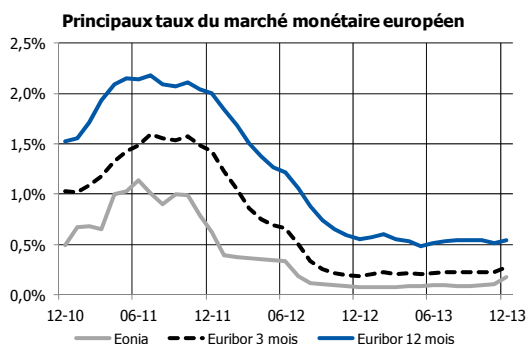
Historique des décisions de la Banque centrale européenne

	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11	11/07/12	08/05/13	13/11/13
Opération principales de refinancement	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%
Facilité de prêt marginal	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%
Facilité de dépôt	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%

Source : Banque centrale européenne

Parallèlement, la BCE a mis en œuvre des mesures non conventionnelles de refinancement (programme de rachat, sans limite de montant, de dette à court terme sur le marché secondaire des obligations souveraines de la zone euro ; mesures destinées à assurer la disponibilité de garanties suffisantes dans le cadre des opérations de refinancement de l'Eurosystème). Ces mesures, moins d'actualité, restent cependant toujours en vigueur.

Les taux sur le marché monétaire européen sont demeurés relativement stables, à un très bas niveau, tout au long de l'année 2013. En décembre 2013, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,17 % (contre 0,07 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (Euribor²) s'établissait à 0,28 % (après 0,19 % en décembre 2012). Il s'agit néanmoins des plus bas niveaux de taux jamais enregistrés sur les marchés monétaires européens.



Aux États-Unis, le Comité de l'open market de la FED a donc maintenu inchangé tout au long de l'année 2013 son principal taux directeur (Fed funds) avec un taux compris entre 0 et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate depuis le 5 mars 2009), tout comme la Banque centrale du Japon (BOJ), qui avait abaissé à 0,10 % son principal taux directeur le 19 décembre 2008, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

Les principaux grands pays émergents (BRICS) appliquent des politiques monétaires adaptées à la situation de leurs économies. Depuis 2012, la Banque Centrale Chinoise (PBoC) maintient son principal taux directeur (central bank base interest rate) à 6 % (contre 6,56 % en 2011). De même, la Banque centrale russe de son côté avait relevé en 2012 de 0,25 point son principal taux directeur (CBR refinancing rate) à 8,25 % et l'a également maintenu inchangé en 2013. La Banque centrale du Brésil (BACEN) a relevé à six reprises son principal taux directeur (BACEN selic target rate) pour le porter de 7,25 % en 2012 à 10 % depuis le 27 novembre 2013. La Banque centrale indienne (RBI) a modifié également à plusieurs reprises son taux principal taux directeur (RBI repo rate ou « key short term lending rate ») en 2013, le relevant notamment à deux reprises en septembre et octobre 2013 pour le porter à 7,75 %. Enfin, la Banque centrale d'Afrique du Sud (SARB) a maintenu en 2013 inchangé à 5 % son principal taux de refinancement (SARB repo interest rate).

1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche.

¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération bancaire de l'Union européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone euro.

Après avoir stagné à des niveaux particulièrement bas en 2009 en raison de taux du marché monétaire et d'une inflation particulièrement faible, les taux d'intérêt des livrets et plans d'épargne réglementée se sont régulièrement redressés depuis, en août 2010, puis en février et août 2011. Finalement, après être demeuré inchangé en 2012 à 2,25 %, le taux de rémunération du livret A a été abaissé à 1,75 % le 1^{er} février 2013 puis à 1,25 % le 1^{er} août 2013 suite aux recommandations de la Banque de France¹. Il est resté inchangé depuis cette date.

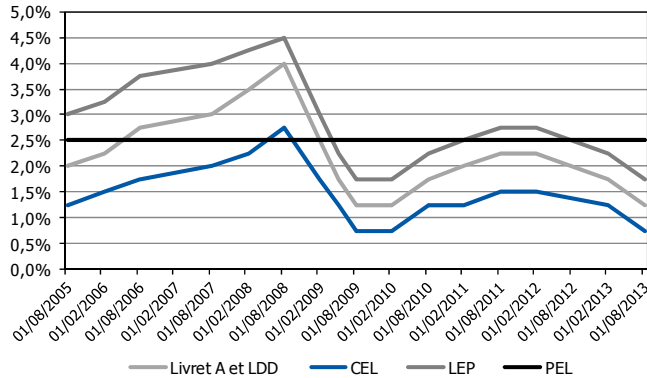
L'application du mode de calcul automatique aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à 1,00 % à compter du 1^{er} août 2013. Toutefois, afin d'éviter qu'un mouvement de trop grande ampleur ne soit mal compris par les détenteurs de ces livrets, le Gouverneur a décidé que cette circonstance exceptionnelle justifiait qu'il soit dérogé à la stricte application des taux calculés selon la formule de calcul en vigueur, ainsi que le règlement en prévoit la possibilité.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	01/05/2009	01/08/2009	01/08/2010	01/02/2011	01/08/2011	01/02/2012	01/02/2013	01/08/2013
Livret A	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,25%	1,75%	1,25%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	0,75%	1,25%	1,25%	1,50%	1,50%	1,25%	0,75%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,25%	1,75%	2,25%	2,50%	2,75%	2,75%	2,25%	1,75%
Livret de développement durable	1,75%	1,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,25%	1,75%	1,25%

* hors prime de l'Etat

Taux de rémunération de l'épargne réglementée



Source : Banque de France

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Le taux de base bancaire (TBB) n'est défini par aucun texte légal ou réglementaire. C'est un taux minimum de référence fixé librement par chaque établissement pour servir de base à la détermination du taux de rémunération d'un certain nombre de crédits octroyés à leurs clients. Il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et de la qualité de l'emprunteur. Le TBB a cependant perdu de son usage au profit du taux interbancaire offert en Europe (TIBEUR/EURIBOR) ou du taux euro moyen pondéré de la zone euro au jour le jour (TEMPE/EONIA) (cf. *supra*).

1 Arrêté du 29 juillet 2013 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose actuellement sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit et les sociétés de financement pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par les lois suivantes :

- l'article 32 de la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis (les perceptions excessives sont imputées de plein droit sur les intérêts normaux et subsidiairement sur le capital de la créance) ;

- l'article 7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME étend cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels (« entrepreneurs individuels »). Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale est élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation restent applicables dans les autres hypothèses ;

- la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) a réformé les dispositions réglementant le crédit à la consommation, avec pour objectif de lutter contre des excès jugés en partie responsables du surendettement des particuliers. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du Code de la consommation (crédit immobilier). Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts, comme précisé par l'arrêté du 22 mars 2011 ;

- l'article 132 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation renforce très substantiellement les peines applicables aux infractions en matière d'usure pouvant être prononcées par les tribunaux.

Taux d'usure	1T13	2T13	3T13	4T13
Particuliers				
Prêts immobiliers				
Prêts à taux fixe	5,43%	5,23%	5,03%	5,04%
Prêts à taux variable	5,01%	4,68%	4,45%	4,51%
Prêts relais	5,55%	5,44%	5,29%	5,23%
Crédits de trésorerie*				
D'un montant < 3 000 €	20,29%	20,09%	20,23%	20,23%
D'un montant > 3 000 € et ≤ 6 000 €	16,25%	15,77%	15,17%	15,12%
D'un montant > 6 000 €	11,48%	11,05%	10,52%	10,35%
Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle				
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,09%	7,99%	7,96%	7,96%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	3,75%	3,63%	3,75%	3,76%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,29%	5,01%	4,77%	4,83%
Découverts en compte	13,37%	13,36%	13,28%	13,31%
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	5,03%	4,40%	4,41%	4,36%
Personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale				
Découverts en compte **	13,37%	13,36%	13,28%	13,31%

* Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

** Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Au 31 décembre 2013, le total du bilan agrégé¹ s'élève à 166,3 millions d'euros et progresse ainsi de 3,6 % en un an. La structure du bilan agrégé traduit la prépondérance des opérations avec la clientèle de particuliers et de PME, la banque assurant une fonction d'intermédiation en collectant l'épargne et en distribuant les financements.

L'année 2013 a été marquée à l'actif à la fois, par une nouvelle croissance des opérations avec la clientèle, des opérations de trésorerie et par le dynamisme des valeurs immobilisées. Au passif, les opérations avec la clientèle ont poursuivi leur progression et représentent 74 % du bilan à la fin de l'année.

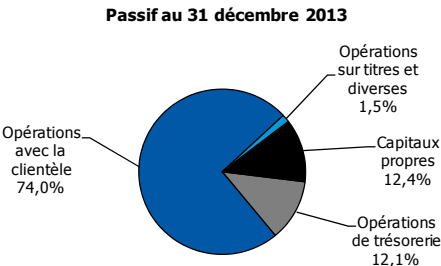
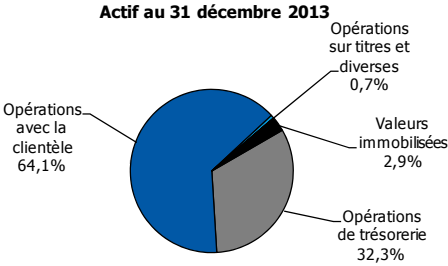
en milliers d'euros

ACTIF						PASSIF						
2011		2012		2013		2011		2012		2013		
48 016	31,2%	51 333	32,0%	53 807	32,3%	Opérations de trésorerie	19 181	12,5%	20 629	12,8%	20 107	12,1%
100 467	65,4%	103 759	64,6%	106 551	64,1%	Opérations avec la clientèle	112 163	73,0%	116 905	72,8%	123 140	74,0%
1 327	0,9%	1 156	0,7%	1 088	0,7%	Opérations sur titres et diverses	1 900	1,2%	2 176	1,4%	2 529	1,5%
-	-	-	-	-	-	Capitaux propres	20 448	13,3%	20 887	13,0%	20 556	12,4%
3 883	2,5%	4 348	2,7%	4 883	2,9%	Valeurs immobilisées	-	-	-	-	-	-
153 692	100,0%	160 596	100,0%	166 330	100,0%	Total	153 692	100,0%	160 596	100,0%	166 330	100,0%

¹ Le bilan agrégé correspond au bilan de la BDSPM. Les données relatives au bilan agrégé sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM ainsi que les commentaires qui en découlent. Ceux-ci peuvent donc différer de ceux contenus dans le rapport annuel de la BDSPM certifié par ses commissaires aux comptes.

À l'actif, les opérations avec la clientèle progressent de 2,8 millions d'euros sur un an, en hausse de 2,7 %. Les crédits à l'habitat, majoritairement destinés aux ménages, représentent 45 % des opérations avec la clientèle, et progressent de près de 2 millions d'euros sur un an (+4,1 %). Les crédits à la consommation connaissent la même évolution avec une augmentation de 7,0 % en 2013 (+0,9 million d'euros). Les crédits d'investissement, qui constituent 32 % de l'encours, s'inscrivent également en hausse de 12,0 % (+3,8 millions d'euros). Seuls les crédits d'exploitation s'affichent en retrait de près de 28,0 % et viennent s'établir à 7,3 millions d'euros à fin 2013, contre 10,1 millions d'euros en 2012.

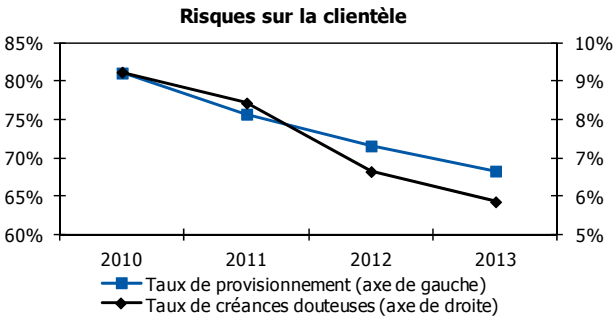
Au passif, les opérations avec la clientèle représentent 123,1 millions d'euros, en progression de 5,3 % sur un an, tirées par la croissance des comptes ordinaires créditeurs et des comptes créditeurs à terme qui progressent respectivement de 7,4 % et 14,8 % (respectivement +3,9 millions d'euros et +2,6 millions d'euros), les comptes d'épargne à régime spécial restant assez stables (+1,6 %).



2.2 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

Au 31 décembre 2013, le montant des créances douteuses brutes s'élève à 6,5 millions d'euros, en recul de 10,3 % sur un an (-0,7 million d'euros). Elles représentent 5,9 % de l'encours total, soit une baisse de 0,7 point par rapport à l'année précédente. Les provisions, suite à de nouvelles reprises, se contractent de 14,3 % pour se fixer à 4,4 millions d'euros, portant le taux de provisionnement à 68,3 % en 2013, contre 71,6 % en 2012.

Risques crédits sur la clientèle	en millions d'euros				
	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Créances douteuses brutes	10,56	9,30	7,23	6,49	-10,3%
Créances douteuses nettes	1,85	2,20	2,06	2,06	0,1%
Provisions	7,95	6,85	5,18	4,43	-14,3%
Taux de provisionnement	81,09%	75,71%	71,56%	68,27%	-3,3 pt
Taux de créances douteuses	9,2%	8,4%	6,6%	5,9%	-0,7 pt



3. Les performances financières des banques locales

3.1 LA FORMATION DU PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)

Le produit net bancaire (PNB)¹ représente la marge brute dégagée par les banques sur l'ensemble de leurs activités bancaires. En 2013, le PNB enregistre une hausse de 6,0 % et approche les 7 millions d'euros, en s'établissant à 6,8 millions d'euros contre 6,4 millions l'année précédente.

La rémunération de la trésorerie structurellement excédentaire de l'établissement de la place poursuit sa baisse en 2013, influencée par un contexte de taux du marché interbancaire historiquement bas. Les produits nets dégagés par les opérations de trésorerie et interbancaires se réduisent de près d'un tiers et se chiffrent à 229 000 euros alors qu'ils étaient de 326 000 euros en 2012.

À l'inverse, les produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle² affichent une progression de 7,1 % pour s'établir à 4,9 millions d'euros (4,2 millions d'euros sous forme d'intérêts et 0,7 million de commissions). Ils représentent désormais 72 % du produit net bancaire, contre 71 % en 2012.

Les opérations diverses s'inscrivent également en hausse de 10 %, sous l'impulsion du solde des opérations de services financiers et des opérations de change.

Décomposition du produit net bancaire

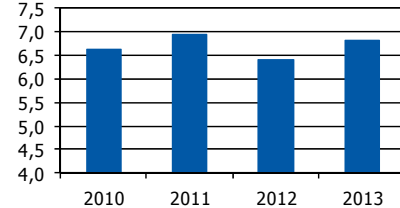
en millions d'euros

	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Opérations de trésorerie	0,077	0,550	0,326	0,229	-29,7%
Opérations avec la clientèle*	4,947	4,621	4,558	4,883	7,1%
Opérations diverses	1,598	1,788	1,537	1,691	10,0%
Produit net bancaire	6,623	6,959	6,420	6,803	6,0%

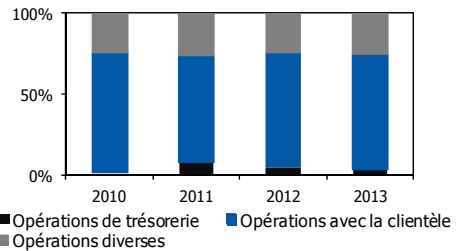
* hors intérêts sur créances douteuses

Evolution du PNB

en millions d'euros



Décomposition du PNB



¹ Les données relatives au PNB sont établies selon la méthodologie de l'IEDOM.

² Produits nets dégagés par les opérations avec la clientèle = Intérêts + commissions – intérêts sur créances douteuses.

3.1.1 Structure du produit net bancaire

L'augmentation du PNB est essentiellement attribuable à une réduction des charges d'exploitation bancaire de 13,4 %, les produits d'exploitation bancaire se contractant pour leur part de 1,4 %.

en milliers d'euros												
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE						PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE						
2011		2012		2013			2011		2012		2013	
502	20%	635	23%	515	22%	Opérations de trésorerie	1 052	11%	961	10%	744	8%
1 250	50%	1 383	51%	1 113	47%	Opérations avec la clientèle	6 186	63%	6 239	67%	6 246	68%
0	0%	0	0%	0	0%	Opérations sur titres	0	0%	0	0%	0	0%
766	30%	695	26%	723	31%	Opérations diverses	2 506	26%	2 171	23%	2 253	24%
2 518	100%	2 714	100%	2 351	100%	Total exploitation bancaire	9 744	100%	9 371	100%	9 244	100%

Les produits sur les opérations de trésorerie diminuent de nouveau en 2013, portant leur part dans la composition des produits d'exploitation bancaire à 8 % contre 10 % l'année précédente. Cependant, la baisse des charges sur ce type d'opération (-18,9 %), aboutit à une diminution du solde dégagé sur les opérations interbancaires et de trésorerie moins importante qu'en 2012 (-29,7% en 2013 contre -40,8 % en 2012).

Le solde dégagé sur les opérations avec la clientèle progresse de 7,1 %, passant de 4,6 millions d'euros en 2012 à 4,9 millions en 2013, porté par la réduction des charges qui y sont attachées (-19,5 %), les produits résultants de ce type d'opérations demeurent quasi inchangés (+0,1 %).

Décomposition du PNB

	en milliers d'euros				
	2009	2010	2011	2012	2013
(+) Opérations de trésorerie	280	77	550	326	229
(+) Opérations avec la clientèle	4 200	5 398	4 936	4 557	4 883
(+) Opérations diverses	1 200	1 503	1 740	1 775	1 781
= Total exploitation bancaire	5 682	6 979	7 226	6 658	6 893
(-) Intérêts sur créances douteuses	492	451	315	299	250
(-) Dotations nettes aux provisions	-148	-3	22	9	57
(+) Divers d'exploitation	4	92	71	70	217
= Produit net bancaire	5 342	6 623	6 959	6 420	6 803

3.1.2 Décomposition du produit net sur opérations avec la clientèle par type de produits

Produits nets des opérations avec la clientèle

	2009	2010	2011	2012	2013
Intérêts nets	84%	92%	91%	84%	86%
Commissions nettes	16%	8%	9%	16%	14%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

La part des intérêts nets dans les produits des opérations avec la clientèle se redresse légèrement en 2013 : ils représentent 86 % du total, contre 84 % en 2012. Cette évolution se fait au détriment des commissions, dont la part dans le PNB est ramenée à 14 %, contre 16 % en 2012.

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion

en milliers d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	Variations 2013/2012
Produit net bancaire	5 340	6 623	6 959	6 420	6 803	6,0%
Résultat brut d'exploitation	-189	1 227	1 894	878	1 504	71,3%
Résultat d'exploitation	-815	1 133	1 536	1 767	1 998	13,1%
Résultat courant avant impôt	-816	988	1 552	1 763	2 021	14,7%
Résultat net	-825	990	1 551	1 183	1 101	-6,9%

Le produit net bancaire augmente de 6,0 % en 2013 pour atteindre 6,8 millions d'euros, contre 6,4 millions d'euros en 2012.

Le résultat brut d'exploitation (RBE), qui représente la marge dégagée par les établissements de crédit après prise en compte des coûts de fonctionnement de leurs structures, connaît une forte croissance (+71,3 %), et s'élève à 1,5 million d'euros. Cette progression est à la fois le résultat de la croissance de l'activité et de la maîtrise des frais généraux (-1,3 %), notamment par la réduction des frais de personnel (-10,0 %).

Le résultat net continue cependant à se réduire (-6,9 %) et s'élève à 1,1 million d'euros contre 1,2 million un an auparavant, et 1,5 million en 2011, en raison principalement de l'augmentation du montant payé au titre de l'impôt sur les bénéfices.

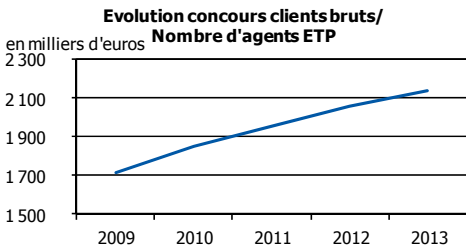
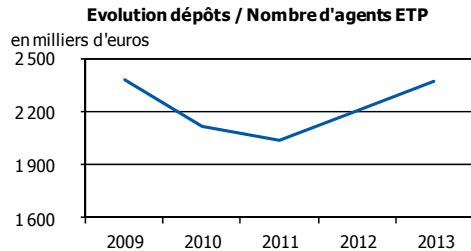
3.3 LES INDICATEURS DE PRODUCTIVITÉ

Productivité

en milliers d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013
PNB / Agent	99	125	127	121	131
Dépôts / Agent	2 374	2 112	2 039	2 206	2 368
Concours clients bruts / Agent	1 714	1 852	1 951	2 055	2 134

La croissance du PNB conjuguée à une stabilité des effectifs entraîne une hausse de la productivité : le PNB rapporté au nombre d'agents en équivalent temps plein (ETP) augmente de 8,3 %. De la même manière, les montants des encours de crédits par agent ainsi que le montant des dépôts par agent augmentent respectivement de 3,8 % et 7,3 %.



4. Les tarifs bancaires

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'Économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement. »

La loi n° 2012-1270 relative à la régulation économique outre-mer (dite « loi sur la vie chère ») a introduit la disposition suivante dans le code monétaire et financier : « [L'IEDOM] publie semestriellement un rapport portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements des départements et collectivités d'outre-mer concernés et les établissements de la France hexagonale ».

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre de l'IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de dix produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complétait, depuis la création, cette liste pour les établissements de crédit des DOM. Ce tarif a été inclus dans le périmètre de l'Observatoire national dès juin 2013 et a été intégré dans l'extrait standard à compter du 5 novembre 2013.

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre de chaque année. L'Institut publie chaque année deux observatoires semestriels en avril et octobre ainsi qu'un rapport annuel.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de l'analyse des évolutions sont, d'une part, que la plupart des tarifs bancaires ont été orientés à la baisse entre octobre 2012 et octobre 2013, à l'exception des frais sur cartes bancaires, et, d'autre part, que pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs moyens demeurent moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

Tarifs bancaires moyens octobre 2013

en euros

	SPM	Moyenne DOM	Moyenne métropole (1)
Frais de tenue de compte (par an)	0,00	23,36	8,75 ⁽²⁾
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,00	0,52	0,58
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	NS	NS	2,11
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	NS	0,40
Virement SEPA			
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,20	3,50	3,58
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement)	NS	0,01	0,00
Prélèvement			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,83	2,03
Frais par prélèvement	0,26	0,02	0,00
Carte bancaire			
Carte de paiement internationale à débit différé	43,82	43,70	44,83
Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,08	37,24	38,48
Carte de paiement à autorisation systématique	33,60	29,49	29,85
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,90
Divers			
Commission d'intervention	6,58	9,47	7,82
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	NS	24,33	24,60

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

(1) Tarifs moyens relevés en janvier 2014 (cf. rapport 2014 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

(2) Pour les frais de tenue de compte le montant indiqué est la moyenne pondérée de l'ensemble des tarifications alors que celui indiqué dans l'observatoire d'octobre 2013 était la moyenne des tarifications non nulles.

La publication du deuxième rapport annuel de l'Observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon fait ressortir les principales évolutions suivantes concernant l'archipel sur la période octobre 2012 à octobre 2013 :

- la tarification moyenne d'un grand nombre de services bancaires (environ les deux tiers) dans l'archipel reste globalement inférieure à celle observée dans les autres collectivités ultramarines ;

- pour près de 30 % des services suivis par l'Observatoire, aucune tarification n'est appliquée localement, ce qui n'est pas le cas pour toutes les banques des DOM. En particulier, la tarification des banques de Saint-Pierre-et-Miquelon ne prévoit pas de frais de tenue de compte, ni d'abonnement mensuel de gestion des comptes par Internet ;

- d'avril à octobre 2013, les tarifs moyens de près de 75 % des services bancaires sous observation sont restés inchangés : une prestation bancaire a vu son tarif moyen baisser sensiblement (frais d'opposition sur prélèvement en agence), tandis que six services ont connu des hausses de leur prix moyen, dans des proportions très modestes pour quatre d'entre eux (de l'ordre de 0,7 %).

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers des agents économiques

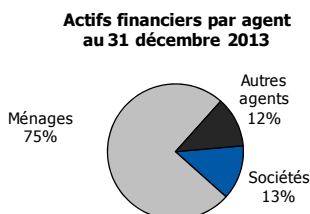
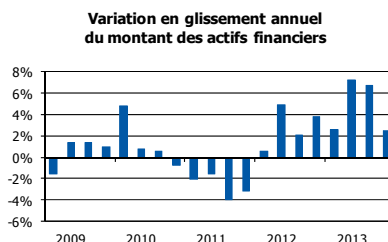
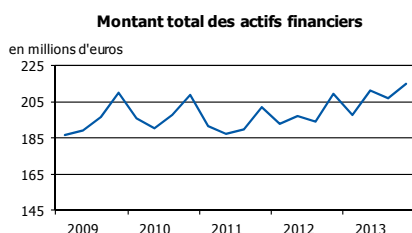
1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont constitués pour moitié de placements liquides ou à court terme, pour un peu plus d'un tiers de dépôts à vue et le reste d'épargne à long terme.

Les actifs financiers progressent de 2,5% en 2013, pour atteindre 214,8 millions d'euros, soit leur plus haut niveau en fin d'année depuis 2009. Cette évolution à la hausse, moins marquée qu'en 2012 (+3,8 %), résulte principalement du dynamisme des dépôts à vue (+4,7 %), mais également de la croissance des placements liquides ou à court terme (+2,5%). L'épargne à long terme, quant à elle, se contracte en 2013 (-2,6 %).

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Total actifs financiers	210,121	208,652	201,954	209,609	214,782	2,5%	5,173
Total actifs financiers hors assurance-vie	198,855	187,084	178,475	185,347	188,248	1,6%	2,901
Dépôts à vue	79,823	76,817	67,080	72,738	76,192	4,7%	3,454
Placements liquides ou à court terme	111,653	102,272	103,961	103,131	105,731	2,5%	2,600
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	<i>52,077</i>	<i>51,062</i>	<i>56,013</i>	<i>67,542</i>	<i>69,868</i>	<i>3,4%</i>	<i>2,326</i>
<i>Placements indexés sur les taux de marché</i>	<i>59,576</i>	<i>51,210</i>	<i>47,948</i>	<i>35,589</i>	<i>35,863</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,274</i>
Epargne à long terme	18,645	29,562	30,913	33,739	32,859	-2,6%	-0,880

Source : SURFI



1.2 LES DÉPÔTS À VUE

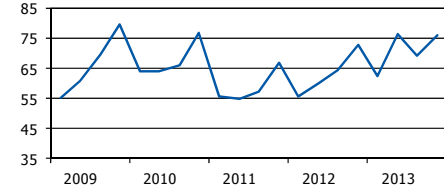
Les dépôts à vue augmentent de 4,7 % sur un an et atteignent 76,2 millions d'euros fin 2013. Cet accroissement concerne principalement les entreprises (+8,3 %) et les ménages (+4,8 %), les autres agents (Caisse de prévoyance sociale, administrations et associations) voyant leurs dépôts se stabiliser (+1,1 %).

En 2013, les ménages détiennent toujours 46 % de l'encours des dépôts à vue, suivis par les entreprises (28 %) et les collectivités (26 %).

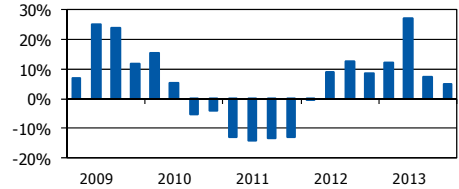
en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Ensemble des dépôts à vue	79,823	76,817	67,080	72,738	76,192	4,7%	3,454
Entreprises	21,033	16,904	16,532	19,865	21,505	8,3%	1,640
Ménages	35,284	32,914	32,095	33,404	35,012	4,8%	1,608
Autres agents	23,506	26,998	18,453	19,469	19,675	1,1%	0,206

Source : IEDOM

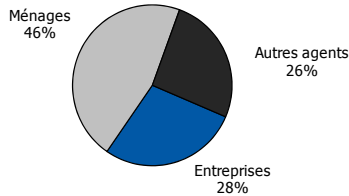
Montant des dépôts à vue



Evolution en glissement annuel du montant des dépôts à vue



Dépôts à vue par agent au 31 décembre 2013



1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

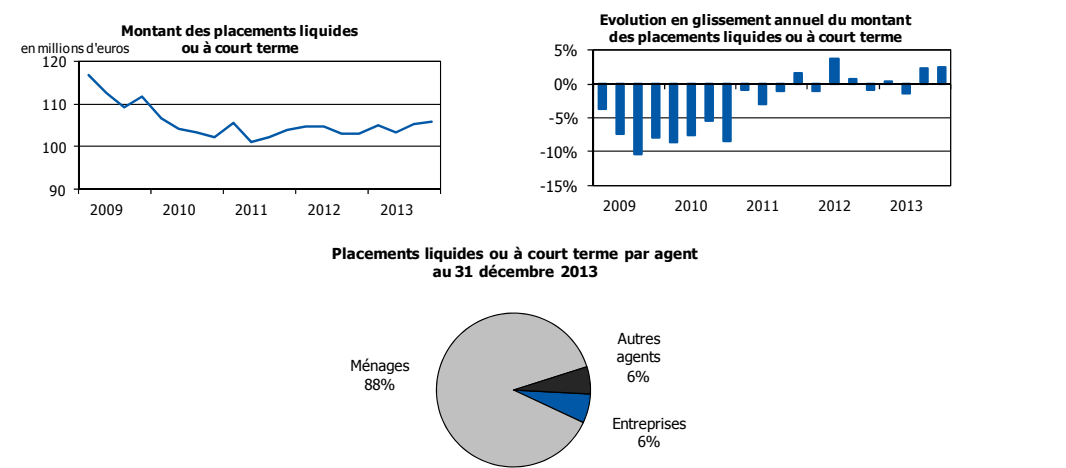
Les placements liquides ou à court terme enregistrent une augmentation de 1,7 % sur un an, principale conséquence de la forte croissance (+125 %) des placements des entreprises sur ce type de support. Les placements liquides ou à court terme détenus par les ménages et les autres agents se contractent respectivement de 0,6 % et 7,2 %.

Les ménages détiennent 88 % des placements liquides ou à court terme. Comme l'année précédente, les ménages ont de nouveau fait le choix des placements sécurisés. Cette tendance se reflète à travers la baisse des montants investis dans les placements indexés sur les taux du marché¹ (-8,4 %), au profit des livrets d'épargne bancaire² (+3,3 %).

Placements liquides ou à court terme

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variation annuelle en %	Variation annuelle en montant
Entreprises	4,792	5,011	3,156	2,883	6,479	124,7%	3,596
Comptes d'épargne à régime spécial	0,000	0,000	0,008	0,008	0,008	1,6%	0,000
Placements indexés sur les taux de marché	4,792	5,011	3,148	2,875	6,471	125,1%	3,596
Ménages	101,426	91,147	93,987	93,715	93,188	-0,6%	-0,527
Comptes d'épargne à régime spécial	48,151	47,222	51,290	62,843	64,914	3,3%	2,071
Placements indexés sur les taux de marché	53,275	43,925	42,697	30,872	28,274	-8,4%	-2,598
Autres agents	5,435	6,115	6,818	6,533	6,064	-7,2%	-0,469
Comptes d'épargne à régime spécial	3,926	3,841	4,716	4,691	4,946	5,4%	0,255
Placements indexés sur les taux de marché	1,509	2,274	2,102	1,842	1,118	-39,3%	-0,724
Ensemble des placements liquides ou à court terme	111,653	102,272	103,961	103,131	105,731	2,5%	2,600

Source : IEDOM



1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Les placements à long terme (15,3 % des actifs) se replient de 2,6 % sur un an, sous l'effet de la forte contraction des OPCVM non monétaires, dont les volumes sont presque divisés par deux (-4,8 millions d'euros, soit -91,4 %), contrairement aux PEL (+1,6 million d'euros, soit +37,9 %) et aux contrats d'assurance-vie (+2,3 millions d'euros, soit +9,4 %), qui s'inscrivent en hausse.

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations sur un an en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	18,645	29,563	30,913	33,739	32,859	-2,6%	-0,880
Ménages	18,645	29,562	30,904	33,730	32,849	-2,6%	-0,881

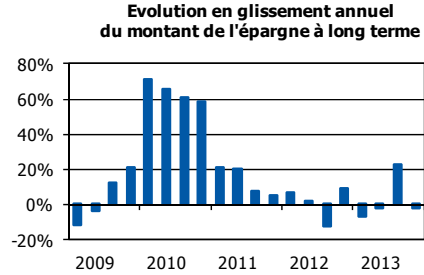
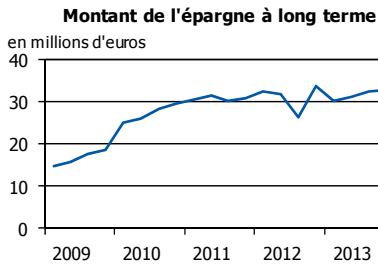
Source : IEDOM

¹ Dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts, OPCVM monétaires.
² Livrets A, livrets ordinaires, livrets bleus, livrets jeunes, comptes d'épargne logement.

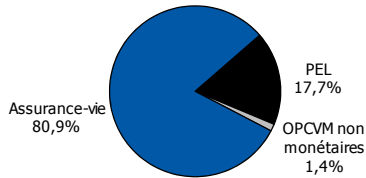
Les placements à long terme, détenus entièrement par les ménages de l'archipel, sont constitués pour près de 81 % par les contrats d'assurance-vie, suivis des PEL (18 %) et des OPCVM non monétaires (16 %).

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations sur un an	
						en %	en montant
Ensemble de l'épargne à long terme	18,645	29,563	30,913	33,739	32,859	-2,6%	-0,880
dont plans d'épargne logement	2,253	2,799	2,734	4,204	5,799	37,9%	1,595
dont OPCVM non monétaires	5,126	5,195	4,640	5,210	0,447	-91,4%	-4,763
dont contrats d'assurance-vie	11,266	21,568	23,479	24,262	26,534	9,4%	2,272

Source : IEDOM



**Epargne de long terme des ménages
au 31 décembre 2013**



2. Les concours à la clientèle

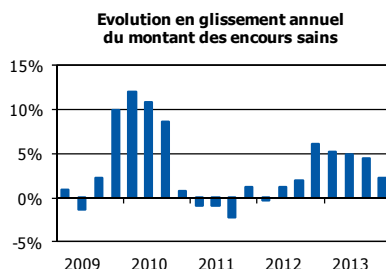
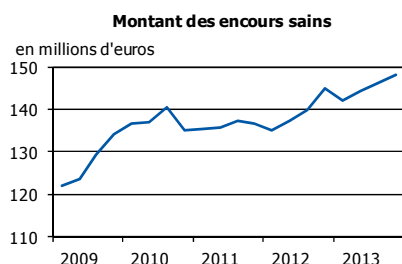
L'encours brut¹ total des crédits à l'économie enregistre une légère hausse de 1,7 % pour atteindre 155,4 millions d'euros en 2013. À l'exception des collectivités locales, dont les encours se contractent, cette augmentation concerne tous les autres agents économiques.

Les encours sains évoluent de manière plus favorable que les encours bruts (+2,3 %), mettant ainsi en évidence une amélioration de la qualité des risques. En effet, le taux de créances douteuses passe en dessous du seuil de 5 % (4,7 %), qui n'avait plus été atteint au cours des dix dernières années.

¹ Concours bruts = crédits sains + créances douteuses brutes.

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations sur un an	
						en %	en montant
TOTAL							
Encours sain	134,092	135,055	136,677	144,965	148,228	2,3%	3,263
Créances douteuses brutes	13,162	11,189	9,936	7,917	7,195	-9,1%	-0,722
Créances douteuses nettes	3,903	2,839	2,671	2,331	2,275	-2,4%	-0,056
Encours total	147,254	146,245	146,613	152,882	155,423	1,7%	2,541
Taux de créances douteuses	9,4%	7,8%	6,8%	5,2%	4,7%	-9,9%	-0,005
Taux de provisionnement	71,4%	74,8%	73,1%	70,6%	68,4%	-3,1%	-0,022

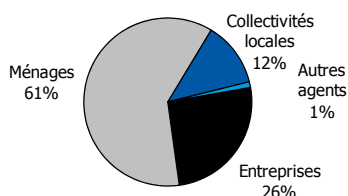
Source : IEDOM



en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations	
						en %	en montant
Entreprises	34,347	33,731	35,157	36,351	37,922	4,3%	1,571
Ménages	75,555	79,376	82,722	87,296	90,211	3,3%	2,915
Collectivités locales	23,686	21,065	17,921	20,205	18,459	-8,6%	-1,746
Autres agents	0,504	0,884	0,878	1,112	1,636	47,1%	0,524
Encours sain total	134,092	135,055	136,677	144,965	148,228	2,3%	3,263

Source : IEDOM

Répartition de l'encours sain par agent au 31 décembre 2013

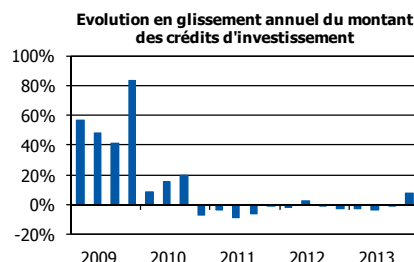
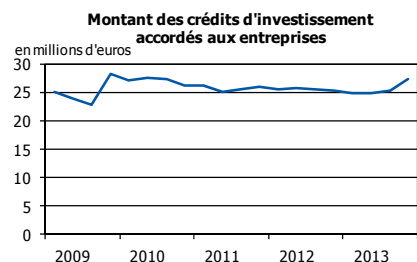
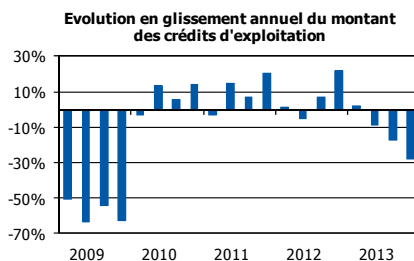
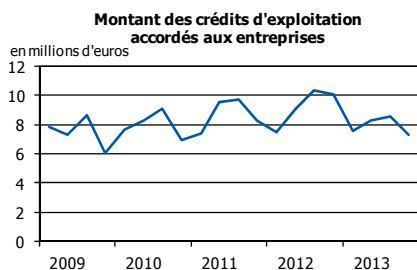


2.1 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

En 2013, l'encours sain des prêts octroyés aux entreprises par l'ensemble des établissements de crédit atteint près de 38 millions d'euros, soit une augmentation de 4,3 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution est tirée principalement par le dynamisme des crédits immobiliers, dont l'encours, très faible jusqu'ici, a triplé en un an, et par la hausse des encours de crédits d'investissement (+7,4%).

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations	
						en %	en montant
Entreprises							
Crédits d'exploitation	6,066	6,908	8,296	10,121	7,293	-27,9%	-2,828
Créances commerciales	0,050	0,515	2,287	4,496	1,534	-65,9%	-2,962
Crédits de trésorerie	3,641	2,874	1,974	2,845	3,429	20,5%	0,584
dont entrepreneurs individuels	0,368	0,163	0,056	0,086	0,066	-22,9%	-0,020
Comptes ordinaires débiteurs	2,375	3,519	4,035	2,779	2,330	-16,2%	-0,450
Crédits d'investissement	28,281	26,161	26,059	25,373	27,253	7,4%	1,881
Crédits à l'équipement	28,281	26,161	26,059	25,373	27,253	7,4%	1,881
dont entrepreneurs individuels	1,582	1,574	1,265	0,965	1,064	10,2%	0,099
Crédits bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,662	0,802	0,858	3,376	293,5%	2,518
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Encours sain	34,347	33,731	35,157	36,351	37,922	4,3%	1,571
Créances douteuses nettes	2,854	2,373	2,416	2,059	1,974	-4,1%	-0,085

Source : IEDOM

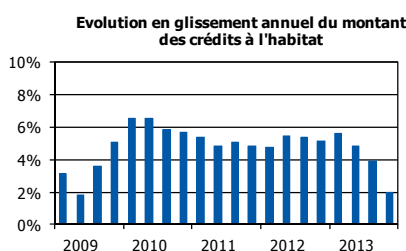
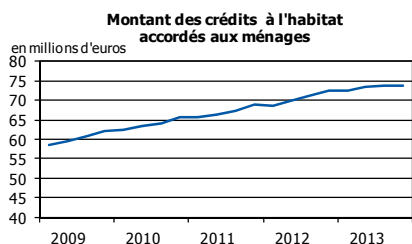
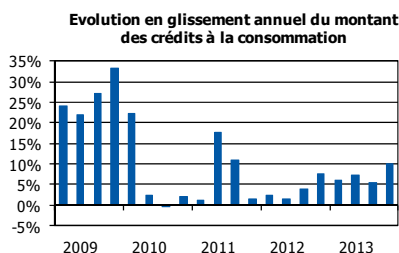
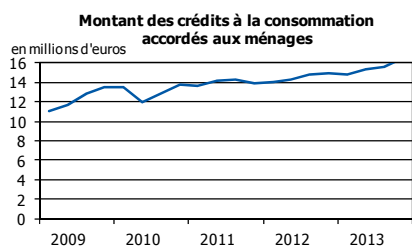


2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

L'encours des crédits accordés aux ménages progresse de 3,3 % en 2013 pour atteindre 90,2 millions d'euros à la fin de l'année, stimulé par la croissance des crédits à la consommation (+10,2 %).

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations	
						en %	en montant
Ménages							
Crédits à la consommation	13,449	13,734	13,924	14,966	16,488	10,2%	1,522
Crédits de trésorerie	11,870	13,315	13,524	14,481	15,972	10,3%	1,491
Comptes ordinaires débiteurs	1,521	0,369	0,354	0,449	0,482	7,4%	0,033
Crédit-bail	0,058	0,051	0,046	0,037	0,035	-5,6%	-0,002
Crédits à l'habitat	62,106	65,641	68,798	72,330	73,723	1,9%	1,393
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Encours sain	75,555	79,376	82,722	87,296	90,211	3,3%	2,915
Créances douteuses nettes	1,046	0,466	0,256	0,273	0,299	9,6%	0,026

Source : IEDOM



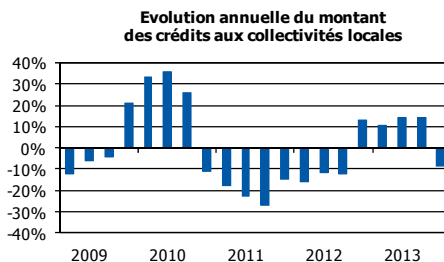
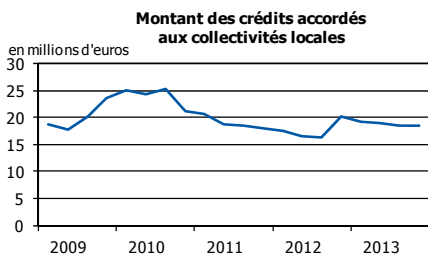
2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Les crédits en faveur des collectivités locales, après avoir connu une progression l'an passé (+12,7 %), se contractent de 8,6 % et se chiffrent à 18,5 millions d'euros en 2013, voyant ainsi leur part dans le total des encours se réduire (12 % en 2013 contre 14 % en 2012).

Les établissements de crédits locaux accordent 94,4 % des prêts aux collectivités locales.

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations	
						en %	en montant
Collectivités locales							
Crédits d'exploitation	1,112	0,000	0,000	1,500	0,000	-	-1,500
Crédits de trésorerie	1,100	0,000	0,000	1,500	0,000	-	-1,500
Comptes ordinaires débiteurs	0,012	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000
Crédits à l'équipement	20,153	18,644	16,262	17,427	17,562	0,8%	0,135
Autres crédits	2,421	2,421	1,659	1,278	0,897	-29,8%	-0,381
Encours sain	23,686	21,065	17,921	20,205	18,459	-8,6%	-1,746

Source : IEDOM



2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX AUTRES AGENTS

Les concours consentis aux autres agents s'élèvent à 1,6 million d'euros fin 2013 et progressent ainsi de 47,1 %. Ils ne représentent cependant que 1,1 % du total de l'encours sain.

en millions d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	Variations	
						en %	en montant
Autres agents et CCB non ventilés							
Encours sain	0,504	0,884	0,878	1,112	1,636	47,1%	0,524
Source : IEDOM							

Source : IEDOM

3. La circulation fiduciaire

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les DOM et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les billets ayant cours légal dans la zone euro.

3.1 LES BILLETS

Le tableau ci-après fait ressortir les émissions nettes de billets à fin 2013, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués à Saint-Pierre-et-Miquelon pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002). Ces montants ne sauraient toutefois être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel. En effet, aux émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter, ou doivent être retranchés les billets « importés » ou « exportés » à l'occasion des mouvements de voyageurs et qui ne peuvent être recensés. De manière générale, l'archipel « exporte » sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à des territoires où les flux touristiques importants entraînent un afflux de billets.

Emissions nettes cumulées de billets en volume et en valeur en 2013

Billet de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
5 euros	13 121	2,7%	65 605	0,4%
10 euros	45 727	9,5%	457 270	2,5%
20 euros	255 058	52,8%	5 101 160	27,9%
50 euros	113 517	23,5%	5 675 850	31,1%
100 euros	48 137	10,0%	4 813 700	26,4%
200 euros	5 987	1,2%	1 197 400	6,6%
500 euros	1 909	0,4%	954 500	5,2%
Total	483 456	100,0%	18 265 485	100,0%

Au 31 décembre 2013, les émissions nettes cumulées de billets s'élevaient à 483 456 unités, soit une progression de 6 % par rapport à l'année précédente. Le montant de ces émissions nettes cumulées atteignait 18,3 millions d'euros, contre 17,1 millions d'euros un an auparavant.

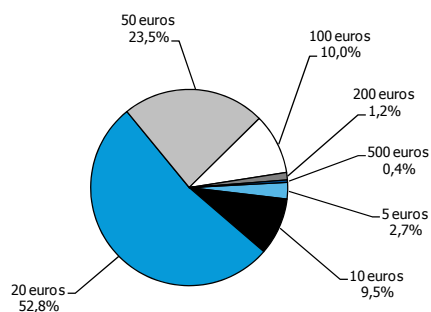
En 2013, 28 205 billets ont été émis pour un montant total d'environ 1,2 million d'euros. Le nombre de billets émis en 2013 diminue de 37,2 % par rapport à 2012, tout comme le montant total des billets émis qui se contracte de 29,4 %.

Avec 52,8 % de l'émission nette cumulée en volume, la coupure de 20 euros reste le billet de transaction le plus utilisé dans l'archipel.

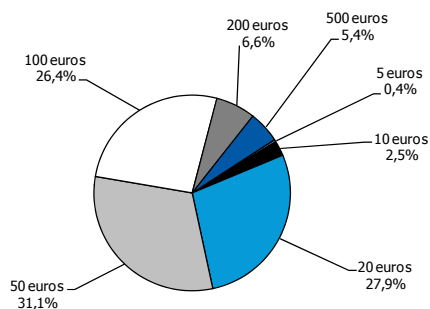
Le poids dans l'émission nette cumulée des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) continue de décroître en volume (11,6 % en 2013, 11,8 % en 2012, et 12,2 % en 2011) et en valeur (38,1 % en 2013, 39,2 % en 2012, et 40,7 % en 2011). Celui du billet de 50 euros, utilisé également à des fins de thésaurisation, augmente pour sa part sensiblement pour atteindre 23,5 % en volume (contre 22,4 % en 2012) et 31,1 % en valeur (contre 29,8 % en 2012).

La valeur moyenne du billet théoriquement en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon reste stable à 37,8 euros, contre 37,6 euros en 2012.

Répartition du nombre de billets
au 31 décembre 2013



Répartition des billets en valeur
au 31 décembre 2013



3.2 LES PIÈCES

L'IEDOM, agissant pour le compte du Trésor public, met en circulation dans les DOM et dans les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy les pièces métalliques en euros.

A fin 2013, la circulation théorique de pièces s'élevait à 2 946 158 unités pour un montant de 523 114 euros. Elle progresse sur un an de 4,2 % en volume (contre 6,7 % en 2012) et de 4,6 % en valeur (contre 6,0 % en 2012).

Emission de pièces en volume et en valeur au 31 décembre 2013

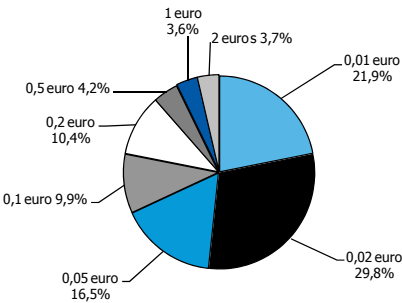
Pièces de :	Nombre	% volume	Valeur	% valeur
0,01 euro	644 965	21,9%	6 450	1,2%
0,02 euro	877 792	29,8%	17 556	3,4%
0,05 euro	484 749	16,5%	24 237	4,6%
0,1 euro	292 631	9,9%	29 263	5,6%
0,2 euro	306 885	10,4%	61 377	11,7%
0,5 euro	125 119	4,2%	62 560	12,0%
1 euro	106 363	3,6%	106 363	20,3%
2 euros	107 654	3,7%	215 308	41,2%
Total	2 946 158	100,0%	523 114	100,0%

En 2013, 119 852 pièces supplémentaires ont été mises en circulation, en baisse de 32,3 % par rapport à 2012. En valeur, cette émission nette de pièces s'élève à 22 809 euros et se contracte de 19 % par rapport à celle de 2012 (28 165 euros).

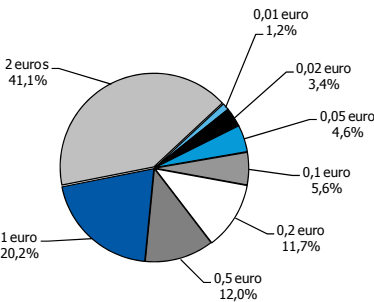
L'émission de pièces continue de progresser dans l'archipel, leur retour étant très faible, surtout pour les centimes. Seules des opérations de type « pièces jaunes » ou « Téléthon » permettent de récupérer auprès des particuliers des pièces à faible valeur faciale.

Les trois pièces rouges de faible valeur faciale occupent une place prépondérante en volume, en concentrant 68,1 % de l'émission nette cumulée pour 9,2 % de la valeur des pièces mises en circulation. La valeur moyenne de la pièce théoriquement en circulation dans l'archipel s'établit à 17,8 centimes. Elle est pratiquement inchangée depuis quatre ans.

Répartition du nombre de pièces
au 31 décembre 2013



Répartition des pièces en valeur
au 31 décembre 2013



4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Le Service central des risques (SCR) de la Banque de France centralise mensuellement les concours accordés par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement dès lors qu'ils atteignent, par bénéficiaire déclarable, par établissement et par nature de déclaration, le seuil fixé par instruction de la Banque de France, à 25 000 euros depuis février 2006. A compter de la centralisation de mars 2012, les établissements de crédit appliquent un nouveau cahier des charges se traduisant par l'arrêt des déclarations des encours privés des entrepreneurs individuels. Afin de préserver l'homogénéité des déclarations dans le temps et pour éviter toute rupture statistique, l'ensemble des crédits octroyés aux entrepreneurs individuels ont été exclus du champ d'analyse.

4.1 LA TENDANCE GÉNÉRALE¹

Au 31 décembre 2013, l'encours total des risques déclarés sur le territoire par les établissements de crédit s'élève à 79,4 millions d'euros, en très légère baisse de 0,3 % sur l'année. Cette évolution s'explique par la forte diminution des crédits à court terme (-45,4 %), qui est, toutefois, compensée par les hausses cumulées des crédits à moyen et long terme et du hors bilan (respectivement +9 % et +6,3 %), et dans une moindre mesure par l'apparition de nouveaux encours en crédit bail (0,4 million d'euro).

La répartition sectorielle des encours de crédits ne varie pas par rapport à l'année précédente. Les encours restent en majorité concentrés sur quelques secteurs d'activité : l'administration publique (20 %), la construction (18 %), les activités immobilières (16 %) et le commerce (12 %). Toutefois, ces secteurs ne connaissent pas tous la même évolution. Seules les activités immobilières (+29 %) et la construction (+3,3 %) voient leurs encours progresser, l'administration publique et le commerce s'inscrivant, pour leur part, en retrait (respectivement -8,4 % et -2,6 %).

Par nature, les crédits à moyen et long terme sont prépondérants, ils représentent 68 % des crédits, suivis du hors bilan (23 %) et des lignes de crédits de court terme (9 %).

Encours total à fin décembre 2013

en milliers d'euros	Court terme	Moyen long terme	Crédit bail	Hors bilan	Total
2009	9 941	44 748	0	11 016	65 705
2010	9 022	50 195	0	8 714	67 931
2011	10 729	47 082	0	6 921	64 732
2012	13 458	49 168	0	16 950	79 576
2013	7 345	53 614	396	18 015	79 370

Source : SCR de la Banque de France

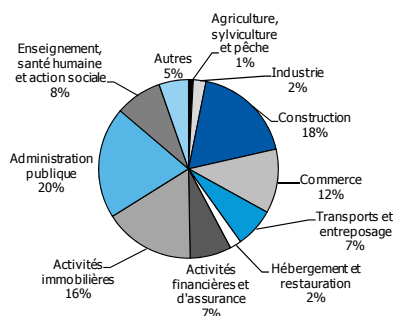
¹ Les données ont été révisées par rapport aux éditions précédentes.

Risques par secteur d'activité et par terme à fin décembre 2013

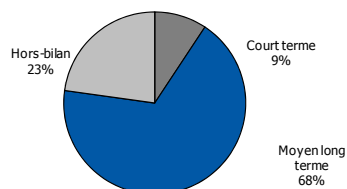
en milliers d'euros	Court terme	Moyen long terme	Crédit bail	Hors bilan	Total	% du total
Agriculture, sylviculture et pêche	52	583	-	38	673	0,8%
Industrie	679	523	-	624	1 826	2,3%
Construction	1 771	3 696	-	9 055	14 522	18,3%
Commerce	1 341	3 357	-	4 518	9 216	11,6%
Transports et entreposage	2 396	2 929	-	324	5 649	7,1%
Hébergement et restauration	298	1 303	-	61	1 662	2,1%
Activités financières et d'assurance	-	5 831	-	70	5 901	7,4%
Activités immobilières	271	12 458	-	275	13 004	16,4%
Administration publique	2	15 536	396	88	16 022	20,2%
Enseignement, santé humaine et action sociale	-	5 122	-	1 565	6 687	8,4%
Autres	535	2 276	-	1 397	4 208	5,3%
Total	7 345	53 614	396	18 015	79 370	100,0%

Source : SCR de la Banque de France

Répartition des risques par secteur



Répartition des risques par nature



4.2 LES RISQUES SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

A fin décembre 2013, les administrations publiques totalisent un encours de risque d'un montant de 16 millions d'euros, en contraction de 8,4% sur un an, réduisant ainsi leur part dans le total des risques déclarés (20% en 2013 contre 22% en 2012).

Les crédits accordés au secteur public local bénéficient principalement à la Collectivité territoriale (86,7 %), ainsi qu'aux deux communes de l'archipel (environ 11 %). Il s'agit essentiellement de financements sous forme de crédits à moyen et long terme (97 %).

Encours des risques du secteur public local à fin décembre 2013

en milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013
Communes	2 751	2 139	1 847	1 431	1 736
Collectivité territoriale	14 516	17 362	15 764	15 576	13 890
Autres	0	0	0	485	396
Total	17 267	19 501	17 611	17 492	16 022

Source : SCR Banque de France

4.3 LES RISQUES DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER

Le secteur de la construction représente 18 % de l'encours total en 2013, soit 14,5 millions d'euros. Son encours a progressé de 3,3 % au cours de l'année, sous l'effet des croissances cumulées des crédits à moyen et long terme, dont les montants ont presque triplé et des engagements hors bilan. Les financements à court terme se sont, quant à eux, largement repliés (1,7 million en 2013 contre 5,5 millions en 2012).

Les activités immobilières constituent 16 % des risques déclarés sur le territoire à fin décembre 2013, pour un montant de 13 millions d'euros, affichant une progression de 29 % sur l'année. Les crédits sont exclusivement destinés aux activités de location de biens immobiliers. Parmi les 46 bénéficiaires recensés, 91 % sont des sociétés civiles immobilières (SCI).

5. Le surendettement

La première réunion de la commission de surendettement de Saint-Pierre-et-Miquelon a eu lieu au cours de l'année 2002. Depuis 2002, 41 dossiers ont été déposés auprès du Secrétariat, 37 ont été présentés à la commissions et 34 ont été jugés recevables. En revanche, un seul dossier a fait l'objet d'une procédure de rétablissement personnel. En 2013, un nouveau dossier a été déposé, ce qui n'avait plus été le cas depuis 2008. Toutefois, le Secrétariat poursuit son travail avec les partenaires sociaux de l'archipel et joue un rôle important dans l'information du public.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1
Calcul du PIB 2008

	en millions d'euros
Evaluation par la production	Valeur
Valeur ajoutée	157,0
Sociétés non financières et entrepreneurs individuels	50,6
Institutions financières	8,0
Administrations publiques	77,6
Ménages	18,6
ISBLSM*	2,2
Impôt sur les produits	17,0
Subventions sur les produits	-2,1
Total PIB	172,0

* Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source : IEDOM

	en millions d'euros
Evaluation par les revenus	Valeur
Rémunération des salariés	123,9
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	35,4
Impôts sur les produits et les importations	18,3
Subventions	-5,5
Total PIB	172,0

Source : IEDOM

Tableau 2
Valeur ajoutée par branche (PIB 2008)

	en millions d'euros	
	Poids en %	Valeur
Société non financières	32%	51
Agriculture, sylviculture et pêche	1%	1
Industries et énergie	3%	5
Construction	8%	13
Commerce	9%	15
Transport et entreposage	2%	4
Hébergement et restauration	2%	3
Information et communication	2%	4
Services professionnels, scientifiques et techniques	3%	4
Autres services	2%	3
Institutions financières	5%	8
Ménages	12%	19
ISBLSM	1%	2
Administrations publiques	49%	78
Valeur ajoutée totale	100%	157

Source : IEDOM

Tableau 3
Indices des prix à la consommation

Année	Ensemble	Produits			Services	Ensemble hors tabac
		Alimentation	manufacturés hors tabac	Carburants		
Glissement annuel en fin d'année						
1999	5,4%	3,3%	7,6%	21,5%	4,6%	5,5%
2000	7,2%	6,2%	9,1%	2,0%	4,5%	7,1%
2001	0,0%	2,4%	-2,7%	-9,2%	1,8%	-0,1%
2002	1,2%	1,8%	-0,6%	0,0%	3,5%	1,1%
2003	2,1%	1,1%	3,5%	0,0%	0,9%	2,1%
2004	4,0%	-8,7%	6,0%	4,3%	0,9%	2,1%
2005	8,1%	4,7%	12,1%	16,7%	10,7%	8,0%
2006	1,8%	2,6%	1,0%	-2,3%	2,3%	1,8%
2007	2,8%	4,8%	1,7%	4,3%	2,2%	2,7%
2008	4,1%	3,9%	3,4%	5,8%	5,0%	3,9%
2009	-0,8%	2,3%	-4,0%	-13,0%	1,7%	-0,8%
2010	4,5%	2,2%	7,0%	18,9%	2,7%	4,6%
2011	3,6%	2,4%	5,2%	11,0%	1,7%	3,7%
2012	4,4%	2,9%	6,6%	10,1%	2,2%	4,4%
2013						
Moyenne annuelle						
1998	1,1%	2,5%	-0,6%	-1,3%	2,5%	1,1%
1999	1,0%	1,1%	0,5%	2,9%	2,1%	1,0%
2000	8,4%	6,0%	12,0%	39,8%	5,3%	8,5%
2001	2,3%	3,5%	1,5%	1,4%	2,2%	2,2%
2002	0,2%	2,6%	-3,1%	-5,0%	3,2%	0,1%
2003	2,2%	0,5%	3,2%	7,1%	2,4%	2,2%
2004	2,1%	-5,7%	3,2%	8,4%	0,5%	0,8%
2005	6,6%	-0,1%	9,2%	18,1%	5,2%	5,8%
2006	5,7%	4,2%	7,9%	12,9%	7,4%	5,8%
2007	0,8%	3,2%	-1,1%	-5,2%	1,7%	0,8%
2008	6,1%	4,7%	7,7%	11,2%	4,0%	6,0%
2009	-0,9%	3,2%	-5,6%	-15,5%	3,1%	-1,1%
2010	3,3%	2,4%	4,5%	11,9%	2,6%	3,4%
2011	4,5%	1,5%	7,9%	17,9%	1,3%	4,7%
2012	3,2%	2,3%	4,4%	8,9%	2,3%	3,3%
2013						
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %						
1998	-0,8	0,1	-1,0	-0,2	0,2	-0,8
1999	5,5	1,0	3,4	0,7	1,1	5,4
2000	7,1	1,8	4,1	0,1	1,0	6,9
2001	0	0,7	-1,2	-0,4	0,4	-0,1
2002	1,2	0,5	-0,3	0,0	0,8	1,1
2003	2,1	0,3	1,5	0,0	0,2	2,1
2004	2,2	-2,6	2,7	0,2	0,2	0,3
2005	9,6	1,3	5,4	0,7	2,4	9,2
2006	1,8	0,7	0,5	-0,1	0,5	1,7
2007	2,8	1,3	0,8	0,2	0,5	2,6
2008	4,1	1,1	1,6	0,3	1,1	3,7
2009	-0,8	0,6	-1,8	-0,6	0,4	-0,8
2010	4,5	0,6	3,1	0,8	0,6	4,3
2011	3,6	0,7	2,5	0,5	0,6	3,5
2012	4,37	0,6	3,0	0,4	0,7	4,3
2013	2,6	0,7	1,0	0,1	0,6	2,1

Source : Préfecture

Tableau 4
Répartition des emplois par secteur d'activité
Répartition des emplois par secteur

	1999	2007	2010	Variations 2010/2007
Agriculture	76	137	55	-59,9%
Industrie	194	133	170	27,8%
Construction	261	167	190	13,8%
Tertiaire	2 259	2 439	2 506	2,7%
<i>Commerce, transport et services divers</i>	1 037	1 174	1 146	-2,4%
<i>Administration, enseignement, santé et action sociale</i>	1 222	1 265	1 360	7,5%
Total	2 790	2 876	2 921	1,6%

Source : INSEE

Tableau 5
Evolution de la population bénéficiaire du RMI de l'archipel

Année	Bénéficiaires du RMI	Pop. active	Part bénéficiaires du RMI / Pop. active
1993	715	2981	24,0%
1994	704	2981	23,6%
1995	790	2981	26,5%
1996	762	2981	25,6%
1997	705	2981	23,6%
1998	521	2981	17,5%
1999	458	3198	14,3%
2000	466	3198	14,6%
2001	473	3198	14,8%
2002	349	3198	10,9%
2003	267	3198	8,3%
2004	285	3198	8,9%
2005	269	3198	8,4%
2006	273	3194	8,5%
2007	332	3194	10,4%
2008	370	3194	11,6%
2009	324	3194	10,1%
2010	359	3194	11,2%
2011	397	3194	12,4%
2012	512	3194	16,0%
2013	507	3194	15,9%

Source : Caisse de prévoyance sociale

Tableau 6
Nombre de touristes entrés sur l'archipel
Passagers entrés dans l'archipel

	2010	2011	2012	2013	Part 2013	Variations 2013/2012
Trafic aérien	13 391	13 511	13 122	13 188	54,6%	0,5%
- passagers français	12 114	11 960	11 470	11 463	47,5%	-0,1%
- passagers étrangers	1 277	1 551	1 652	1 725	7,1%	4,4%
Trafic maritime	11 438	10 845	17 180	10 960	45,4%	-36,2%
<i>dont croisiéristes</i>	<i>2 823</i>	<i>1 036</i>	<i>5 686</i>	<i>2 060</i>	8,5%	-63,8%
- passagers français	2 090	3 264	3 452	2 752	11,4%	-20,3%
- passagers étrangers	9 348	7 581	13 728	8 208	34,0%	-40,2%
Total passagers français	14 216	15 224	14 922	14 215	58,9%	-4,7%
Total passagers étrangers	10 613	9 132	15 380	9 933	41,1%	-35,4%
Total général	24 829	24 356	30 302	24 148	100,0%	-20,3%

Source : Police aux Frontières

Tableau 7
Comptes administratifs des collectivités locales

Comptes administratifs du Conseil territorial

<i>en millions d'euros</i>	2011	2012	2013	Var. 2013/2012	Structure en 2013
Recettes réelles totales*	35,43	44,44	43,22	-2,7%	100,0%
Recettes de fonctionnement**(1)	29,25	35,32	33,54	-5,0%	77,6%
Recettes fiscales Collectivité**	21,93	23,39	24,60	5,2%	56,9%
Impôts directs	11,58	14,50	13,90	-4,1%	32,2%
Impôts indirects	10,35	8,89	11,00	23,7%	25,5%
dont taxe sur l'essence*	0,92	0,08	0,76	850,0%	1,8%
dont octroi de mer*	0,47	0,52	0,54	3,8%	1,2%
Dotations et subventions reçues	4,90	5,26	5,43	3,2%	12,6%
Recettes d'investissement	6,18	9,13	9,68	6,0%	22,4%
Dotations et subventions reçues	6,16	9,13	9,64	5,6%	22,3%
Emprunts*	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres recettes d'investissement	0,01	0,00	0,04	ns	-
Dépenses réelles totales	36,65	43,80	39,99	-8,7%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	26,14	29,20	30,20	3,4%	75,5%
dont frais de personnel	5,78	6,68	7,29	9,1%	18,2%
dont intérêts de la dette	0,66	0,53	0,50	-5,7%	1,3%
Dépenses d'investissement	10,52	11,90	9,79	-17,7%	24,5%
Subventions versées	2,02	1,31	1,12	-14,5%	2,8%
Remboursement de dette (3)	1,93	1,61	1,51	-6,2%	3,8%
Dépenses d'équipement brut	6,46	10,28	6,40	-37,7%	16,0%
Autres dépenses	0,10	0,00	0,76	ns	-
Epargne nette (1-2-3)	1,18	4,51	1,83	ns	-
Dette en capital au 31 décembre	16,48	12,44	10,69	-14,1%	-

Source : Conseil territorial

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** Nettes des versements aux communes

Comptes administratifs de la commune de Saint-Pierre

<i>en millions d'euros</i>	2011	2012	2013	<i>Var. 2013/2012</i>	<i>Structure 2013</i>
Recettes réelles totales*	12,12	11,62	12,87	10,8%	100,0%
Recettes de fonctionnement (1)	10,09	9,84	11,06	12,4%	85,9%
Recettes fiscales de la commune	7,50	7,39	7,84	6,1%	60,9%
dont taxe sur les carburants*	1,39	1,43	1,24	-13,3%	9,6%
dont octroi de mer*	3,12	2,80	3,27	16,8%	25,4%
Dotations et subventions reçues	1,81	1,84	1,87	1,6%	14,5%
Recettes d'investissement	2,02	1,78	1,72	-3,4%	13,4%
Dotations et subventions reçues	2,02	1,78	1,07	-39,9%	8,3%
Emprunts*	0,00	0,00	0,65	-	-
Autres recettes d'investissement**	0,00	0,00	0,00	-	-
Dépenses réelles totales	11,03	10,44	11,28	8,0%	100,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	8,76	8,92	9,46	6,1%	83,9%
dont frais de personnel	4,38	4,46	5,24	17,5%	46,5%
dont intérêts de la dette	0,08	0,05	0,04	-20,0%	0,4%
Dépenses d'investissement	2,27	1,62	1,82	12,3%	16,1%
Subventions versées	0,53	0,00	0,06	-	-
Remboursement de dette (3)	0,47	0,33	0,19	-42,4%	1,7%
Dépenses d'équipement brut	1,27	1,29	1,64	27,1%	14,5%
Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	-	-
Epargne nette (1-2-3)	0,87	0,59	1,41	139,0%	-
Dette en capital au 31 décembre	0,99	0,65	1,12	72,3%	-

Source : Commune de Saint-Pierre

* Montants calculés hors gestion active de la dette

** nettes des reports de l'exercice précédent

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les actifs financiers

en millions d'euros

	31-déc.-09	31-déc.-10	31-déc.-11	31-déc.-12	31-déc.-13	Variations	
						2012/2011	2013/2012
Sociétés	25,825	21,916	19,689	22,749	27,985	15,5%	23,0%
Dépôts à vue	21,033	16,904	16,532	19,865	21,505	20,2%	8,3%
Placements liquides ou à court terme	4,792	5,011	3,156	2,883	6,479	-8,7%	124,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,000	0,000	0,008	0,008	0,008	-	-
Placements indexés sur les taux du marché	4,792	5,011	3,148	2,875	6,471	-8,7%	125,1%
<i>Comptes à terme</i>	<i>4,792</i>	<i>5,011</i>	<i>3,148</i>	<i>2,875</i>	<i>6,471</i>	<i>-8,7%</i>	<i>125,1%</i>
<i>OPCVM monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Certificats de dépôts</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Placements à long terme	0,000	0,001	0,001	0,001	0,001	0,0%	0,0%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Ménages	155,355	153,623	156,987	160,849	161,049	2,5%	0,1%
Dépôts à vue	35,284	32,914	32,095	33,404	35,012	4,1%	4,8%
Placements liquides ou à court terme	101,426	91,147	93,987	93,715	93,188	-0,3%	-0,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	48,151	47,222	51,290	62,843	64,914	22,5%	3,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	<i>41,724</i>	<i>39,895</i>	<i>42,690</i>	<i>51,926</i>	<i>52,570</i>	<i>21,6%</i>	<i>1,2%</i>
<i>Livrets A et bleus</i>	<i>5,977</i>	<i>6,860</i>	<i>8,089</i>	<i>10,363</i>	<i>11,807</i>	<i>28,1%</i>	<i>13,9%</i>
<i>Livrets jeunes</i>	<i>0,428</i>	<i>0,425</i>	<i>0,432</i>	<i>0,423</i>	<i>0,422</i>	<i>-1,9%</i>	<i>-0,3%</i>
<i>Livrets d'épargne populaire</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>LDD</i>	<i>0,000</i>	<i>0,005</i>	<i>0,005</i>	<i>0,001</i>	<i>0,000</i>	<i>-83,7%</i>	<i>-84,8%</i>
<i>Comptes d'épargne logement</i>	<i>0,022</i>	<i>0,038</i>	<i>0,074</i>	<i>0,130</i>	<i>0,114</i>	<i>75,1%</i>	<i>-11,8%</i>
Placements indexés sur les taux du marché	53,275	43,925	42,697	30,872	28,274	-27,7%	-8,4%
<i>Comptes à terme</i>	<i>52,176</i>	<i>42,794</i>	<i>41,563</i>	<i>29,720</i>	<i>28,015</i>	<i>-28,5%</i>	<i>-5,7%</i>
<i>Bons de caisse</i>	<i>1,099</i>	<i>1,131</i>	<i>1,134</i>	<i>1,151</i>	<i>0,259</i>	<i>1,5%</i>	<i>-77,5%</i>
<i>OPCVM monétaires</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
Placements à long terme	18,645	29,562	30,904	33,730	32,849	9,1%	-2,6%
<i>Plans d'épargne logement</i>	<i>2,253</i>	<i>2,799</i>	<i>2,734</i>	<i>4,204</i>	<i>5,799</i>	<i>53,7%</i>	<i>37,9%</i>
<i>Plans d'épargne populaire</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	<i>0,000</i>	<i>0,000</i>	<i>0,051</i>	<i>0,054</i>	<i>0,069</i>	-	<i>27,8%</i>
<i>OPCVM non monétaires</i>	<i>5,126</i>	<i>5,195</i>	<i>4,640</i>	<i>5,210</i>	<i>0,447</i>	<i>12,3%</i>	<i>-91,4%</i>
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	<i>11,266</i>	<i>21,568</i>	<i>23,479</i>	<i>24,262</i>	<i>26,534</i>	<i>3,3%</i>	<i>9,4%</i>
Autres agents	28,941	33,113	25,279	26,011	25,748	2,9%	-1,0%
Dépôts à vue	23,506	26,998	18,453	19,469	19,675	5,5%	1,1%
Placements liquides ou à court terme	5,435	6,115	6,818	6,533	6,064	-4,2%	-7,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	3,926	3,841	4,716	4,691	4,946	-0,5%	5,4%
Placements indexés sur les taux du marché	1,509	2,274	2,102	1,842	1,118	-12,4%	-39,3%
<i>dont comptes à terme</i>	<i>1,509</i>	<i>2,274</i>	<i>2,102</i>	<i>1,842</i>	<i>1,118</i>	<i>-12,4%</i>	<i>-39,3%</i>
Placements à long terme	0,000	0,000	0,008	0,008	0,009	-	<i>7,3%</i>
TOTAL	210,121	208,652	201,954	209,609	214,782	3,8%	2,5%
Dépôts à vue	79,823	76,817	67,080	72,738	76,192	8,4%	4,7%
Placements liquides ou à court terme	111,653	102,272	103,961	103,131	105,731	-0,8%	2,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	52,077	51,062	56,013	67,542	69,868	20,6%	3,4%
Placements indexés sur les taux du marché	59,576	51,210	47,948	35,589	35,863	-25,8%	0,8%
Placements à long terme	18,645	29,563	30,913	33,739	32,859	9,1%	-2,6%

Tableau 2
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions d'euros

	déc. 2009	déc. 2010	déc. 2011	déc. 2012	déc. 2013	<i>Variations</i>	
						<i>2012/2011</i>	<i>2013/2012</i>
Entreprises	34,347	33,731	35,157	36,351	37,922	3,4%	4,3%
Crédits d'exploitation	6,066	6,908	8,296	10,121	7,293	22,0%	-27,9%
Créances commerciales	0,050	0,515	2,287	4,496	1,534	96,6%	-65,9%
Crédits de trésorerie	3,641	2,874	1,974	2,845	3,429	44,1%	20,5%
dont entrepreneurs individuels	0,368	0,163	0,056	0,086	0,066	53,4%	-22,9%
Comptes ordinaires débiteurs	2,375	3,519	4,035	2,779	2,330	-31,1%	-16,2%
Affacturage	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	28,281	26,161	26,059	25,373	27,253	-2,6%	7,4%
Crédits à l'équipement	28,281	26,161	26,059	25,373	27,253	-2,6%	7,4%
dont entrepreneurs individuels	1,582	1,574	1,265	0,965	1,064	-23,7%	10,2%
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,662	0,802	0,858	3,376	7,0%	293,5%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Ménages	75,555	79,376	82,722	87,296	90,211	5,5%	3,3%
Crédits à la consommation	13,449	13,734	13,924	14,966	16,488	7,5%	10,2%
Crédits de trésorerie	11,870	13,315	13,524	14,481	15,972	7,1%	10,3%
Comptes ordinaires débiteurs	1,521	0,369	0,354	0,449	0,482	26,7%	7,4%
Crédit-bail	0,058	0,051	0,046	0,037	0,035	-	-5,6%
Crédits à l'habitat	62,106	65,641	68,798	72,330	73,723	5,1%	1,9%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Collectivités locales	23,686	21,065	17,921	20,205	18,459	12,7%	-8,6%
Crédits d'exploitation	1,112	0,000	0,000	1,500	0,000	-	-
Crédits de trésorerie	1,100	0,000	0,000	1,500	0,000	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	0,012	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	20,153	18,644	16,262	17,427	17,562	7,2%	0,8%
Crédits à l'équipement	20,153	18,644	16,262	17,427	17,562	7,2%	0,8%
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	2,421	2,421	1,659	1,278	0,897	-23,0%	-29,8%
Autres agents de CCB non ventilés	0,504	0,884	0,878	1,112	1,636	26,7%	47,1%
Total encours sain	134,092	135,055	136,677	144,965	148,228	6,1%	2,3%
Créances douteuses brutes	13,162	11,189	9,936	7,917	7,195	-20,3%	-9,1%
Provisions	9,259	8,350	7,264	5,586	4,920	-23,1%	-11,9%
Créances douteuses nettes	3,903	2,839	2,671	2,331	2,275	-12,7%	-2,4%
dont entreprises	2,854	2,373	2,416	2,059	1,974	-14,8%	-4,1%
dont ménages	1,046	0,466	0,256	0,273	0,299	6,6%	9,6%
Total encours brut	147,254	146,245	146,613	152,882	155,423	4,3%	1,7%
Taux de créances douteuses	9,4%	7,8%	6,9%	5,2%	4,7%	-0,9 pt	-0,5 pt
Taux de provisionnement	71,4%	74,8%	73,1%	70,6%	68,4%	-1,3 pt	+2,2 pt

Tableau 3
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

en millions d'euros

	déc. 2009	déc. 2010	déc. 2011	déc. 2012	déc. 2013	<i>Variations</i>	
						<i>2012/2011</i>	<i>2013/2012</i>
Entreprises	33,304	33,569	35,096	36,308	37,744	3,5%	4,0%
Crédits d'exploitation	6,066	6,908	8,296	10,120	7,293	22,0%	-27,9%
Créances commerciales	0,050	0,515	2,287	4,496	1,534	96,6%	-65,9%
Crédits de trésorerie	3,641	2,874	1,974	2,844	3,429	44,1%	20,6%
dont entrepreneurs individuels	0,368	0,163	0,056	0,086	0,066	53,4%	-22,9%
Comptes ordinaires débiteurs	2,375	3,519	4,035	2,779	2,330	-31,1%	-16,2%
Affecturation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	27,238	26,040	26,033	25,360	27,076	-2,6%	6,8%
Crédits à l'équipement	27,238	26,040	26,033	25,360	27,076	-2,6%	6,8%
dont entrepreneurs individuels	1,460	1,453	1,239	0,965	1,064	-	-
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,621	0,767	0,829	3,376	8,1%	307,3%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Ménages	74,945	79,275	82,649	87,122	89,667	5,4%	2,9%
Crédits à la consommation	13,249	13,734	13,924	14,949	16,431	7,4%	9,9%
Crédits de trésorerie	11,670	13,315	13,524	14,464	15,914	6,9%	10,0%
Comptes ordinaires débiteurs	1,521	0,369	0,354	0,449	0,482	26,7%	7,4%
Crédit-bail	0,058	0,051	0,046	0,037	0,035	-19,7%	-5,6%
Crédits à l'habitat	61,696	65,540	68,725	72,173	73,236	5,0%	1,5%
Autres crédits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Collectivités locales	16,639	19,144	16,301	18,813	17,423	15,4%	-7,4%
Crédits d'exploitation	1,112	0,000	0,000	1,500	0,000	-	-
Crédits de trésorerie	1,100	0,000	0,000	1,500	0,000	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	0,012	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits d'investissement	13,106	16,723	14,642	16,035	16,526	9,5%	3,1%
Crédits à l'équipement	13,106	16,723	14,642	16,035	16,526	9,5%	3,1%
Crédit-bail	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Crédits à l'habitat	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	-
Autres crédits	2,421	2,421	1,659	1,278	0,897	-23,0%	-29,8%
Autres agents de CCB non ventilés	0,479	0,884	0,878	1,112	1,240	26,7%	11,5%
Total encours sain	125,367	132,871	134,923	143,355	146,075	6,2%	1,9%
Créances douteuses brutes	12,961	11,164	9,936	7,917	7,195	-20,3%	-9,1%
Provisions	9,259	8,350	7,264	5,586	4,920	-23,1%	-11,9%
Créances douteuses nettes	3,702	2,814	2,671	2,331	2,275	-12,7%	-2,4%
dont entreprises	2,653	2,348	2,416	2,059	1,974	-14,8%	-4,1%
dont ménages	1,046	0,466	0,256	0,273	0,299	6,6%	9,6%
Total encours brut	138,328	144,036	144,859	151,272	153,270	4,4%	1,3%
Taux de créances douteuses	9,4%	7,8%	6,9%	5,2%	4,7%	-0,9 pt	-0,5 pt
Taux de provisionnement	71,4%	74,8%	73,1%	70,6%	68,4%	-1,7 pt	-2,2 pt

Tableau 4
Le bilan agrégé

montants en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	Variations 2013/2012
ACTIF						
Opérations de trésorerie et interbancaires	69 931	50 314	48 016	51 333	53 807	4,8%
Opérations avec la clientèle	92 576	98 152	100 467	103 759	106 551	2,7%
Opérations sur titres	1 137	907	663	647	590	-8,7%
Opérations diverses	443	867	664	509	498	-2,2%
Valeurs immobilisées	3 768	3 538	3 883	4 348	4 883	12,3%
TOTAL DE L'ACTIF	167 854	153 778	153 692	160 596	166 330	3,6%
PASSIF						
Opérations de trésorerie et interbancaires	19 374	21 788	19 181	20 629	20 107	-2,5%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	43 096	41 157	41 334	45 012	45 715	1,6%
- dont comptes créditeurs à terme	27 948	20 536	20 511	17 318	19 879	14,8%
Opérations avec la clientèle	128 213	111 938	112 163	116 905	123 140	5,3%
- dont comptes ordinaires créditeurs	55 794	48 863	48 920	53 074	56 989	7,4%
- dont comptes d'épargne à régime spécial	43 096	41 157	413 339	45 012	45 715	1,6%
- dont comptes créditeurs à terme	27 948	20 536	20 511	17 318	19 879	14,8%
Opérations sur titres	0	0	0	0	0	-
Opérations diverses	2 608	1 462	1 896	2 176	2 527	16,1%
Capitaux propres, provisions et assimilés	17 660	18 473	20 448	20 889	20 556	-1,6%
- dont capital	15 486	15 486	15 486	16 289	16 289	-
TOTAL DU PASSIF	167 855	153 778	153 692	160 596	166 330	3,6%

Tableau 5
Le compte de résultat agrégé

en milliers d'euros

	31/12/2009	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	Evolution 2013/2012
(+) Produits d'exploitation bancaires	9 172	9 519	9 745	9 371	9 244	-1,4%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	1 067	752	1 052	961	744	-22,6%
- Opérations avec la clientèle - Crédits	6 258	6 480	6 186	6 239	6 246	0,1%
- Opérations sur titres	0	0	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0	-
- Divers	1 847	2 287	2 507	2 171	2 253	3,8%
(-) Charges d'exploitation bancaires	3 493	2 541	2 519	2 714	2 351	-13,4%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	787	675	502	635	515	-18,9%
- Opérations avec la clientèle	2 059	1 082	1 250	1 383	1 113	-19,5%
- Opérations sur titres	0	0	0	0	0	-
- Opérations de crédit-bail et de location simple	0	0	0	0	0	-
- Divers	647	784	767	695	723	4,0%
(+) Produits accessoires et produits divers	4	92	71	70	217	210,5%
(-) Charges accessoires et charges diverses	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de l'act. de portefeuille	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépré. des titres de plac.	-149	-3	22	9	57	556,8%
(-) Intérêts sur créances douteuses	492	451	315	299	250	-16,3%
Produit net bancaire	5 340	6 623	6 959	6 420	6 803	6,0%
(-) Frais de personnel	3 208	3 239	3 266	3 699	3 328	-10,0%
(-) Impôts et taxes	97	61	41	47	74	55,3%
(-) Services extérieurs	1 754	1 574	1 326	1 339	1 617	20,7%
(-) Dotations aux amortissements	473	480	423	399	374	-6,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et incorp.	0	44	34	66	-75	-214,6%
(-) Quote part des frais de siège social	0	0	0	0	0	-
(-) Quote part sur op. d'expl. non banc. faites en commun	0	0	0	0	0	-
(+) Charges refacturées	3	2	25	9	17	99,3%
Résultat brut d'exploitation	-189	1 227	1 894	878	1 504	71,2%
(-) Dot. nettes aux provisions sur créances douteuses	-574	-505	-1 236	-1 676	-742	-55,7%
(-) Autres dot. nettes aux provisions pour dépréciation	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	13	-104	693	-504	-252	-49,9%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	1 679	1 152	1 216	1 590	750	-52,8%
(+) Intérêts sur créances douteuses	492	451	315	299	250	-16,3%
Résultat d'exploitation	-815	1 133	1 536	1 767	1 998	13,1%
(+) + ou - valeurs de cessions sur immob. corp. et incorp.	0	-145	16	-4	23	-689,4%
(+) + ou - valeurs de cessions sur immob. financières	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions des immob. financières	1	0	0	0	0	-
Résultat courant avant impôt	-816	988	1 552	1 763	2 021	14,7%
(+) Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	-
(-) Charges exceptionnels	0	0	0	0	0	-
(-) Dotations nettes sur FRBG	0	0	0	0	0	-
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	0	0	0	0	-
(-) Impôts sur les bénéfices	9	-2	1	580	920	-
Résultat net	-825	990	1 551	1 183	1 101	-6,9%

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2013

Premier trimestre

Visite officielle du Ministre des Outre-mer à Saint-Pierre-et-Miquelon. M. Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, a effectué sa première visite officielle sur l'archipel du 7 au 9 février 2013. Cette visite a été ponctuée de plusieurs rencontres avec les élus, les parlementaires et les socioprofessionnels. Plusieurs sujets essentiels pour l'archipel ont pu être abordés, tels que l'avenir de la pêche, les infrastructures portuaires ou encore la coopération régionale.

Visite du Premier ministre au Canada. M. Jean Marc Ayrault s'est rendu en visite officielle au Canada du 13 au 16 mars 2013 pour rencontrer son homologue canadien M. Stephen Harper. Mme Karine Claireaux, sénatrice et maire de Saint-Pierre, et Mme Annick Girardin, députée, ont été invitées dans la délégation qui accompagnait le chef du gouvernement. Durant cette visite ont notamment pu être évoqués les dossiers relatifs à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Euro : un nouveau billet de 5 euros. À l'occasion de l'inauguration de l'exposition intitulée « Le nouveau visage de l'euro », qui s'est tenue le 10 janvier 2013, le président de la Banque centrale européenne (BCE), M. Mario Draghi, a présenté le nouveau billet de 5 euros de la série « Europe » (ES2). Le lancement de cette nouvelle série de billets a débuté par la mise en circulation du billet de 5 euros le 2 mai 2013.

Lancement du nouvel Observatoire économique franco-canadien : Un nouvel Observatoire d'information économique destiné à améliorer la collaboration entre le Canada atlantique et Saint-Pierre-et-Miquelon a publié le 17 février son premier bulletin d'information. Les entreprises des deux régions y trouveront des renseignements qui permettront de soutenir la croissance économique et de fournir un accès direct vers la France et l'Europe pour les entrepreneurs du Canada atlantique. L'Observatoire d'information économique compte deux groupes de recherches qui feront la publication conjointe de bulletins d'information économique destinés aux communautés d'affaires françaises et canadiennes. Le groupe canadien sera logé au campus de Shippagan de l'Université de Moncton, au Nouveau-Brunswick, et celui de la France, à Saint-Pierre-et-Miquelon à la CACIMA.

Deuxième trimestre

• **Les parlementaires de l'archipel reçus par le Premier ministre.** Les parlementaires de Saint-Pierre-et-Miquelon ont entamé une série d'entretiens importants avec les ministres en charge du dossier Plateau continental. Les objectifs fixés étaient de sensibiliser et de convaincre M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères, et M. Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, que l'extension du plateau est essentielle pour l'avenir de l'archipel.

• **M. Victorin Lurel confirme l'arrêt définitif du RSTA à la fin du mois de mai.** Le Revenu supplémentaire temporaire d'activité, créé en 2009, en tant que dispositif temporaire, et reconduit plusieurs fois, dont la dernière en décembre 2012 par M. Jean-Marc Ayrault, prend fin le 31 mai 2013. Selon le Ministre, c'est maintenant aux partenaires sociaux de prendre leurs responsabilités pour perpétuer, s'il le faut, ce dispositif.

• **Soutien de l'État pour l'emploi dans le secteur du BTP.** Suite à la visite de M. Victorin Lurel, ministre de l'Outre-mer, en février 2013, une aide financière de 2 263 000 euros est accordée au territoire pour le secteur du BTP. Cette subvention se répartit de la manière suivante : travaux eau et assainissement de la ville de Saint-Pierre : 1 million d'euros ; terre-pleins et quai de la gare maritime : 50 000 euros ; sécurisation de l'approvisionnement de l'eau potable de l'agglomération de Miquelon : 450 000 euros ; réfection de la toiture de l'école l'Ile aux Enfants, Ville de Saint-Pierre : 213 000 euros ; immeuble Paul Bert : 550 000 euros.

Ouverture du nouvel hôpital de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le nouveau centre hospitalier de Saint-Pierre-et-Miquelon (centre hospitalier François Dunan) a été ouvert au public le 20 septembre 2013.

Troisième trimestre

• **Rapport de la CTC de Saint-Pierre-et-Miquelon sur la gestion de la collectivité.** La Chambre territoriale des comptes (CTC) de Saint-Pierre-et-Miquelon a rendu public, le 8 juillet 2013, un rapport sur la gestion de la collectivité territoriale entre 2007 et 2011.

• **Adaptation à l'Outre-mer des dispositions relatives à la Banque publique d'investissement 21/08/2013.** Le ministre de l'Economie et des Finances a présenté une ordonnance portant adaptation à l'Outre-mer des dispositions de la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012 relative à la création de la Banque publique d'investissement. Ce projet d'ordonnance prévoit la mise en place de comités territoriaux d'orientation adaptés aux particularités des collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy et de Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que du Département de Mayotte.

• **M. Jean-Marc Ayrault confirme le financement à hauteur de 5M€ du projet du câble numérique.** Le Premier ministre, M. Jean-Marc Ayrault, a confirmé l'attribution d'une subvention de 5 M€ pour le projet de câble numérique sous-marin sur l'archipel. La prochaine étape sera le lancement du marché public Réalisation-Exploitation-Maintenance.

• **35^e session de l'OPANO à Halifax.** La 35^e session annuelle de l'Organisation des pêches du Nord-Ouest s'est réunie à Halifax du 23 au 27 septembre. Dans le cadre de l'OPANO, la France, au titre de Saint-Pierre-et-Miquelon, voit ses quotas rester stables cette année sauf pour celui de la crevette qui diminue de moitié.

Quatrième trimestre

• **Accord de 1,3 million d'euros en faveur de la CISPM.** L'Agence française de développement (AFD) a signé le 22 novembre 2013 un prêt de 1,3 million d'euros en faveur de la Coopérative immobilière des Iles Saint-Pierre et Miquelon (CISPM) pour le refinancement de son programme de prêts 2013-2014 destinés à l'acquisition de terrains, à l'acquisition ou la construction de résidences principales pour des primo-accédants ainsi qu'à la rénovation d'habitations principales en faveur de personnes à revenus faibles ou intermédiaires.

• **Inauguration de l'immeuble *Pain de sucre*.** Le 2 décembre 2013 a été inauguré l'immeuble *Pain de sucre*, permettant la création de dix logements à vocation sociale. Il s'inscrit dans le projet « Parcours logement » initié par la CISPM, dans lequel le logement devient un vecteur d'insertion sociale. Les locataires de ce bâtiment se verront proposer un loyer modéré afin de les aider à capitaliser et à se constituer un apport personnel dans l'objectif d'acquérir ou de construire une résidence principale.

• **Réunion de la 15^e commission mixte de coopération régionale Canada-France.** La 15^e commission mixte de coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et les provinces Atlantiques du Canada s'est déroulée du 21 octobre au 23 octobre 2013 à Saint-Pierre sous la coprésidence de M. Patrice Latron, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon et de M. Michel Tetu, directeur général de la Promotion du commerce extérieur de l'Agence de promotion économique du Canada (APECA), en présence pour le côté français, de M. Philippe Zeller, ambassadeur de France au Canada, de Mme Karine Claireaux, sénatrice et maire de Saint-Pierre, et de Mme Annick Girardin, député de l'archipel, de représentants des administrations centrales de l'État, du ministère des Affaires étrangères et du ministère des Outre-mer. La délégation canadienne comptait pour sa part divers représentants des ministères fédéraux et d'agences spécialisées des quatorze provinces atlantiques. Cette réunion visait à faire le point sur les actions réalisées en matière de coopération et les perspectives pour l'année à venir sur différentes thématiques : les relations économiques et commerciales, l'aquaculture, l'agriculture, l'environnement, la culture, l'éducation, la santé et la sécurité. Ces rencontres ont notamment permis de souligner certaines avancées majeures dans les domaines sanitaire, avec la visite de l'agence canadienne d'inspection des aliments, et économique, avec la mise en place de l'observatoire économique.

• **XI^e FED : 26 millions d'euros pour Saint-Pierre-et-Miquelon.** La Commission européenne a informé Saint-Pierre-et-Miquelon, le 5 décembre 2013, de sa dotation 2014/2020 dans le cadre du XI^e FED (Fonds européen de développement). Celle-ci s'élève à 26,35 millions d'euros pour le XI^e FED (d'un montant global de 229 M€). L'archipel voit son enveloppe progresser de 30 % par rapport à sa précédente dotation 2007/2013.

• **23^e réunion de l'ICCAT en Afrique du Sud.** La 23^e réunion ordinaire de la Commission internationale pour la préservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) s'est déroulée du 18 au 25 novembre au Cap en Afrique du Sud. À l'issue de cette réunion, les quotas de pêche de l'archipel ont été maintenus au niveau de 2013. Saint-Pierre-et-Miquelon dispose donc de 4 tonnes de thon rouge, 80 tonnes d'espadon et 200 tonnes de thon germon.

• **Les PTOM invités d'honneur au Parlement européen.** Le mardi 3 décembre, les PTOM étaient à l'honneur au Parlement européen. En effet, l'OCTA (Association of Overseas Countries And Territories of the European Union) et ses membres ont été invités à une conférence débat dont l'objectif était de sensibiliser les décideurs sur les atouts que représentent les PTOM. M. Stéphane Artano, président du Conseil territorial et président 2013 de l'OCTA, a participé à ces échanges sur les thèmes suivants : les énergies renouvelables comme moteur pour une économie durable, le changement climatique, la promotion de la gestion durable et de la conservation de la biodiversité.

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AFD	Agence française de développement
ACP	Autorité de contrôle prudentiel (organe français de supervision des banques et des sociétés d'assurance)
AMF	Autorité des marchés financiers (organe français de régulation des marchés financiers)
ARDA	Association pour la recherche et le développement de l'aquaculture
ASSEDIC	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
ATR	Avion à turboréacteurs
BCE	Banque centrale européenne
BDI	Banque des îles Saint-Pierre-et-Miquelon
BEI	Banque européenne d'investissement
BEP	Brevet d'études professionnelles
BOE	Bank of England (Banque centrale d'Angleterre)
BOJ	Bank of Japan (Banque centrale du Japon)
BPCE	Banque populaire Caisse d'épargne
BTP	Bâtiment et travaux publics
CACIMA	Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, des métiers et de l'artisanat
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAT	Centre d'aide par le travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CEROM	Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer
CICTA	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
CIOM	Conseil interministériel de l'Outre-mer
CISPM	Coopérative immobilière des îles Saint-Pierre et Miquelon
CMU	Couverture maladie universelle
COM	Collectivité d'outre-mer
CORE	Compensation Retail - Système de compensation des échanges interbancaires de détail
CPER	Contrat de plan/projet État-Région
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CRT	Comité régional du tourisme
CSP	Crédit saint-pierrais
DAB/GAB	Distribution automatique de billets/Guichet automatique de billets
DAF	Direction de l'agriculture et de la forêt
DASS	Direction des affaires sanitaires et sociales
DE	Direction de l'équipement
DEFM	Demandeurs d'emploi en fin de mois
DGAC	Direction générale de l'Aviation civile
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DOCUP	Document unique de programmation

DOM	Départements d'outre-mer
ECIL	Etablissement de crédit installé localement
ECNIL	Etablissement de crédit non installé localement
EDC	Exploitation de coquilles
EDF	Electricité de France
EIC	Dispositif d'échange d'image-chèques
EONIA	Euro OverNight Index Average
ETP	Equivalent temps plein
EURIBOR	Euro Interbank Offered Rate
FBF	Fédération bancaire française
FCC	Fichier central des chèques et des retraits de cartes bancaires
FCR	Fonds de coopération régionale
Fed	Federal Reserve (Banque centrale des Etats-Unis d'Amérique)
FED	Fonds européen de développement
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEDOM	Fonds pour l'emploi des départements d'outre-mer
FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
FGSPM	Fonds de garantie de Saint-Pierre-et-Miquelon
FICP	Fichier des incidents de remboursement des crédits aux particuliers
FIDOM	Fonds d'investissement des départements d'outre-mer
FND AE	Fonds nationale de développement des adductions d'eau
IDH	Indice de développement humain
IEDOM	Institut d'émission des départements d'outre-mer
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IPC	Indice des prix à la consommation
ISBLSM	Institution sans but lucratif au service des ménages
LBU	Ligne budgétaire unique
LOPOM	Loi de programme pour l'Outre-mer
LODEOM	Loi pour le développement économique de l'Outre-mer
LSRU	Loi solidarité renouvellement urbain
MDLF	Maison de la France
OGAF	Opération groupée d'aménagement foncier
ODEADOM	Office pour le développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer
OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PEL	Plan épargne logement
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit net bancaire
PME	Petites et moyennes entreprises
PTOM	Pays et Territoires d'Outre-mer
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
RSC	Référentiel sécurité chèque
RSTA	Revenu supplémentaire temporaire d'activité
RUP	Région ultrapériphérique
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée

SCI	Société civile immobilière
SCR	Service central des risques
SDS	Schéma de développement stratégique
SEPA	Single euro payments area
SMIC	Salairé minimum interprofessionnel de croissance
SNPM	Société nouvelle des pêches de Miquelon
SODEPAR	Société de développement et de promotion de l'archipel
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
STOSS	Schéma territorial d'organisation des services de soins
SURFI	Système unifié de rapport financier
TAC	Total admissible de capture
TBB	Taux de base bancaire
TEM	Taux moyen d'emprunt d'État
TEMPE	Taux moyen mensuel du marché monétaire
TIBEUR	Taux interbancaire offert en euros
TIP	Titre interbancaire de paiement
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
TPE	Terminaux de paiement électronique
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
USA	Unité spéciale agricole
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEDOM

Publications périodiques de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Les notes trimestrielles d'informations financières : Evolutions monétaires

Suivi des crédits aux entreprises

Les notes expresses trimestrielles Tendances : Premières tendances

Tendances conjoncturelles

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes expresses (Saint-Pierre-et-Miquelon)

N° 216 - Panorama 2012 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Juillet 2013

N° 169 - Panorama 2011 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Octobre 2012

N° 150 - L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2011 - Mars 2012

N° 135 - Evaluation du PIB de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 - Janvier 2012

N° 115 - Panorama 2010 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Juillet 2011

N° 97 - L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2010 : une amélioration significative - Mars 2011

N° 81 - Panorama de Saint-Pierre-et-Miquelon - Octobre 2010

N° 71 - Saint-Pierre-et-Miquelon en 2009, une inflexion qui résulte de facteurs internes - Mars 2010

N° 62 - L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon - Novembre 2009

N° 57 - Synthèse de la conjoncture de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 - Mars 2009

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les publications CEROM (Saint-Pierre-et-Miquelon)

CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des collectivités d'outre-mer.

Dernière étude CEROM effectuée à Saint-Pierre-et-Miquelon :

Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Janvier 2007

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.cerom-outremer.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Riad BAHMANE

Yann CARON

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Yann CARON
Editeur : IEDOM
Imprimé par Pure impression – 34130 Mauguio
Achevé d'imprimer : juin 2014 - Dépôt légal : juin 2014
ISSN 1632-420X - ISBN : 978-2-916119-75-5

ISSN 1632-420X
ISBN 978-2-916119-75-5

